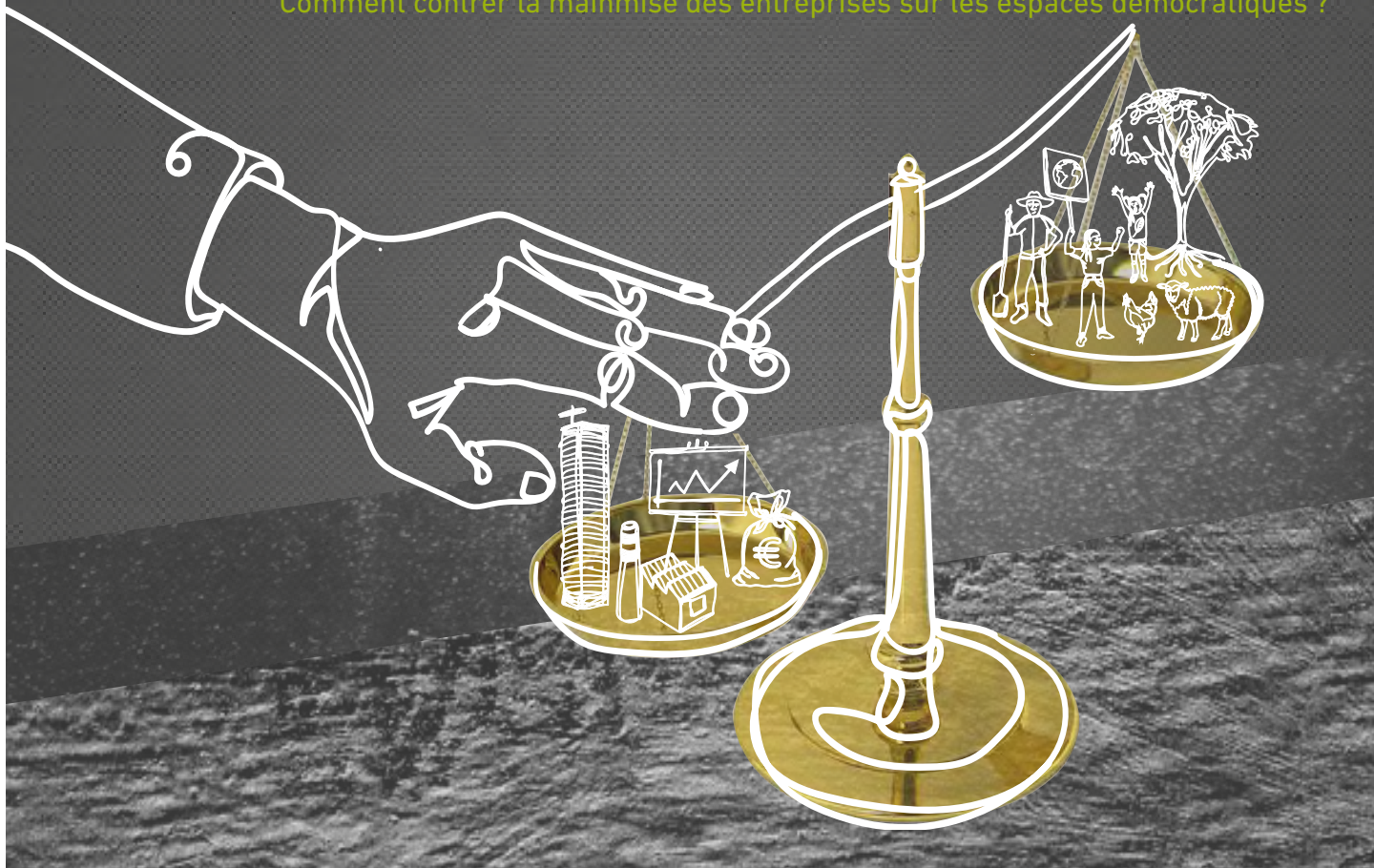




## PRISE DE POUVOIR DES MULTINATIONALES :

Comment contrer la mainmise des entreprises sur les espaces démocratiques ?



# SOMMAIRE

## PARTIE 1 : MAINMISE DES ENTREPRISES : DE QUOI PARLE-T-ON ?

### Introduction

> *Manuel Eggen* > 04

### 1. Le phénomène de mainmise des entreprises

> *Myriam Douo* > 06

### 2. Espaces de gouvernance multi-parties prenantes et mainmise des entreprises

> *Nora McKeon* > 11

### 3. Le manuel du lobbyiste

> *Dominique Soenens* > 18

## PARTIE 2 : ÉTUDES DE CAS

### 4. Le «mouvement» Scaling Up Nutrition

> *Laura Michéle, Kavya Chowdhry, Patti Rundall et Stefano Prato* > 24

### 5. L'initiative «The Shift»

> *Hanne Flachet* > 30

### 6. La campagne «Sign for my future»

> *Johan Verhoeven* > 36

### 7. La Coopération belge au développement déroule le tapis rouge au secteur privé

> *Antoinette Van Haute* > 41

### 8. Les instituts de recherche comme plateformes de lobbying pour les multinationales

> *Nina Holland & Barbara Van Dijck* > 46

### 9. Nutri-score : quand les lobbies mettent le paquet

> *Jonathan Peuch* > 52

### 10. Le Boerenbond (Union des agriculteurs) aujourd'hui

> *Wies de Troch* > 59

## PARTIE 3 : COMMENT CONTRER LA MAINMISE DES ENTREPRISES ?

### 11. Comment rendre la gouvernance plus participative ? Quelques leçons tirées de la gouvernance foncière

> *Philip Seufert* > 64

### 12. Urgence climatique et lutte contre l'influence de l'industrie fossile : leçons apprises du mouvement anti-tabac

> *Myriam Douo* > 70

### 13. Les droits humains contre la mainmise des entreprises sur nos systèmes alimentaires

> *Manuel Eggen* > 75

# INTRODUCTION

Manuel Eggen,  
chargé de recherche et plaidoyer chez FIAN Belgium

Nos sociétés traversent des crises multiples. Le lien de confiance entre les citoyen-ne-s et les décideur-euse-s politiques est de plus en plus fragile. Les élites politiques, économiques et financières semblent plus que jamais déconnectées des préoccupations citoyennes et incapables de répondre aux immenses défis sociaux et environnementaux auxquels nous faisons face : l'urgence climatique, l'effondrement de la biodiversité, l'accroissement des inégalités sociales, la crise migratoire, la lutte contre la faim et la malnutrition, et les autres violations massives des droits humains.

Ce numéro de notre revue *Beet the system* se penche sur une des causes principales qui sape nos démocraties et empêche de faire face à ces défis, à savoir : l'influence toujours plus grande que le monde des affaires exerce sur les politiques publiques et nos choix de sociétés. Cette mainmise des entreprises (appelée *corporate capture* en anglais) peut revêtir des formes multiples. Cela peut être le lobbying que les entreprises exercent sur nos décideurs, à travers

l'organisation de rencontres, dîners, voyages d'affaires, conférences et autres événements formels ou informels. Cela peut être les liens privilégiés qui sont entretenus entre l'élite politique et l'élite économique et financière, à travers des systèmes de faveurs ou de pantouflage (*revolving doors* en anglais) qui assurent des aller-retours fréquents entre le monde politique et le monde des affaires. De manière plus subtile, cela peut être le manque de transparence autour de certains enjeux ou leur formulation en termes exagérément techniques. Cela a pour effet de confisquer *de facto* ces enjeux au débat démocratique et de les laisser à la merci des « experts » recrutés par les entreprises transnationales.

Mais la mainmise des entreprises ne se fait pas toujours derrière les rideaux. De plus en plus, les entreprises cherchent à étendre leur sphère d'influence au sein de la société et des espaces de gouvernance institutionnalisés. En juin de cette année, le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a signé un accord de partenariat stratégique avec le Forum économique mondial (FEM). Cet accord vise à renforcer la

coordination institutionnelle et l'action conjointe entre l'ONU et le FEM dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable<sup>1</sup>. FIAN et plus de 240 organisations de la société civile ont dénoncé cet accord qui « officialise une prise de pouvoir inquiétante de l'ONU par les entreprises [et qui] déplace dangereusement le monde vers une gouvernance mondiale privatisée et antidémocratique »<sup>2</sup>. Il s'agit là de l'exemple ultime d'une tendance qui est en cours depuis plusieurs années. On voit en effet se multiplier, à tous les échelons de pouvoir, des partenariats publics-privés et des espaces de gouvernance multi-parties prenantes. Ces initiatives sont présentées par les élites comme la nouvelle solution « gagnant-gagnant-gagnant » à la fois pour la « planète, pour les gens et pour le développement économique »

1 World Economic Forum and UN Sign Strategic Partnership Framework. <https://www.weforum.org/press/2019/06/world-economic-forum-and-un-sign-strategic-partnership-framework>

2 « Des centaines d'organisations de la société civile dans le monde dénoncent la prise de contrôle de l'ONU par le Forum économique mondial », septembre 2019. Accessible sur : <https://www.fian.be/Des-centaines-d-organisations-de-la-societe-civile-dans-le-monde-de-noncent-la?lang=fr>



Friends of the Earth Europe

(en anglais *win-win-win for People, Planet and Prosperity*). Et l'image positive du monde des affaires est largement promue dans l'espace public à grand renfort de campagnes de « greenwashing », mettant en avant la responsabilité sociétale des entreprises. Ce nouveau narratif s'est progressivement imposé et semble aujourd'hui être peu remis en cause, y compris par une large part de la société civile, qui cherche volontiers à collaborer avec le secteur privé et à s'associer à des initiatives multi-parties prenantes.

Dans ce numéro du *Beet the system*, nous souhaitons dénoncer la mainmise des entreprises et les risques que cela représente pour les droits humains et pour la planète. Nous souhaitons mieux comprendre et analyser les dynamiques qui la renforcent et les narratifs qui la soutiennent. Nous souhaitons également interroger le rôle et la réaction de la société civile et des mouvements sociaux face à cette mainmise croissante des entreprises. Une telle analyse critique reste en effet assez limitée à l'heure actuelle en Belgique.

La première partie pose le cadre théorique et conceptuel. La deuxième partie explore une diversité de cas illustrant la mainmise des entreprises, tant au niveau international, qu'au niveau belge. Et la troisième partie ouvre des possibilités pour contrer la mainmise des entreprises et faire primer les droits humains et l'intérêt général sur les intérêts privés.

Bonne lecture !

# 1. Le phénomène de « mainmise des entreprises »

par Myriam Douo, chargée de campagne des Amis de la terre Europe, membre de la l'Alliance Alter-EU (Alliance for Lobbying Transparency and Ethics Regulation)

Après plus d'une décennie de campagne pour plus de transparence et des règles d'éthique plus fortes de la part de nos décideur·euse·s politiques, notre coalition d'ONGs<sup>1</sup> s'est rendue compte que se concentrer sur ces questions était certes important mais pas suffisant. Il est nécessaire de prendre du recul et de prendre le problème à bras le corps si on veut régler la question de manière systémique.

Après des mois de recherche et d'exploration des diverses définitions du phénomène de mainmise des entreprises (corporate capture) et des travaux collaboratifs avec des mouvements alliés ayant étudié le sujet dans leur domaine, nous avons publié<sup>2</sup> en Septembre 2018, un ouvrage intitulé « *Corporate Capture in Europe - When big business dominates policy-making and threatens our rights* » (Mainmise

des entreprises en Europe – Quand le monde des affaires domine les politiques publiques et menace nos droits).

Une des conclusions tirée de ce travail est que le travail sur le lobbying, bien que radical au début du mouvement il y a plus de 10 ans, est devenu restrictif et apolitique et n'est plus un outil suffisant de lutte contre l'influence de l'industrie sur nos décisions démocratiques. Le fait que la transparence soit rentrée dans les mœurs et soit devenue quelque chose que de nombreuses organisations réclament est une bonne chose en soi. Mais si nous voulons exposer et lutter efficacement contre l'influence indue des entreprises sur nos décisions, nous devons avoir une approche plus systémique du problème.

## DÉFINITION DU CONCEPT DE MAINMISE DES ENTREPRISES

Après des mois de recherche nous avons gravité autour du concept de mainmise des entreprises. Ce concept est défini par divers acteurs y compris l'OCDE, par des ONGs telles que Oxfam ou encore par de nombreux universitaires.

L'OCDE parle de 'policy capture' et définit le phénomène comme le fait que les décisions publiques sont détournées de l'intérêt public vers des intérêts privés, de manière consistante et répétée. Ce phénomène contribue à accroître les inégalités et menace les valeurs démocratiques et la confiance du public envers leurs gouvernements<sup>3</sup>.

Le réseau-DESC<sup>4</sup>, réseau international d'ONGs pour les droits

1 <https://alter-eu.org>

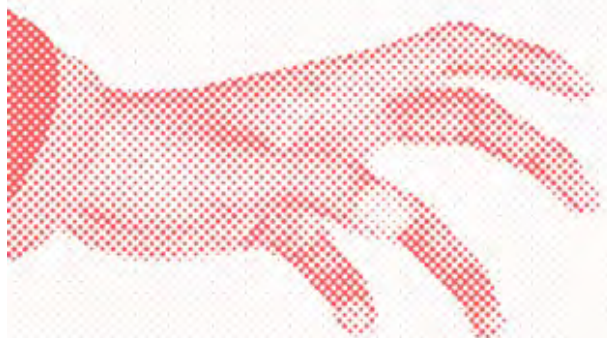
2 ALTER-EU, Corporate Capture in Europe, September 2018, <https://alter-eu.org/corporate-capture-in-europe-when-big-business-dominates-policy-making-and-threatens-our-rights-0>

3 OECD, Preventing Policy Capture: Integrity in Public Decision Making, March 2017, <http://www.oecd.org/corruption/preventing-policy-capture-9789264065239-en.htm>

4 <https://www.escri-net.org/corporateaccountability/corporatecapture/about>

# CORPORATE CAPTURE IN EUROPE

When big business dominates policy making  
and threatens our rights



*Alter-EU*

économiques, sociaux et culturels, définit le phénomène de mainmise des entreprises comme la manière dont une élite économique sabote l'application et la protection des droits humains et environnementaux en exerçant une influence illégitime sur les décideur-euse-s aux niveaux national et international, ainsi que sur les institutions publiques.

Notre association mère, Les Amis de la Terre International<sup>5</sup> fait le constat que « Dans le domaine de la politique

climatique et au-delà, les positions gouvernementales sont de plus en plus prises en otage par les intérêts étroits de sociétés liées à des industries polluantes et à des industries qui cherchent à profiter de la crise climatique. »

L'organisation Oxfam définit<sup>6</sup> le phénomène comme l'exercice d'une influence illégitime par une ou plusieurs élites afin de servir leurs intérêts et priorités au détriment de l'intérêt général, avec des conséquences sur les inégalités

(économiques, sociales et politiques) et sur le fonctionnement correct de nos démocraties.

De nombreux académiques se sont aussi intéressé-e-s au problème. Ainsi, D. Miller et C. Harking<sup>7</sup> soulignent l'importance de comprendre que le phénomène ne concerne pas que des dossiers spécifiques mais aussi le problème de la capture du débat et des processus de décision en général.

<sup>5</sup> Friends of the Earth Europe (FoEE), Corporate Capture – <https://www.foei.org/fr/ce-que-nous-faisons/lemprise-des-entreprises-expliquee>

<sup>6</sup> Oxfam Intermon, The capture phenomenon: unmasking power [https://web.oxfamintermon.org/sites/default/files/documentos/files/ENG\\_OXFAM\\_Intermon\\_Capture\\_Methodology\\_2018.pdf](https://web.oxfamintermon.org/sites/default/files/documentos/files/ENG_OXFAM_Intermon_Capture_Methodology_2018.pdf)

<sup>7</sup> D. Miller and C. Harkins, 2010, Corporate strategy, corporate capture: Food and alcohol industry lobbying and public health, in Critical Social Policy, Vol. 30(4): 1 –26, University of Strathclyde, <https://pure.strath.ac.uk/portal/files/532527/harkins-csp376805.pdf>

B. M. Mitnick<sup>8</sup> fait référence à l'emprise des entreprises dans des cas où une industrie régulée est capable de contrôler des décisions prises à son propos par des régulateur-riche-s.

Du côté de ALTER-EU, après avoir étudié ces définitions, nous avons dressé une liste de 10 critères que nous avons identifiés comme indicateurs du phénomène de « mainmise des entreprises ».

1. Les décisions prises et les politiques publiques servent les intérêts de l'industrie et, souvent, vont à l'encontre de l'intérêt général.
2. L'industrie a un accès privilégié et continu aux processus de décision (ils sont souvent des partenaires de confiance).
3. Il y a des canaux d'information formels et informels entre les décideur-euse-s et l'industrie (événements fermés, clubs exclusifs, réceptions, etc).
4. On peut identifier des cas de pantouflage (revolving doors) et/ou d'autres formes de conflits d'intérêts.
5. Les enjeux politiques sont écartés du débat public (principalement à cause de la complexité du sujet et du peu de sensibilisation du public).
6. Les contacts entre l'industrie et les décideur-euse-s se font généralement dans l'ombre.

<sup>8</sup> B. M. Mitnick, *Capturing "Capture": Developing a Normative Theory of Fiducial Regulation*, Working Paper No. 68, May 2015, Jerusalem Forum on Regulation & Governance, University of Pittsburgh, [regulation.huji.ac.il/papers/jp68.pdf](http://regulation.huji.ac.il/papers/jp68.pdf)

7. Les cadres du débat politique sont définis par les intérêts de l'industrie, grâce aux concepts de « sound science », des principes d'innovation, du mieux légiférer ainsi que du concept de compétitivité, etc.
8. Il y a un lobby fort de la part de l'industrie : dépenses budgétaires, ressources humaines significatives, etc.
9. Les pratiques ne sont généralement pas illégales mais illégitimes, et minent la confiance du public dans le caractère démocratique des décisions politiques.
10. L'industrie/les entreprises disposent d'un certain pouvoir sur les décideur-euse-s politiques (arguments financiers ou chantage à l'emploi, la demande de données ou d'expertise, etc).

### COMMENT LUTTER CONTRE LA MAINMISE DES ENTREPRISES ?

Les résultats de ces recherches sont édifiants. L'industrie en général, et les grandes multinationales et leurs lobbys en particulier, ont réussi à mettre un nombre d'obstacles sur le chemin de la justice fiscale et climatique et à avancer leurs intérêts tout en provoquant des crises financières internationales et des scandales de santé publique à une échelle mondiale.

Une des constatations que nous avons faites durant cette année de recherche est que ce phénomène ne peut exister qu'avec la coopération, active ou passive, de nos décideur-euse-s. Il est essentiel de rap-

pelez à nos politicien-e-s qu'ils-elles sont là pour servir l'intérêt général. Et cela doit aller au-delà des mots et se traduire par des actes.

Quelques-unes des recommandations que nous pouvons faire à ce stade sont :

- **En finir avec l'accès privilégié de l'industrie aux décideur-euse-s :** Dans la plupart de nos cas, nous avons découvert un déséquilibre à Bruxelles où les décideur-euse-s rencontrent une grande majorité d'industrie (75%). Ce déséquilibre doit être réglé de manière proactive par les décideur-euse-s.
- **Redémocratiser les processus participatifs :** Les processus actuels laissent beaucoup trop de place aux représentant-e-s de l'industrie. Il nous faut des processus qui incluent la participation des citoyen-ne-s, des petites et moyennes entreprises, et des autres groupes sous-représentés à l'heure actuelle.
- **Régler les conflits d'intérêts :** ALTER-EU expose depuis des années les conflits d'intérêts à Bruxelles et continue à dire que des décideur-euse-s ayant une activité parallèle, un cas de pantouflage ou des intérêts financiers externes ne peuvent pas prendre des décisions de manière objective et indépendante. Il est plus que nécessaire d'établir à Bruxelles et ailleurs un système indépendant de suivi, de contrôle et d'exécution de sanctions si nécessaires.

- **Encourager le contrôle démocratique grâce à plus de transparence et au droit à l'information :** on ne peut pas s'attendre à ce que les citoyen-ne-s s'intéressent à la chose publique si on ne leur donne pas les moyens de s'informer efficacement. Il est indispensable d'avoir un système de transparence du lobbying (aux niveaux national et européen) qui soit juridiquement contraignant afin que l'information soit fiable ; une empreinte législative afin de savoir qui a influé sur quelle législation ; un droit à l'information qui permette à quiconque d'obtenir des informations dans un laps de temps raisonnable sur n'importe quel dossier de législation ; et une protection des lanceurs d'alerte.
- Dans certains cas, quand il y a un conflit d'intérêt irréconciliable entre une industrie et l'intérêt général, il est nécessaire de **créer une séparation entre cette industrie et les responsables publics**. C'est le cas pour l'industrie du tabac et devrait être fait avec l'industrie fossile (voir l'article 12 de Myriam Douo dans ce numéro).
- **Sortir l'argent de nos politiques !** Cela s'applique en particulier au niveau national. Il y a certes des inquiétudes légitimes concernant le contexte des États-Unis mais des questions se posent également sur le financement des partis politiques en Europe. Un cas assez célèbre est le récent référendum du Brexit et les doutes émis sur le système de

financement des partis politiques au Royaume-Uni. On devrait appliquer des montants maximum de dons aux partis politiques, avec des critères de transparence pour les gros donateurs, en temps réel, ainsi qu'une limite sur les dons anonymes. Il faut également exiger une transparence totale et en temps réel sur la publicité politique, y compris sur les réseaux sociaux.

- **Accroître la capacité des institutions européennes.** La Commission européenne, bras exécutif de l'Union Européenne responsable de rédiger les lois européennes, est composée de 30 000 personnes. Cela est relativement peu si on prend en compte le fait qu'il écrit des lois pour près de 500 millions de citoyen-ne-s européens. C'est plus petit que certains gouvernements locaux, comme celui de la ville de Hambourg en Allemagne par exemple. La Commission doit donc avoir la capacité de légiférer. Il est indispensable d'apporter plus d'expertise à la Commission pour qu'elle n'ait pas à compter sur des expertises extérieures, souvent généreusement fournies par l'industrie.

Enfin, notre conclusion est qu'il est urgent d'endiguer l'influence des entreprises sur nos décisions démocratiques. C'est quelque chose qui est possible et a été notamment fait en ce qui concerne le domaine du droit de la concurrence où l'UE se confronte aux multinationales en as-

sénant régulièrement des amendes faramineuses (on a eu les cas récemment des géants de la technologie tels que Google) et en stoppant des fusions qui concentreraient le pouvoir encore plus qu'à présent.



## 2. Espaces de gouvernance multi-parties prenantes et mainmise des entreprises

Par Nora McKeon, chercheuse et activiste,  
auteure de *Food Security Governance: empowering communities, regulating corporations*

Il existe aujourd'hui une aspiration croissante à établir des mécanismes de gouvernance donnant la parole à celles et ceux qui sont les plus touché·e·s par les politiques débattues, à mettre en place des mécanismes tenant les gouvernements responsables de leurs actions et à réguler le monde de l'entreprise. Une telle approche exige des paramètres clairs afin d'assurer la participation effective des groupes les plus affectés par la faim et d'éviter la mainmise des entreprises sur les débats. Il existe un fossé entre ce type de pratiques - souvent qualifiées de "multi-acteurs" par la société civile et les nouvelles initiatives « multi-parties prenantes » qui donnent une large place au secteur privé. Ces dernières (appelées *multistakeholderism* en anglais), sont une forme de gouvernance basée sur le consensus où chacun entre dans la salle sur un pied d'égalité, quelles que soient les différences d'intérêts, de rôles et de responsabilités entre les parties, et ne prend pas en compte les inégalités de pouvoir.

### LA MONTÉE EN PUISSANCE DU POUVOIR DES ENTREPRISES

Le pouvoir que les grandes entreprises exerce dans le domaine de la gouvernance mondiale repose sur trois piliers qui se renforcent mutuellement: le pouvoir matériel (le poids de leur position dans l'économie mondiale et les conditionnalités qu'elles peuvent imposer), organisationnel (leur capacité d'influencer le résultat des processus politiques par des actions comme le lobbying ou le financement de campagnes politiques) et discursif (le rôle qu'elles prennent dans la formulation des enjeux et l'utilisation de discours et de normes qui les légitiment).

Concrètement, les dernières décennies ont été marquées par une concentration stupéfiante du pouvoir des sociétés agroalimentaires transnationales le long des chaînes alimentaires mondiales. Sans la complicité de puissants gouvernements et le soutien de politiques publiques néolibérales favorables, le pouvoir des entreprises n'aurait jamais atteint de tels niveaux. Cette mise en contexte est importante à garder à l'esprit si l'on veut éviter une représenta-

tion simpliste des (méchantes) entreprises qui exploitent les peuples et les ressources naturelles contre des (courageux) gouvernements qui défendent les biens publics.

Les sociétés transnationales dominent trois segments stratégiques de l'économie alimentaire mondiale - la fourniture d'intrants, le commerce et la transformation des produits agricoles et alimentaires, et la distribution des produits alimentaires - et empiètent également directement sur la production en promouvant les monocultures industrielles. Suite aux récentes «méga-fusions» dans le secteur, les six grandes entreprises agrochimiques et semencières sont désormais regroupées en un Big 4 qui contrôle maintenant environ 66 % des ventes mondiales de semences brevetées. Quatre sociétés contrôlent environ 70% des ventes mondiales de produits agrochimiques.

### LES ESPACES MULTI-PARTIES PRENANTES COMME MODE DE GOUVERNANCE

Le système multilatéral de gouvernance intergouvernemental mis en place après la Seconde Guerre mondiale re-

posait sur le pouvoir décisionnel politique des États souverains, considéré comme représentatif des intérêts de leurs citoyen-ne-s. La Charte des Nations Unies (ONU) lui conférait le droit de consulter “les organisations non gouvernementales qui s’occupent de questions relevant de sa compétence”, incluant notamment les associations professionnelles mais pas les entreprises individuelles. Les mêmes modalités restèrent en vigueur jusqu’à la fin des années 80, lorsqu’une série de facteurs cumulatifs vinrent chambouler la situation. En effet, de nombreux-euses acteur-ric-e-s de la société civile commençaient à s’intéresser aux conséquences des décisions mondiales, accompagné-e-s par de nouveaux mouvements populaires de résistance face à l’impact des politiques néolibérales. Progressivement, les agences des Nations Unies reconnurent la nécessité d’ouvrir le mécanisme strictement intergouvernemental à d’autres acteur-ric-e-s.

Ce développement a été un des objectifs des mouvements sociaux et de la société civile depuis le début de l’essor de la mondialisation et du libéralisme. Toutefois, cette évolution a également offert aux entreprises l’opportunité de prendre part à des forums décisionnels. Le document final de la Conférence de Rio des Nations Unies de 1992 (Agenda 21), inclut “les entreprises et l’industrie” parmi les neuf “grands groupes” qui constitueront les interlocuteurs de l’ONU issus de la société civile en matière d’environnement et de développement. Le monde des

grandes entreprises s’était déjà renforcé au niveau mondial depuis la création du Forum Économique Mondial (*World Economic Forum - WEF*) en 1971, grâce à un «concept multipartite» mettant les multinationales au centre et regroupant une multitude de “parties prenantes” autour d’elles<sup>1</sup>.

L’arrivée de Kofi Annan au poste de Secrétaire général en 1997, parallèlement au refus des États-Unis de verser l’intégralité de leur contribution statutaire aux Nations-Unies, a marqué un changement dans la politique des Nations Unies en ce qui concerne le financement privé et les partenariats public-privé (PPP), désormais acceptés. Ce tournant fut soutenu par de puissants États membres de l’ONU, eux-mêmes tributaires, à des degrés divers, du financement des grandes entreprises et fut étayé par le discours néolibéral dominant qui légitime le libre marché, la «modernisation» technologique et promeut l’efficacité absolue des chaînes mondiales de production. Le Pacte mondial des Nations Unies (Global Compact) – principal vecteur des partenariats entre les entreprises et l’ONU – fut élaboré au sein même du WEF en 1999 et lancé par le Secrétaire général en 2000.

En 2009, le WEF passa à la vitesse supérieure en convoquant un groupe d’experts internationaux pour formuler ce qui constitue avant tout un

1 Schwab, K. (2009). *The world economic forum. A partner in shaping history. The First 40 Years, 1971–2010*. Geneva: World Economic Forum. Disponible sur: <https://portals.iucn.org/library/node/28685>.

nouveau système de gouvernance mondiale. Cette *Global Redesign Initiative* (GRI) a entraîné la création de 40 Conseils de l’Agenda Mondial thématiques, composés chacun par un ensemble de personnalités universitaires, gouvernementales, religieuses, de la société civile et du monde des affaires, choisies par le WEF, et y participant en leur nom propre. Le résultat final fut publié en 2010 sous un titre contenant un jeu de mots énonciateur : *L’affaire de tous : Renforcer la coopération internationale dans un monde plus interdépendant*<sup>2</sup>.

L’idée derrière une telle stratégie était de remplacer le système multilatéral “lent et inefficace” par une série de “coalitions de personnes volontaires et capables” dirigées par des grandes entreprises afin d’y apporter une réponse aux problèmes mondiaux les plus brûlants – tels que perçus par le WEF – créant ce que l’analyste le plus minutieux du GRI définit comme “une nouvelle forme explicite de gouvernance mondiale” et impliquant de sérieux changements dans le mode de gouvernance en vigueur :

- Définition des enjeux mondiaux en termes fortement influencés par les intérêts des multinationales, de telle sorte que les solutions fondées sur les mécanismes de marché sont plus susceptibles d’être identifiées comme les “meilleures”;

2 Pour une description et une analyse détaillées de la GRI, voir Gleckman, Harris. 2012. “Readers’ Guide: Global Redesign Initiative.” Boston: Center for Governance and Sustainability at the University of Massachusetts. Disponible sur [www.umb.edu/gri](http://www.umb.edu/gri).

- Mise en place d'un système de sélection des participant-e-s pour un dispositif de gouvernance multi-parties prenantes, sans consultation publique et selon des critères susceptibles de favoriser les intérêts des entreprises et d'exclure les parties pouvant être lésées par les agissements de ces dernières ;
- Création de processus décisionnels ne tenant pas compte des déséquilibres de pouvoir ni de la protection des opinions minoritaires;
- Ebranlement de la nature de l'engagement à l'égard des conséquences d'un système décisionnel mondial, puisque les entreprises menant le processus n'en assumeront pas les obligations et responsabilités, qui incombent traditionnellement aux États nations<sup>3</sup>.

Les membres du GRI se placent rarement sur le devant de la scène sous le label du WEF: le réseautage et l'infiltration d'autres processus sont souvent le modus operandi de l'organisation. En 2010, des initiatives existantes visant à "l'action synergique" telle que l'initiative du WEF intitulée "Nouvelle vision pour l'agriculture", dirigée par des entreprises, ont donné naissance à des coalitions en Afrique (Grow Africa - comprenant le G7, a promu la Nouvelle alliance pour la sécurité alimen-

3 Gleckman, H. (2013). Multi-stakeholder governance seeks to dislodge multilateralism. Policy Innovations. Disponible sur: <https://www.tni.org/files/publication-downloads/state-of-power-2016-chapter5.pdf>.



taire et la nutrition) ainsi qu'en Asie (Grow Asia). Ces initiatives ont offert des points d'entrée aux grandes entreprises avec la bénédiction et la légitimation des autorités régionales respectives, l'UA/NEPAD et l'ASEAN<sup>4</sup>.

Grâce au renforcement croissant de sa position de force, le secteur des entreprises est passé d'une influence indirecte sur les décisions politiques à une mainmise directe sur des rôles normalement réservés au secteur public, comme la réglementation, la coopération au développement ou la définition des priorités de l'ONU.

4 McKeon, N. (2014). The new alliance for food security and nutrition: A coup for corporate capital? Terra Nuova and Transnational Institute. Disponible sur: [https://tni.org/files/download/the\\_new\\_alliance.pdf](https://tni.org/files/download/the_new_alliance.pdf).

## DE LA RÉGULATION PUBLIQUE À LA RÉGULATION PRIVÉE ET MULTI-PARTIES PRENANTES

Le rôle des entreprises dans la réglementation du système alimentaire a pris de l'ampleur avec la multiplication des normes privées et le déclin du rôle régulateur de l'État<sup>5</sup>.

En termes de gouvernance, les initiatives multi-parties prenantes visant la fixation de normes s'inscrivent dans un modèle de "pluralisme libéral" fondé sur l'hypothèse que le bien-être de la collectivité sortira du processus de négociation et que les différents intérêts des différentes parties trouveront un équilibre.

5 Lang, T., Barling, D., & Caraher, M. (2009). Food policy. Integrating health, environment and society. Oxford: Oxford University Press.



N Photo

Cette approche s'appuie sur un discours de "participation" et de "consensus", censés neutraliser les différences politiques. En réalité, la recherche empirique suggère que les initiatives multi-parties prenantes de fixation de normes tendent à privilégier la définition du bien-être commun en termes de concurrence de marché, d'efficacité et de productivité par rapport aux autres perspectives sociales, comme la solidarité et l'équité. De même, elles tendent à imposer des formats d'information spécifiques (statistiques et techniques) et à ex-

clure certaines données qualitatives et certains scénarios de participation qui seraient plus adaptés aux communautés affectées. La Table ronde pour une huile de palme durable - Roundtable for Sustainable Palm Oil, RSPO - est un excellent exemple de ce type d'approche<sup>6</sup>.

<sup>6</sup> Cheyns, E., & Riisgaard, L. (2014). Introduction to the symposium: The exercise of power through multi-stakeholder initiatives for sustainable agriculture and its inclusion and exclusion outcomes. *Agriculture and Human Values*, 31(3), 409-423.

## INFLUENCE DES ENTREPRISES SUR L'AGENDA DES NATIONS UNIES ET LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

Conséquence directe du sous-financement des activités de base du système des Nations-Unies par les pays donateurs et de leur préférence à financer des programmes spécifiques, la tendance générale actuelle est à "une nouvelle ère de multilatéralisme sélectif, marquée par (...) le recours croissant aux solutions menées par les grandes entreprises face aux problèmes mondiaux (...) et qui cautionne les initiatives volontaires et opportunistes, conférant à bon nombre de ces initiatives le "label ONU" et la légitimité qui l'accompagne, alors même qu'elles n'ont pas été élaborées en son sein, ni selon ses principes d'inclusion"<sup>7</sup>. En 1997, 48 % des activités de développement de l'ONU étaient financées par des ressources de base. En 2013, 75 % de ces activités étaient financées au moyen d'autres ressources et, pour la plupart, affectées à des projets spécifiques. En appliquant la logique commerciale à la programmation multilatérale, le secteur privé et le mécénat d'entreprise poussent à des solutions à gains rapides largement axées sur les aspects techniques, au détriment du travail normatif essentiel de l'ONU (ibid., p. 8).

Les grandes entreprises ont exercé une influence considérable sur le processus d'élaboration et de négociation des objectifs de développement durable de l'ONU. Les discours des entreprises ont essentiellement mis l'accent sur la croissance et la technologie en tant que moteurs du développement durable, sur le rôle clé des entreprises auprès des gouvernements - eux-mêmes relégués à "créer des environnements favorables" - et sur le besoin d'un modèle de gouvernance multi-parties prenantes. Comme toujours dans les discours des grandes entreprises et pro-entreprises, les inégalités et les déséquilibres de pouvoir sont ignorés. Les solutions proposées sont basées sur le marché. La réglementation publique est minimisée. Les personnes et les communautés sont réduites à des producteur·trice·s individuel·le·s ou des consommateur·trice·s qui interagissent avec le monde par des échanges économiques. Ce discours a laissé une solide empreinte sur les ODD, en particulier sur l'Objectif 17 qui encadre le Partenariat mondial pour le développement durable en termes de finance et d'investissements, de technologies, de commerce et de partenariats multi-parties prenantes. La nutrition est l'un des domaines thématiques dans lesquels le multipartisme conduit par les entreprises a le plus progressé (voir l'étude de cas sur le mouvement Scaling Up Nutrition – SUN, article n°4 de Laura Michèle dans ce numéro).

## LES ESPACES MULTI-PARTIES PRENANTES ET LE COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE<sup>8</sup>

En comparaison avec les évolutions institutionnelles intervenues ailleurs dans le système des Nations-Unies au cours des deux dernières décennies, la réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) en 2009 a été caractérisée par l'implication directe d'organisations représentant les personnes les plus directement affectées par les politiques discutées, et liées au mouvement en faveur de la souveraineté alimentaire (voir l'article n°11 de Philippe Seufert, dans ce numéro).

Au cours de ses neuf premières années d'activité, et en grande partie grâce à l'engagement déterminé de petit·e·s producteur·trice·s agroalimentaires et d'autres groupes sociaux, le CSA réformé s'est révélé être un forum propice pour remettre en question le discours dominant qui sacralise le système agroalimentaire des grosses entreprises et pour redessiner les termes du débat.

Ces succès ont contribué à créer une réaction hostile, qui cherche à minimiser le poids politique du CSA et à brouiller la distinction entre sa forme de gouvernance et le style multi-parties prenantes qui domine ailleurs dans le système de l'ONU. Les armes utilisées lors de ces critiques comprennent un prétendu souhait de maintenir "l'équilibre", de sorte que si quelque chose est "donné" aux petit·e·s

7 Adams, B., & Martens, J. (2015). Fit for whose purpose? Social Watch and Global Policy Forum. Disponible sur: [https://www.globalpolicy.org/images/pdfs/images/pdfs/Fit\\_for\\_whose\\_purpose\\_online.pdf](https://www.globalpolicy.org/images/pdfs/images/pdfs/Fit_for_whose_purpose_online.pdf)

8 Committee on World Food Security - CFS

producteur-trice-s, quelque chose doit être donné en retour aux entreprises (agroécologie va de pair avec "agriculture intelligente pour le climat" par exemple). Tout aussi pernicieuse, la propension à tendre vers des résultats "consensuels" et pré-cuisinés nie les différences réelles et graves d'intérêt et de vision qui caractérisent les différentes catégories de participant-e-s et tend à vider les plénières du CSA de leur substance politique. Le Mécanisme du secteur privé (PSM) revendique l'égalité des droits d'expression par rapport au Mécanisme de la société civile (CSM), bien que le texte de réforme accorde clairement une voix prioritaire aux plus touchés. De plus, une forte pression existe pour la création d'un "groupe d'agriculteur-trice.s" monolithique (comme pour les grands groupes) regroupant les grands agriculteurs commerciaux avec les petit-e-s exploitant-e-s familiaux-ales, bien que défendant des positions très différentes et pourtant déjà bien représentés dans le CSM. Parmi les autres outils utilisés, on peut citer les efforts visant à affaiblir le cadre des droits humains et à bloquer les progrès dans la mise en place d'un système de surveillance efficace qui soit en mesure d'obliger les gouvernements à rendre des comptes. Le mécanisme de la société civile, en alliance avec d'autres membres déterminés à défendre le caractère novateur du CSA, a fait du système de surveillance une priorité. Il s'emploie également à faire reconnaître les problèmes de déséquilibre de pouvoir inhérents à la présence du secteur

des entreprises privées dans le CSA ainsi qu'à promouvoir des mesures appropriées pour écarter tout risque de conflit d'intérêts.

## CONCLUSION

Le manque de vision et les intérêts personnels des États souverains membres des Nations-Unies, leur incapacité à financer adéquatement les institutions et les programmes multilatéraux ainsi que leur incapacité à les faire fonctionner efficacement pour résoudre les problèmes mondiaux, créent un vide en termes de gouvernance que les grandes entreprises et les fondations privées se pressent de combler.

Alors que la société civile se mobilise pour continuer la lutte contre le multipartisme, il convient de conclure en rappelant certaines des leçons qui peuvent être tirées de 10 ans d'expérience au sein du CSA, forum politique intergouvernemental inclusif, multi-acteurs et fondé sur les droits humains. Dans les processus politiques, à tous les niveaux, il est important de :

- Défendre le **caractère public des espaces** destinés à définir les politiques **publiques**.
- Définir clairement les **différents rôles et responsabilités des acteur-trice-s**, en s'inscrivant dans le cadre des droits humains; les gouvernements en leur qualité de détenteurs d'**obligations**, les individus et leurs organisations en leur qualité de détenteurs de **droits** et les autres en tant que

tierces parties.

- Si les grandes entreprises et les acteur-trice-s de l'agro-industrie sont dans la salle, il est essentiel de mettre en place un **cadre solide pour se prémunir contre les conflits d'intérêts**, qui permettent aux entreprises de profiter de leur influence politique pour accroître leurs propres profits.
- Donner la priorité à la **participation effective des représentant-e-s des détenteur-trice.s de droits les plus touché-e-s et marginalisé-e-s**.
- Garantir aux acteur-trice-s de **la société civile un espace autonome** pour s'organiser et se préparer à engager le dialogue avec les instances étatiques.
- **Soutenir le renforcement de capacités** afin qu'il-elle-s puissent renforcer leur efficacité dans les négociations politiques.
- Garantir la **disponibilité gratuite et transparente des informations/documents** sous des formes/langues accessibles, et leur interprétation si nécessaire.
- Établir des mécanismes efficaces pour surveiller la mise en œuvre des politiques publiques et pour obliger les gouvernements à rendre des comptes.



Avaaz

### 3. Le manuel du lobbyiste

*Par Dominique Soenens, journaliste et écrivain*

Les lobbies ont toujours fait partie de nos démocraties. Mais comment les entreprises et organisations s'y prennent-elles pour tenter d'exercer une influence sur les décisions politiques ? Et sur quels moyens misent-ils ? Dominique Soenens, auteur du livre « Lobbyen in de Wetstraat » (« le lobbying à la rue de la Loi »), décrit les méthodes par lesquelles les entreprises et les organisations exercent leur lobbying.

Jeudi soir, aux environs de 22h30. Quelques hommes se mettent à table et commencent à fumer à l'arrière-salle d'un restaurant chic. Certains d'entre eux virent déjà au rouge tomate : il fait en effet chaud et l'alcool se fait déjà ressentir. Un homme politique de la région est présent, tout comme son collaborateur ainsi qu'un chef d'entreprise et quelques managers. Ils n'ont pas encore parlé affaires, mais le sujet arrive maintenant sur la table. Beaucoup de choses doivent être débattues. Une autorisation dont ils ont absolument besoin ou une loi qu'ils projettent de faire tourner

à leur avantage. De grands intérêts commerciaux sont en jeu, ils veulent donc s'assurer que les responsables politiques se trouvent de leur côté. Et quoi de mieux qu'un repas bien arrosé pour conclure un accord ? L'addition s'élèvera à plus de mille euros, mais ce n'est pas grave, tant que la soirée aboutit à quelque chose.

#### EMPLOYER LES RÉSEAUX INFORMELS

Cette scène dresse une image souvent bien présente autour du lobbying : des discussions ayant lieu dans les arrière-salles, des dîners copieux et arrosés. Si ce cliché contient une part de vérité, il omet toutefois de rappeler la polyvalence que requiert le lobbying. De plus, des contacts directs entre des chefs d'entreprise et des responsables politiques sont une forme de lobbying peu raffinée et qui amène à une image souvent fallacieuse, comme le dîner entre le collègue échevinal anversois et des développeurs de projets dans le restaurant « 't Fornuis » nous l'a un temps rappelé. Les réseaux informels sont un élément important du lobby-

ing, mais ce dernier requiert une bien plus grande polyvalence que cela. Il est très difficile de définir comment les partis concernés s'y prennent pour tenter d'influencer une décision politique. Non seulement les entreprises le font, mais également les syndicats, les fédérations sectorielles, les organisations de consommateurs et les mouvements pour le climat. Ce qui importe est que les moyens employés diffèrent. Celui qui possède plus de moyens financiers ou qui a plus de poids dans la balance est en mesure de faire plus et mieux pression. C'est ce même jeu de pouvoir qui est la source d'un déséquilibre au sein des différents partis tentant d'influencer les décisions. Une bataille déséquilibrée qui peut mener à des décisions déséquilibrées. En outre, la raison pour laquelle les acteurs font du lobbying diffère également fondamentalement : tandis que les syndicats et les associations à but non lucratif se battent pour la sauvegarde des droits fondamentaux, les entreprises, elles, font (presque) toujours pression afin d'augmenter leurs profits.

# ENGIE



*Engie Italia*

## DÉTOURNER LES ÉTUDES SCIENTIFIQUES À SON AVANTAGE

Un élément essentiel dans le lobbying est l'information. Le lobbying est une « guerre stratégique d'informations », une bataille pour donner à ces informations majeures un rôle déterminant dans les prises de décision. Comme l'explique un lobbyiste dans mon livre, « nous faisons en sorte que l'information arrive au bon moment à la bonne personne ». Ceci

dans le but d'orienter une décision dans une certaine direction. Cette information peut varier en fonction des personnes ciblées. Les informations peuvent être énoncées à travers un petit mémorandum jusqu'à des études scientifiques. Ces dernières sont grandement employées afin d'illustrer un certain point de vue. Actuellement, les différents tribunaux américains opposés au pesticide Roundup ont fort à faire quant à la manière dont Monsanto tourne

les recherches scientifiques à son avantage et dissimule les rapports mettant en lumière les risques pour la santé de Roundup. Monsanto s'est rendu compte que les études scientifiques critiques à l'égard de Roundup pouvaient attirer l'attention de nombreuses personnes - le grand public ainsi que les politiques- et mener à des protestations.

Dominique Soenens

# LOBBYEN IN DE WET- STRAAT



Au lieu de ça, ils mènent leurs propres études scientifiques qui sont de ce fait dithyrambiques à l'égard de Roundup. S'ils ne parviennent pas à convaincre de leur point de vue, alors ils s'arrangent pour semer le doute. Souvent réussis à maintenir leur produit sur le marché et continuer à faire du profit est déjà suffisant, ceci étant le but final de Monsanto.

## JOUER DE SES RÉSEAUX

Plus près de chez nous, l'utilisation des études scientifiques pour son propre intérêt est un instrument aussi bien employé par l'industrie pharmaceutique que par le secteur de l'énergie nucléaire. Le lobby pour l'énergie nucléaire, dirigé par Electrabel et son entreprise-mère Engie, fait en sorte d'être bien représenté dans les universités flamandes, pour ainsi s'introduire dans les débats sociétaux et scientifiques. Il ne s'agit pas seulement de monopoliser le savoir, mais bien de créer une atmosphère pro-nucléaire. Ainsi l'on a pu voir André Oosterlinck, ancien recteur de la KULeuven, prononcé son plaidoyer en faveur d'une plus longue utilisation des centrales nucléaires, pile au moment où le gouvernement devait prendre une décision. Mais également des scientifiques payés par le secteur nucléaire pour se mêler à des débats dans les médias à travers des interviews et éditoriaux, sans énumérer clairement leurs liens financiers ou autres. Ils se présentent

comme étant des scientifiques indépendants. Le lien entre le secteur de l'énergie nucléaire et les universitaires était à un moment donné si fort qu'Electrabel a offert une chaire à l'Université d'Anvers, à condition qu'un professeur de l'université qui s'était montré critique à l'égard du nucléaire soit écarté. L'université s'était alors refusée à tout commentaire, mais cela montre à quel point les entreprises peuvent mettre leur grain de sel dans les débats choisis et à quel point ils tentent de tourner les informations concernant leur secteur à leur avantage. De ce fait, il est même difficile de trouver dans notre pays des experts du nucléaire qui ne soient pas affiliés au secteur. Comme on dit : **le lobby est une guerre d'information stratégique**. La magie opère également dans l'industrie pharmaceutique, où des études doivent souligner les qualités d'un nouveau traitement ; la grande majorité de ces études étant financée par des entreprises pharmaceutiques elles-mêmes. Par conséquent, les études peu élogieuses se retrouvent souvent à la poubelle. A nouveau, il s'agit là d'une bataille inégale : les grandes multinationales possèdent plus de moyens pour financer des études de grande envergure que les gouvernements qui, eux, ont un budget limité pour réaliser des études indépendantes. Les entreprises pharmaceutiques disposent également de budgets colossaux pour convaincre les docteurs de leur produit, ceci non sans l'aide

des études scientifiques, financées elles-mêmes par ces entreprises.

## VENDRE LA PEUR

L'information n'est pas simplement employée pour influencer des politicien-ne-s ou des personnes chargées de prendre des décisions, mais aussi pour se jouer du grand public. Un exemple : à l'approche d'une décision quant à la possible prolongation de durée de vie des centrales nucléaires, il a été fait écho dans les médias d'un possible *black-out* pouvant survenir durant l'hiver 2014-2015. La population s'est vu demandée de se serrer la ceinture afin de minimiser au mieux la consommation d'énergie alors que les autorités travaillaient sur un plan de délestage : certaines communes et territoires devraient être retirés du réseau électrique au profit d'importantes régions et installations économiques. La menace de *black-out* était l'argument parfait pour les défenseurs du maintien des centrales nucléaires : nous en avons besoin, plus que jamais. Le message quant au potentiel *black-out* a été généreusement relayé dans les médias. C'était spectaculaire et cela a mené à de nombreuses réactions. Sur les réseaux sociaux, beaucoup ne pouvait pas y croire. La Belgique ressemblait bien à un pays du tiers-monde. Toutefois l'histoire ne collait pas. Quelques mois plus tard, la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG) a partagé une étude

montrant que nous étions parvenus à nous extraire avec succès de cette menace de manque d'énergie pour l'hiver. Toute cette agitation n'avait donc pas lieu d'être, mais le mal était déjà fait : le public était au moins en partie convaincu qu'il fallait maintenir les centrales électriques ouvertes. Les médias qui avaient largement relayé l'information quant à la menace d'un *black-out* n'ont guère parlé de l'étude émise par la CREG. Dans la presse flamande, seul De Standard l'a évoqué. Les autres ont fait silence radio.

## MANIPULER LE PUBLIC

Manipuler le public est une tactique qui est bien souvent employée parmi les lobbyistes. Souvent, c'est une manière idéale de mettre les politicien-ne-s sous pression. On connaît par exemple l'histoire de ces deux médecins aux liens étroits avec deux entreprises pharmaceutiques qui ont décidé en 2015 de fonder une organisation de patients. Étrange, étant donné que les organisations de patients sont généralement fondées par des patients eux-mêmes. Ici, il n'y a aucun patient, mais bien deux docteurs qui attirent l'attention sur l'hypercholestérolémie familiale, une maladie génétique responsable de taux sévèrement élevés de cholestérol. Le site qu'ils ont fondé est sponsorisé par deux entreprises pharmaceutiques qui se disent prêtes à mettre sur le marché un médica-

ment contre l'hypercholestérolémie familiale. Dans leurs présentations, ils font la promotion de ce médicament. En même temps, ils envoient un communiqué de presse au monde entier que les médias s'empressent de relayer. « 25.000 bombes à retardement » écrit le Nieuwsblad, faisant référence au fait qu'un Belge sur 450 souffre d'hypercholestérolémie familiale. Pile au moment où l'INAMI doit décider lequel de deux médicaments sera éligible au remboursement, voilà une excellente manière de mettre la pression et de faire pencher la balance du bon côté. Finalement, l'INAMI décidera de rembourser un des deux médicaments.

### ÊTRE PRÉSENT DANS LES CABINETS

Le recours à l'information (et à sa manipulation) et à la connaissance est donc un instrument important employé par les lobbyistes. Mais il existe encore d'autres manières de faire pencher la balance : faire en sorte d'être bien représenté dans les cabinets politiques, à travers les politicien-ne-s ou des membres du cabinet dont vous connaissez l'appréciation qu'ils partagent à votre égard. Ainsi, l'on sait à quel point le Borenbond (syndicat de l'agriculture conventionnelle en Flandre) est toujours bien représenté dans les cabinets ministériels du CD&V (démocrates-chrétiens) (voir l'article n°10 de Wies de Troch dans ce numéro). Le bras d'Electrabel/Engie est quant à lui également suffisamment long pour atteindre la Rue de la Loi. Le poste de ministre de l'Énergie est

occupé depuis ces dernières années par Marie-Christine Marghem, que je surnomme madame Electrabel dans mon livre. Pas seulement parce les décisions qu'elle prend (ou ne prend pas) sont la plupart du temps favorable à Electrabel, mais également parce que -toujours dans le cadre de la décision de prolonger la durée de vie des centrales nucléaires - deux postes importants de son cabinet ont été pourvus par des anciens travailleurs d'Electrabel. D'un côté nous avons Jean-François Lerouge, un homme qui possède une longue carrière chez Electrabel, GDF Suez et Tractebel sur son CV. Au cabinet, il est responsable de la cellule énergétique et donc également du dossier sur la prolongation des centrales nucléaires. De l'autre, Martial Pardoën, conseiller en énergie, encore quelqu'un avec un passé chez Electrabel, qui détenait un poste prépondérant dans la centrale nucléaire de Doel. Souvent, l'inverse se produit aussi : des personnes qui, dans l'ombre ou non, avaient un rôle politique important et qui dirigent désormais des entreprises pour lesquelles elles devaient auparavant établir des lois. Si ce n'est pas illégal, cette situation pose tout de même quelques questions déontologiques.

### RESTER INVISIBLE

La présence d'Electrabel montre à quel point les grandes entreprises, mêmes celles qui ont très peu de chance d'y arriver, font en sorte de porter une influence générale et souvent de posséder un poste privilégié en politique. Les cabinets

en sont un exemple parfait puisqu'ils jouent un rôle très important dans notre démocratie. Les responsables ministériels préparent les dossiers et les ministres et politiciens leur vouent une confiance souvent aveugle dans certains dossiers. Ce sont eux qui tentent régulièrement d'influencer les lobbies. Un autre exemple est ce qui se passe en coulisse : des contacts entre des membres du cabinet et des lobbyistes ont souvent lieu en catimini. Une aubaine pour les lobbyistes qui préfèrent rester discrets.

### FAIRE DU LOBBY RAPPORTE : LES GRANDS HOMMES GAGNENT

La conclusion est que le lobbying rapporte très souvent aux grandes entreprises et c'est pourquoi ils y investissent tant. Selon une étude américaine sur le lobbying, il semble que les décisions politiques soient souvent tournées à l'avantage des entreprises et non au nom de l'intérêt du grand public. Un fait bien douloureux. C'est une conclusion qui est faite également chez nous par l'Alter-EU, une coalition d'ONG qui milite pour plus de transparence autour du lobbying (voir article n°1 de Myriam Douo dans ce numéro). L'une des principales manières de lutter contre ces cohésions douteuses des entreprises possédant plus de moyens pour faire pression est de créer plus de transparence et de mettre des garde-fous pour que les entreprises les plus dangereuses n'influencent pas directement l'élaboration des politiques publiques (voir article n°12 de Myriam Douo dans ce numéro).

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

Les services,  
c'est notre  
affaire!  
Stop **TISA!**  
Systématique du  
service public!

A ceux qui veulent  
dominer le monde,  
le monde répond:  
résistance!  
service public  
à la casse,  
bonjour le  
désastre.



## 4. Le « mouvement » *Scaling Up Nutrition*

Par Laura Michéle, chargée Nutrition et systèmes alimentaires chez FIAN International, Kavya Chowdhry (FIAN International), Patti Rundall (IBFAN) et Stefano Prato (SID)

Le potentiel des partenariats avec le secteur privé a dominé le narratif qui caractérise la phase initiale de mise en œuvre de l'Agenda 2030 de Développement durable (2030 Agenda for Sustainable Development - 2030 ASD). Dans ce contexte, des plateformes multi-parties prenantes (PMP) impliquant divers acteurs, y compris le secteur privé, sont considérées comme des moyens importants pour atteindre les objectifs de développement durable. Une PMP de premier plan est le « mouvement » Scaling Up Nutrition (SUN). Sur base d'une étude<sup>1</sup> internationale, cet article démontre que les interventions promues par les PMP ne tiennent pas compte des déterminants sociaux, culturels, économiques et politiques de la malnutrition et mettent plutôt l'accent sur des interventions techniques à court terme, en raison de l'influence du secteur privé dans

le cadre d'un processus fondé sur le consensus.

Dans le cadre de l'Agenda 2030, ainsi que dans d'autres processus politiques internationaux, la plupart des gouvernements et des agences des Nations Unies ont adhéré au paradigme des PMP, et seulement un petit nombre d'entre eux a ouvertement exprimé des préoccupations à ce sujet. Il en va de même pour de nombreuses organisations de la société civile. Les préoccupations exprimées au sujet des implications possibles de relations étroites avec le secteur privé et la confusion au niveau des rôles et des responsabilités dans le cadre des PMP sont souvent rejetées comme étant désuètes, motivées par des idéologies ou anti-entreprises<sup>2</sup>. Alors que l'engouement pour les PMP ne faiblit pas, il n'existe à ce jour que très peu de preuves de la contribution positive réelle de ces approches

ou d'évaluations des risques qu'elles peuvent présenter pour des questions cruciales telles que la gouvernance et les droits humains<sup>3</sup>.

En ce qui concerne le deuxième objectif de développement durable des ODD<sup>4</sup>, le « mouvement » Scaling Up Nutrition (SUN) représente une plateforme multi-parties prenantes de premier plan, qui rassemble des gouvernements, des institutions des Nations Unies, des donateurs-rice-s, des entreprises et la société civile dans une « action collective pour améliorer la nutrition ». Les membres de SUN incluent des sociétés multinationales, notamment de l'agroalimentaire, des boissons et de l'agrochimie, dont deux font partie du Groupe directeur du mouvement<sup>5</sup>. À ce jour,

1 Cet article est basé sur une étude menée par FIAN International, IBFAN et SID sur l'impact des partenariats multi-parties prenantes sur les droits humains : le cas de l'initiative *Scaling Up Nutrition*. A paraître.

2 Mokoro Limited (2015): Independent Comprehensive Evaluation of the Scaling Up Nutrition Movement. Final Report. Main Report and Annexes. In partnership with Valid International & FEC Consulting Oxford. [http://scalingupnutrition.org/wp-content/uploads/2015/05/SUN\\_ICE\\_FullReport-All\(1-5-15\).pdf](http://scalingupnutrition.org/wp-content/uploads/2015/05/SUN_ICE_FullReport-All(1-5-15).pdf)

3 HLPE (2018): Multi-stakeholder partnerships to finance and improve food security and nutrition in the framework of the 2030 Agenda. A report by the High Level Panel of Experts on Food Security and Nutrition of the Committee on World Food Security. Rome. [www.fao.org/3/CA0156EN/CA0156en.pdf](http://www.fao.org/3/CA0156EN/CA0156en.pdf)

4 Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

5 Royal DSM, une entreprise chimique internationale basée aux Pays-Bas qui produit des micronutriments pour l'industrie alimentaire et

60 pays ont adhéré à SUN et l'initiative bénéficie d'un soutien politique et financier substantiel, notamment de la part de la *Fondation Bill & Melinda Gates*<sup>6</sup>. L'objectif déclaré de SUN est de mettre fin à la malnutrition sous toutes ses formes et de faire en sorte que « chaque enfant, adolescent, mère et famille puisse réaliser son droit à l'alimentation et à la nutrition, atteindre son plein potentiel et façonner des sociétés durables et prospères »<sup>7</sup>. Cet objectif est supposé être atteint par le biais d'actions collectives menées par les gouvernements, dans le cadre desquelles les "parties prenantes" se réunissent dans une approche

des compléments alimentaires, et *Java Foods*, une entreprise zambienne qui confectionne des céréales et nouilles instantanées enrichies.

<sup>6</sup> Les bailleurs de fonds sont la Fondation Bill & Melinda Gates, le Canada, l'UE, la France, l'Allemagne, la Suisse, l'Irlande, les Pays-Bas, la Norvège, le Royaume-Uni et les États-Unis.

<sup>7</sup> SUN (2016): SUN Movement Strategy and Road Map (2016-2020). Geneva. <https://scalingupnutrition.org/about-sun/the-sun-movement-strategy/>



multisectorielle. La mise en place de plateformes multi-parties prenantes aux niveaux nationaux est considérée comme un élément clé de l'engagement des gouvernements envers SUN et représente le fondement de la théorie de l'initiative pour améliorer la nutrition.

Pendant, une recherche basée sur trois études de cas à l'échelle nationale et fédérale étudiant l'impact de SUN sur le droit à une alimentation et une nutrition adéquates a révélé de sérieuses difficultés concernant la gouvernance, le fonctionnement et les procédures de responsabilité, ainsi que l'orientation politique encouragée par l'initiative dans les

pays membres<sup>8</sup>.

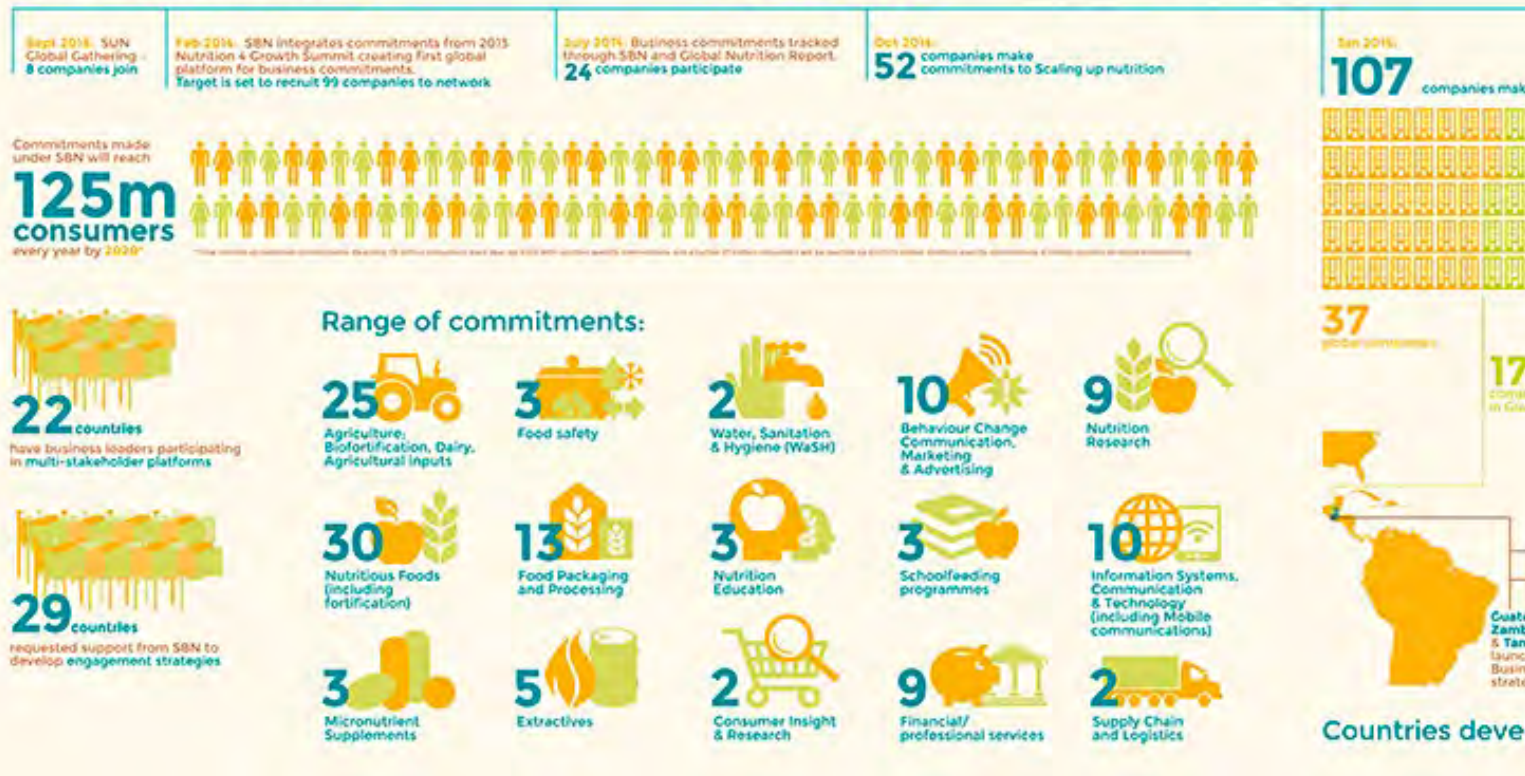
## RESTRUCTURATION DE LA GOUVERNANCE

## DÉFICITS DÉMOCRATIQUES ET DIRECTION ÉLITISTE

Alors que SUN prétend être dirigé par les pays et se décrit comme un "mouvement", les modalités de fonctionnement de l'initiative restent bien loin de cette autodescription. La plupart des pays membres rejoignent SUN avec une lettre d'engagement signée par un haut fonctionnaire du gouver-

<sup>8</sup> Voir note 1. La recherche a été menée au niveau national dans deux pays, l'Ouganda et le Guatemala, et dans trois États de l'Inde.

www.sunbusinessnetwork.org



nement et adressée au coordinateur du mouvement ; il n'y a pas besoin d'un processus démocratique ou d'un contrôle gouvernemental avant de décider de rejoindre l'initiative. Ceci en dépit du fait que l'affiliation au mouvement a des implications importantes pour la gouvernance et la direction politique du pays en matière d'alimentation et de nutrition. Le Groupe directeur de SUN, qui détermine l'orientation stratégique et qui est chargé de la responsabilité

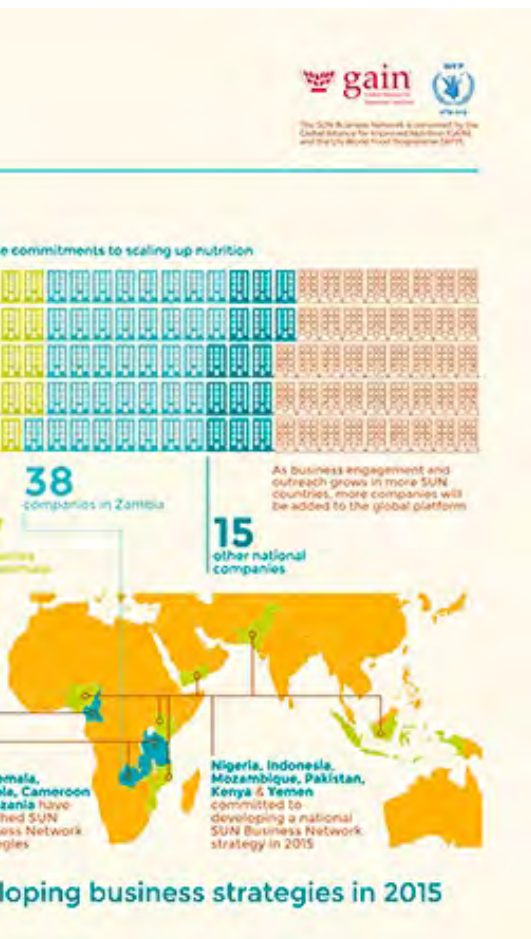
générale des progrès vers la réalisation des objectifs de l'initiative, est composé de dirigeants "de haut niveau" issus du monde des affaires, de l'ONU, des gouvernements, des donateurs et de la société civile, qui sont nommés à titre individuel par le Secrétaire général de l'ONU. Plusieurs de ses membres sont des donateurs internationaux et des fondations et seuls deux des 26 membres actuels du Groupe directeur représentent les gouvernements des pays membres

de SUN<sup>9</sup>.

### L'ILLUSION DE L'INCLUSIVITÉ

Les études de cas ont révélé que les interventions promues par SUN étaient "descendantes" (*top-down*) avec une participation minimale des organisations de terrain représentant

<sup>9</sup> Une liste des membres actuels du Groupe directeur se trouve à l'adresse suivante : <https://scalingupnutrition.org/sun-supporters/sun-movement-lead-group/>



les intérêts des communautés affectées par la faim et la malnutrition. La participation de la société civile au sein de SUN est principalement composée d'organisations engagées dans la prestation de services et elle est dirigée par un groupe restreint d'ONG internationales, avec une responsabilité limitée envers les communautés locales, tandis que les perspectives des organisations qui ont une approche plus nuancée et critique de

la nutrition sont toujours mises de côté.

Il n'y a aucune reconnaissance des divers rôles et responsabilités des différents acteurs participant à SUN<sup>10</sup>, ni des immenses écarts de pouvoir qui existent entre et au sein des groupes "parties prenantes". Ni au niveau international ni au niveau des pays, SUN n'a pas mis en place des mécanismes pour identifier et traiter ces asymétries de pouvoir et pour faciliter une participation significative des personnes touchées par la malnutrition.

### OUVRIR LA VOIE À L'INFLUENCE DU SECTEUR PRIVÉ DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

De nombreux pays ne disposent pas de mécanismes efficaces pour traiter les conflits d'intérêts qui surviennent dans les processus d'élaboration des politiques. En même temps, SUN pousse les gouvernements à conclure des accords de confiance en collaboration avec le secteur privé, offrant une marge de manœuvre politique à ce dernier. Cela représente un risque énorme pour l'orientation des politiques publiques vers les droits humains dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition<sup>11</sup>.

10 La seule inclinaison en ce sens est que les partenariats multi-parties prenantes aux niveaux nationaux devraient être convoqués par les chargés de liaison gouvernementaux du mouvement.

11 Voir par exemple UK Health Forum (2018): Public health and the food and drinks industry: The governance and ethics of interaction. Lessons from research, policy and practice. London: UKHF.

En plus d'offrir au secteur privé des opportunités d'influence aux niveaux nationaux, le fait que le Groupe directeur international de SUN inclut de grandes sociétés multinationales leur permet d'accéder directement à l'orientation de la politique de SUN. En outre, aux réunions des membres du Groupe directeur, dont fait partie la *Fondation Bill & Melinda Gates*, assistent régulièrement d'autres grands défenseurs de l'élimination de la malnutrition promouvant des solutions techniques, axées sur le secteur privé ou sur le marché, tels que la Banque mondiale et l'USAID<sup>12</sup>.

[www.idrc.ca/sites/default/files/sp/Documents%20EN/ukhf-casebook-jan18.pdf](http://www.idrc.ca/sites/default/files/sp/Documents%20EN/ukhf-casebook-jan18.pdf)

12 Voir par exemple, Martens, Jens/Seitz, Karolin (2015): Philanthropic Power and Development. Who shapes the Agenda? Aachen/Berlin/Bonn/New York: Brot für die Welt/Global Policy Forum/MISEREOR.

[www.globalpolicy.org/images/pdfs/GPFEurope/Philanthropic\\_Power\\_online.pdf](http://www.globalpolicy.org/images/pdfs/GPFEurope/Philanthropic_Power_online.pdf) et Birn, Anne-Emmanuelle (2014): Philanthrocapitalism, past and present: The Rockefeller Foundation, the Gates Foundation, and the setting(s) of the international/global health agenda. In: Hypothesis, 12(1). [www.hypothesisjournal.com/wp-content/uploads/2014/11/HJ229%E2%80%9494FIN-Nov1\\_2014.pdf](http://www.hypothesisjournal.com/wp-content/uploads/2014/11/HJ229%E2%80%9494FIN-Nov1_2014.pdf)

## ABSENCE D'EXAMEN EXTERNE OU D'OBLIGATION DE COMPTES RENDUS POUR LES MESURES PRISES

Le processus de suivi et d'évaluation de SUN consistent principalement en des auto-évaluations internes (*Joint Assessment Exercises*). Les rapports des réunions annuelles des membres de SUN au niveau des pays identifient les régions où un soutien accru serait nécessaire pour atteindre les objectifs communs et définissent les priorités nationales pour l'année à venir. Cela devient la base du soutien de SUN aux pays et de l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des quatre objectifs stratégiques de SUN.

L'initiative est fondée sur le principe de la "responsabilité mutuelle", les membres étant censés être responsables les uns envers les autres du respect de leurs engagements au sein de SUN. Toutefois, on ne sait pas encore comment cela est mis en œuvre dans la pratique. Le récent examen à mi-parcours de SUN a reconnu qu'« il existe un déficit de responsabilité mutuelle entre les différents acteurs. Dans la pratique, les membres de SUN qui dépendent fortement de l'aide internationale sont évalués de manière plus rigoureuse que les bailleurs de fonds »<sup>13</sup>.

13 MQSUN+ (2018): Midterm Review of the Scaling up Nutrition Movement: Final Report. 22 December 2018. London. <https://scalingupnutrition.org/wp-content/uploads/2019/03/SUN-MTR-Final-Report-2019-external-1.pdf>, p. viii.

Il est important de noter que la responsabilité envers les personnes extérieures à SUN, en particulier celles qui pourraient être affectées par les interventions promues par l'initiative, est minimale et limitée aux responsabilités individuelles des membres. Il n'y a pas de mécanisme de plainte en place<sup>14</sup> et les membres du Groupe directeur de SUN, ainsi que ceux dirigeant les réseaux sous supervision du mouvement, agissent à titre personnel et ne sont pas responsables des actions promues sous couvert de SUN. Une autre complication pour tenir le mouvement responsable de ses actions est qu'il n'agit pas lui-même directement, mais par l'intermédiaire des gouvernements et de ses membres. Il est donc très difficile d'attribuer la responsabilité des impacts résultant des actions promues par SUN — y compris les impacts qui auraient pu advenir si le gouvernement avait choisi une autre voie politique.

14 Le Business Network dispose d'un mécanisme de dénonciation qui peut être utilisé pour enregistrer les violations présumées de ses principes d'engagement par les entreprises participant à SUN. En plus d'être difficile à trouver (situé au bas de la page Global Members du site web du Sun Business Network : <https://sunbusinessnetwork.org/network/global-members/>), ce mécanisme concerne les activités des entreprises qui participent à SUN et non les actions promues sous SUN. Aucune information n'est fournie quant à savoir si le mécanisme a déjà été utilisé et quelles mesures, telles que des exclusions, ont été prises en réponse.

## CHANGER L'AGENDA POLITIQUE

### PROMOTION D'INTERVENTIONS DE NUTRITION MÉDICALISÉE À COURT TERME

Une caractéristique clé des interventions promues par SUN est la focalisation étroite sur les mille premiers jours d'un-e enfant (de la conception à son deuxième anniversaire) ainsi que l'accent mis sur les solutions techniques pour répondre à la malnutrition. Les études de cas ont montré la promotion de solutions nutritionnelles à court terme en mettant fortement l'accent sur le traitement des carences en micronutriments par des interventions médicalisées. Bien que l'attribution de responsabilité soit toujours difficile et que le débat se poursuive sur les risques et les avantages de nombreux produits promus par les membres de SUN, il n'y a que peu ou pas de preuves que ces interventions ont apporté des changements significatifs et à long terme aux perspectives nutritionnelles des personnes touchées par la malnutrition et il y a des preuves de conséquences négatives sur les cultures alimentaires indigènes et la confiance dans les aliments locaux. La nature des interventions a favorisé les dépendances plutôt que de renforcer l'autodétermination des communautés et leur capacité à se nourrir dans la dignité. En outre, l'accent étant mis sur la sous-nutrition, les facteurs reconnus pour exacerber la surcharge pondérale, l'obésité et les maladies non transmissibles connexes, par exemple le recours aux aliments ul-

tra-transformés<sup>15</sup>, n'ont guère retenu l'attention, même si SUN prétend désormais s'attaquer à la malnutrition sous toutes ses formes.

### SOUTIEN À L'AGRICULTURE INDUSTRIELLE, DÉTOURNANT L'ATTENTION DES CAUSES STRUCTURELLES DE LA MALNUTRITION

Dans le cadre des interventions des systèmes alimentaires, un biais important en faveur des solutions technologiques est observé, en particulier pour les semences biofortifiées et les aliments enrichis, qui présentent des risques pour les droits humains des petits producteurs agricoles, des peuples autochtones et des consommateurs. Aucun des trois pays examinés n'avait de stratégie en place — ni en cours d'élaboration — pour remodeler fondamentalement les systèmes alimentaires afin de soutenir la production agrobiodiversifiée, de promouvoir la réalisation des droits des petits producteurs agricoles et de promouvoir des régimes alimentaires diversifiés, sains et durables.

En adhérant à SUN, les pays s'engagent à aligner leurs priorités et stratégies nutritionnelles sur celles de l'initiative et peuvent ainsi renoncer à des stratégies alternatives. Même lorsque l'affiliation à SUN n'introduit pas de "nouvelles interventions", elle contribue à mettre davantage l'accent sur certaines approches au détriment

15 Voir <https://www.who.int/ncds/prevention/en/>

d'autres, négligeant ainsi peut-être des mesures visant à lutter contre les causes structurelles sous-jacentes de la malnutrition.

De manière plus générale, l'orientation consensuelle et l'absence de mécanismes de règlement des différends au sein de SUN et d'autres partenariats multi-parties prenantes peuvent être considérées comme étouffant les opinions dissidentes et affaiblissant le débat sur le long terme qui est vital pour élaborer des stratégies visant à résoudre les problèmes de sécurité alimentaire et de nutrition.

### CONCLUSION

Le cas de *Scaling Up Nutrition* (SUN) illustre l'influence du secteur privé dans le contexte d'un processus consensuel et montre que les interventions promues par les partenariats multi-parties prenantes ne s'attaquent souvent pas aux déterminants sociaux, culturels, économiques et politiques de la malnutrition mais mettent plutôt l'accent sur des interventions techniques à court terme. Pendant ce temps, SUN n'aborde ni ne reconnaît l'importance de questions telles que les relations de pouvoir, l'exclusion sociale, l'exploitation, la pauvreté, la discrimination, les bas salaires, l'accaparement des terres et la commercialisation abusive des produits alimentaires, qui peuvent toutes causer des formes de malnutrition et de faim, et miner la santé planétaire<sup>16</sup>.

16 Schieck Valente, Flavio (2015): The Corpo-

Des initiatives telles que SUN contribuent en outre à renforcer l'influence du secteur privé sur les politiques publiques en matière d'alimentation et de nutrition. En déplaçant la responsabilité politique de l'État vers des plateformes multi-parties prenantes, les gouvernements deviennent un facilitateur parmi tant d'autres, plutôt que le principal acteur dans la lutte contre la malnutrition. Il est donc encore plus difficile pour les groupes touchés de tenir l'État responsable du respect de ses obligations en matière de droits humains, et cela nous amène à adopter une approche de l'alimentation et de la nutrition axée sur la charité plutôt que sur les droits.

---

rate Capture of Food and Nutrition Governance: A Threat to Human Rights and Peoples' Sovereignty. In: Right to Food and Nutrition Watch: Peoples' Nutrition is not a Business (2015), pp. 15-20. [https://www.righttofoodandnutrition.org/files/watch\\_2015\\_article\\_1\\_french\\_quand\\_les\\_entreprises\\_semparent\\_de\\_la\\_gouvernance\\_de\\_l'alimentation\\_et\\_de\\_la\\_nutrition.pdf](https://www.righttofoodandnutrition.org/files/watch_2015_article_1_french_quand_les_entreprises_semparent_de_la_gouvernance_de_l'alimentation_et_de_la_nutrition.pdf)

## 5. L'initiative « The Shift »

Par Hanne Flachet, chargée de recherche et plaidoyer chez FIAN Belgique

Le secteur privé cherche en permanence des façons de renforcer son pouvoir d'influence sur les décisions politiques. Une de ces méthodes est de participer à des initiatives multi-parties prenantes qui, sous prétexte de participation, consensus et union des forces, servent à renforcer le système et à maintenir les structures de pouvoir en place. Une initiative multi-parties prenantes qui progresse en Belgique est *The Shift*, un exemple typique de réseau pour le développement durable (DD) grâce auquel des multinationales peuvent améliorer leur image publique et créer des liens avec le monde politique.

Avec un conseil d'administration et une assemblée générale qui compte parmi leurs membres des compagnies issues des secteurs les plus polluants et les plus dangereux<sup>1</sup>, cette initiative veut néanmoins contribuer aux Objectifs de développement durable de l'ONU (ODD). Cette composition favorise des projets qui ne remettent

pas en cause les activités économiques et les structures actuelles mais qui visent à des prétendues situations « gagnant-gagnant » : plus de biodiversité sur les terrains des compagnies, une campagne de communication sexy en faveur d'une politique climatique, la promotion de l'alimentation durable, etc. Mais, les engagements contraignants en matière de respect des droits humains et de l'environnement sont absents. Une question se pose alors : quelle légitimité peut avoir *The Shift* comme réseau de référence pour le développement durable en Belgique et dans quelle mesure cette méthode de partenariats contribue-t-elle à solutionner le problème ?

### 1. THE SHIFT: UNE FUSION DES DIFFÉRENTS RÉSEAUX BELGES DE RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

*The Shift* a été créé en 2015 par la collaboration de différents réseaux pour le DD<sup>2</sup>. Ces réseaux, à l'intérieur des-

quelles les multinationales sont fortement représentées, avec des membres comme Cargill, Total ou encore Coca-Cola, avaient en commun leur travail sur la responsabilité sociale des entreprises (Corporate social responsibility, CSR) et une logique de partenariats.

*The Shift* est dirigé par des acteurs du milieu des entreprises et de la société civile. Son président est le PDG du port d'Anvers, Jacques Vandermeiren. La majorité des membres provient du secteur privé. A leurs côtés nous retrouvons différentes organisations importantes de la société civile, quatre organisations patronales, toutes les universités flamandes et une seule université wallonne.

Par contre, il apparaît que *The Shift* n'a qu'un membre représentant des ayants droits, l'ABVV flamande (équivalent FGVB). Les autres syndicats, les organisations de défense des agriculteur·rice·s ou les mutuelles ne sont pas membres de *The Shift*<sup>3</sup>.

1 Par exemple les secteurs chimique et agro-industriel.

2 Kauri VZW, Business and society Belgium, ARGUS –L'ancienne plate-forme de concertation de KBC et Cera pour les affaires environnementales-- et le Global Compact Network Belgium (GCNB) -- Le point de contact national pour l'UN

Global Compact-- font partie du réseau.

3 Liste des membres mise à jour le 7 juillet 2019.

Depuis 2015, The Shift se présente comme “la plate-forme belge pour le développement durable” et leurs principes directeurs sont les objectifs de développement durable de l’ONU (ODD).

La méthode retenue :  
Connect, commit and change  
(Connecter, S’engager, Changer).

Créer de la coopération est donc le principe de base de l’organisation.

Toute organisation, compagnie, université, autorité peut devenir membre de *The Shift* en signant la charte et en apportant une contribution financière. En signant la charte, les acteurs s’engagent “(...) à faire preuve de respect, d’ouverture et de transparence dans leurs relations avec les autres membres. (...) et traduiront ces différents thèmes (ODD) en actions concrètes via l’engagement formel de chacun de nos membres et l’expression de leurs ambitions sur un ou plusieurs défis sociétaux.”<sup>4</sup> Ces engagements sont publiés sur le site web. Il n’y a pas d’obligation de résultats.

Au cours des quatre dernières années, *The Shift* a réussi à s’établir et à construire un réseau énorme. Au vu de sa reconnaissance et de son influence politique grandissantes sur les politiques de coopération au dévelop-

4 The Shift, Charter, @NL) <https://theshift.be/uploads/media/578f31ffaec70/The%20Shift%20Charter%20NL.pdf?production-36f0f2b-et> (FR) <https://theshift.be/uploads/media/578f31ff15faa/The%20Shift%20Charter%20FR.pdf?production-36f0f2b>



pement et de développement durable, il devient essentiel d’analyser cette organisation avec un œil critique et identifier les risques possibles de son approche.

## 2. LE NARRATIF ET LA VISION DE « THE SHIFT » NE LAISSE PAS DE PLACE AU CHANGEMENT STRUCTUREL

La vision de *The Shift* est que la transition vers une société durable se fera par l’union du plus grand nombre d’acteurs possible autour des objectifs de développement durable. Le narratif d’un objectif commun, d’une situation gagnant-gagnant mène à la dissimulation des conflits de pouvoir dans la société et

ne peut pas dès lors conduire à des changements structurels. Cela crée, à contrario, une situation où ceux qui tiennent aujourd’hui les leviers du pouvoir préparent la préservation de leurs intérêts dans le futur.

Sur son site, *The Shift* expose quelques raisons pour lesquelles les entreprises ont intérêt à la réalisation des ODD<sup>5</sup>. Les arguments utilisés indiquent une vision très spécifique du développement durable : il ne serait possible qu’avec une croissance économique qui créerait des opportunités pour les entreprises. Le développement durable ainsi envisagé demande «une gestion stratégique des aspects sociaux, environnementaux

5 UN Global Compact

et économique, une main d'œuvre plus large et mieux qualifiée [et permet de] minimiser les risques sociaux et environnementaux auxquels les entreprises font face<sup>6</sup>». Cette vision du développement durable ne met pas en cause les facteurs structurels qui sont la cause de l'exploitation, de la pauvreté, de la faim et de la crise climatique que nous avons à affronter aujourd'hui.

Si nous appliquons cette vision au système agricole actuel, nous constatons que l'agrandissement d'échelle, l'intensification et l'investissement dans les high-techs sont poussés comme les solutions à ces problèmes par l'agro-industrie. Or, une augmentation de la production ne mène pas nécessairement à une vraie diminution de la faim.

Cette vision donne une place prépondérante au modèle agroalimentaire industriel qui est l'un des plus grands responsables du dérèglement climatique. L'implication de Sodexo et des grandes enseignes de la grande distribution garantit que leur pouvoir excessif dans les chaînes d'approvisionnement alimentaire actuelle sera maintenu tel quel. Ces rapports de force inégaux sont l'une des principales causes des prix bas que les agriculteurs obtiennent pour leurs produits.

<sup>6</sup> <https://theshift.be/nl/inspiratie/labc-des-sdgs> et <https://theshift.be/fr/inspiration/labc-des-sdgs>

### 3. FONCTIONNEMENT INTERNE ET PARTICIPATION

Une initiative qui promeut la participation et les droits humains ne peut être légitime que dans la mesure où elle donne une voix aux groupes les plus vulnérables de notre société. Ces groupes qui sont aujourd'hui frappés par la discrimination, les situations de pauvreté et les effets de la crise climatique.

Il n'existe pourtant aucun mécanisme au sein de *The Shift* qui garantisse la participation de ces groupes ou la vérification systématique des effets des initiatives prises sur ceux-ci.

La direction (missions, visions et stratégie opérationnelle) de l'organisation est déterminée par les collaborateurs et le conseil d'administration sur base des apports des membres. Elles sont adoptées durant l'assemblée générale où chaque membre dispose d'une voix. Les groupes discriminés dans nos sociétés (personnes d'ascendance étrangère, migrant-e-s installé-e-s, pauvres, paysan-ne-s,...) sont très peu représentés parmi les membres de *The Shift*. Le conseil d'administration est composé majoritairement de représentants du secteur privé. Les femmes sont sous-représentées (5 femmes sur 14 membres) et les autres groupes discriminés dans nos sociétés n'y sont pas représentés du tout.

En outre, aucun mécanisme n'existe qui protégerait l'objectif premier - le développement durable - de *The Shift*

des conflits d'intérêts. *The Shift* n'assure aucun suivi par rapport au niveau d'ambition suffisant des objectifs de ses membres ou leur(s) réalisation(s). Par exemple, Cargill s'engage dans le cadre de *The Shift* à : "*défini[r] des politiques qui amènent la nourriture des régions de surplus vers les régions dans le besoin, et nous participons à un certain nombre de forums mondiaux pour la défense de la sécurité alimentaire et de la nutrition tel que (...) le réseau d'affaires Scaling Up Nutrition (SUN)*"<sup>7</sup> Ces objectifs qui se focalisent sur les marchés internationaux et la production de masse sont en totale contradiction avec la vision du mouvement pour la souveraineté alimentaire qui met plutôt l'accent sur le développement des marchés locaux et la production diversifiée de petite échelle. De surcroît, le réseau SUN est lui-même critiqué (Voir article 4 de Laura Michéle dans ce numéro). En d'autres mots, les contradictions de l'actuel système alimentaire dominant et leurs conséquences désastreuses sont légitimées et renforcées dans *The Shift*.

Il n'y a pas non plus de procédure formelle pour l'approbation des projets lancés dans le cadre de *The Shift*. Les projets sont pour la plupart mis en route au bon vouloir des membres. *The Shift* peut aussi donner une inspiration en invitant des panels d'expert-e-s autour de thèmes définis ou en faisant directement une proposition

<sup>7</sup> We advocate for policy that moves food from areas of surplus to areas of need, and we participate in a number of global forums to advocate for food security and nutrition, such as (...) the Scaling Up Nutrition Business Network (SUN).



à des membres. Qui s'assure que ces projets contribuent effectivement aux objectifs de développement durable ?

#### 4. GREENWASHING

*The Shift* permet à des compagnies de se présenter comme des partisans du développement durable sans critère de contrôle. *The Shift* contribue également à la bonne image de ces compagnies. Voici quelques exemples de compagnies membres<sup>8</sup>: le plus grand producteur de pesticides au monde,

<sup>8</sup> La liste des membres est régulièrement mise à jour sur le site <https://theshift.be/fr/our-members>. Cet article se base sur la liste disponible le 7 juillet 2019.

Syngenta, se préoccupe de l'appauvrissement des sols et de la perte de biodiversité au niveau mondial tout en étant connue pour son travail de lobbying nuisible contre le renforcement de la régulation des pesticides<sup>9</sup>. C'est aussi le cas de BASF<sup>10</sup>. Dans de nombreux rapports, Cargill, un des plus grands négociants de matières premières agricoles, est pointé du doigt pour sa contribution à la déforestation en Amazonie et au Cerrado

<sup>9</sup> <https://www.fian.be/Action-contre-Syngenta-au-Forum-pour-le-futur-de-l-agriculture?lang=de>

<sup>10</sup> Corporate Europe Observatory, 2015, A toxic affair : how the chemical lobby blocked action on hormone disrupting chemicals

(Brésil) liée au commerce du soja<sup>11</sup>. Cela vaut aussi pour Carrefour.

Fin 2018, FIAN et quelques partenaires ont révélé que la banque ING ne respectait pas sa propre politique de durabilité en investissant dans des compagnies d'exploitation d'huile de palme responsables d'accaparement de terres et de violations de droits humains à grande échelle, telles que SOCFIN<sup>12</sup> ou Wilmar International<sup>13</sup>.

<sup>11</sup> Glenn Hurowitz, Mat Jacobson, Etelle Higonnet, and Lucia von Reusner, The Companies Behind the Burning of the Amazon.

<sup>12</sup> Voir notre campagne « Greenwash-ING » : <https://www.fian.be/Campagne-Greenwash-ing>

<sup>13</sup> Amnesty International, « Palm Oil: Global brands profiting from child and forced la-

Cela a amené une coalition d'ONG, dont FIAN est membre, a porté plainte contre ING auprès du point de contact national de l'OCDE des Pays-Bas<sup>14</sup>. Cette situation ne semble pas avoir amené une remise en question de la participation d'ING au sein The Shift. Au contraire ING a bénéficié d'une belle visibilité en tant que « sponsor » du deuxième Forum belge sur les ODD co-organisé par *The Shift*. La FEB-VBO est également membre de The Shift. Elle s'oppose dans le même temps à des règles contraignantes visant au respect des droits humains par les entreprises. Ces compagnies font partie du problème mais peuvent au travers de *The Shift* et des initiatives similaires se présenter comme partie de la solution.

## 5. LE MONDE POLITIQUE EST AUSSI IMPLIQUÉ

La question est de savoir dans quelle mesure *The Shift* parvient à ancrer sa vision dans la société et surtout dans le monde politique. Nous voyons ces dernières années un rapprochement entre le secteur privé et le secteur public, notamment à travers la multiplication des partenariats public-privé (PPP) et le rôle de plus en plus important du secteur privé dans les politiques de développement. Des financements spécifiques de la coopération au développement

---

bour ». <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2016/11/palm-oil-global-brands-profitng-from-child-and-forced-labour/>

14 <https://en.milieudefensie.nl/news/friends-of-the-earth-groups-and-supporters-file-oced-complaint-against-ing-for-financing-palm-oil-abuses> et <https://www.oecdguidelines.nl/ncp>

sont réorientés vers l'appui au secteur privé (Voir article 7 de Antoinette Van Haute dans ce numéro). La vision néolibérale est de plus en plus présente dans notre société.

En poussant les autorités à renforcer les méthodes de partenariats et à les ancrer dans les politiques, *The Shift* contribue à ces tendances. Un exemple est l'ambition de *The Shift* d'institutionnaliser la méthodologie des *Green Deal*<sup>15</sup>. Tout comme *The Shift*, le but des *Green Deals* est d'unir des acteurs autour d'un projet « vert » à mener en commun. Le rôle des autorités est ici principalement de faciliter et soutenir les initiatives de *Green Deal* et de supprimer les obstacles en créant par exemple des "zones franches" qui visent à supprimer les obstacles réglementaires pour les entreprises. Dans la plupart des cas, il y a obligation d'effort mais pas d'obligation de résultat.

En outre, plusieurs organismes gouvernementaux sont membres de *The Shift*<sup>16</sup> et *The Shift* a été reconnu par différents ministres comme partenaire pour le développement durable. En 2016, la ministre fédérale du développement durable, Marie-Christine Marghem a sélectionné les SDG-voic-

---

15 [https://cms.theshift.be/uploads/media/5ce27a9010d91/Pre-reading%20The%20Shift%20-%20AG%202019%20-%20FR%20version\\_30.04.pdf?production-36f0f2b](https://cms.theshift.be/uploads/media/5ce27a9010d91/Pre-reading%20The%20Shift%20-%20AG%202019%20-%20FR%20version_30.04.pdf?production-36f0f2b)

16 Département environnement et département des Affaires étrangères du gouvernement flamand, Bruxelles Environnement, L'Institut fédéral pour le développement durable, OVAM (Compagnie publique de gestion des déchets en Flandres), Service Public de Wallonie Développement Durable.

es<sup>17</sup> avec l'assistance de *The Shift*. Dans la charte des SDG's rédigée par le ministre de la coopération au développement Alexander De Croo avec *The Shift*, l'accent mis sur l'appui aux partenariats volontaires pour le développement durable est encore plus intégré aux politiques. Dans le plan national d'action défini par la Belgique pour répondre aux principes de l'ONU en matière d'entreprises et de droits humains, il est écrit : « La charte Belge des ODD pour les entreprises qui sont actives dans les pays en développement sera la base pour l'identification de différents thèmes dans lesquels et entre lesquels des projets concrets seront établis à partir de 2017. » *The Shift* a aussi été mentionné comme partenaire dans la note stratégique sur la promotion du secteur privé dans la politique de coopération internationale belge du ministre Alexander De Croo. En outre, le ministre Alexander De Croo prévoit une ligne spécifique de budget pour la stimulation des partenariats avec le secteur privé, pour laquelle *The Shift* est cité en exemple<sup>18</sup>. Enfin, *The Shift* co-organise la vitrine annuelle des ODD en Belgique : le SDG-Forum.

*The Shift* n'influence pas les politiques qu'avec sa vision. L'initiative crée aussi des espaces dans lesquels le secteur privé peut renforcer ses liens directs et indirects avec les décideur-euse-s politiques en organisant des rencontres officielles et informelles entre ses membres et

---

17 Les ambassadeurs belges pour les ODD

18 <http://www.dekamer.be/FLWB/PDF/54/2691/54K2691008.pdf,p.198-205>



## 6. La campagne « Sign for my future »

par Johan Verhoeven, chargé de mobilisation chez FIAN Belgium

Lancée en grande pompe au théâtre royal de la Monnaie en février 2019, la campagne *Sign for my future*<sup>1</sup> (SFMF) a provoqué un débat - parfois vif - au sein du mouvement climatique en Belgique. C'est que, à bien y regarder, il y a de quoi se poser des questions. Comment en est-on arrivé à ce que BNP Paribas Fortis, principale banque à investir dans l'énergie fossile, vante son soutien à la campagne ou que Danone puisse se retrouver à côté de grandes organisations environnementales et de la coalition climat pour demander plus d'actions climatiques ? Petit retour sur une campagne - qui sous couvert de convergence climatique - a bien les attributs d'une vaste opération de mainmise des entreprises.

De prime abord, l'intention paraît louable: rassembler à l'occasion d'une campagne en faveur du climat tou-te-s les acteur-trice-s de la société, en ce compris les entreprises car, sans elles, dit-on, pas de transition possible. Se présentant comme "une

*initiative citoyenne, devenue une vaste coalition formée de jeunes, de chef-fe-s d'entreprise, d'organisations de la société civile, des médias et du monde académique"*, l'initiative prend la forme d'une pétition appuyée par une vaste opération de communication. L'équivalent de plus de 5 millions d'euros d'espace publicitaire aurait été cédé gratuitement par différents groupes de presse ou entreprises publicitaires afin de faire passer le message<sup>2</sup> : *"L'ensemble de ces acteurs veulent que nos prochains gouvernements agissent concrètement pour élaborer une politique climatique ambitieuse afin de garantir l'avenir de nos enfants"*.

### DES PDG ET DES PUBLICITAIRES AUX COMMANDES

Une série d'organisations actives dans le mouvement pour la justice climatique ont néanmoins accueilli de manière très critique la campagne *Sign for my future*. La présence de multinationales est réelle : Danone, Publicis, Colruyt et des entreprises publicitaires (représentées par des

haut-e-s responsables) se retrouvent parmi les fondateur-trice-s et membres du comité directeur de SFMF (à côté de certains responsables d'ONG). Des chef-fe-s d'entreprises comme Danone, Colruyt Group, Google, Solvay, KBC, JCDecaux, ... soutiennent également la campagne.

Bien que *Sign for my Future* et nombre d'associations qui ont rejoint l'initiative<sup>3</sup> mettent en avant le fait que la campagne "ne reprend nulle part les logos des entreprises ou des organisations, dans le but d'éviter que cette initiative soit utilisée que comme une action marketing". En l'absence de garde-fous quant à l'utilisation de références à la campagne, et dans un contexte de confusion des rôles entre société civile et secteur privé, les risques de dérive sont évidemment énormes.

### STRATÉGIE DE CONFUSION

Des multinationales et grandes entreprises, en tout cas, ont sauté sur l'occasion. La campagne a rapidement été largement reprise

1 Voir le document de présentation de la campagne: <https://urlz.fr/8lBt>

2 Voir <https://plus.lesoir.be/204922/article/2019-02-05/la-campagne-sign-my-future-lance-la-mobilisation-generale-pour-le-climat>

3 Le levier utilisé pour appâter ces acteur-trice-s est une exposition médiatique qui lui permet de devenir incontournable.

par des entreprises dans leur communication. Parfois jusqu'à l'absurde. Le 18 mars, des activistes de *Act For Climate Justice* ont bloqué le siège d'investissement de la banque BNP-Paribas Fortis, dénoncée par de nombreux acteurs du mouvement climatique pour sa politique d'investissement dans les énergies fossiles. Ils ont occupé le

hall du bâtiment, au pied de panneaux promotionnels pour la campagne Sign for my future qui vantent les efforts de la banque.

Ce n'est en effet pas l'un des moindres avantages d'une campagne comme SFMF, du point de vue des multinationales, que de déplacer l'attention vers leur « rôle sociétal »

et sur leur « contribution nécessaire », et éviter les questions trop dérangeantes quant à leurs impacts sociaux et environnementaux négatifs – ou pire encore pour elles, l'obligation de rendre des comptes.



Mickomix

MICKOMIX

## FAÇONNER UN RÉCIT OÙ LES ENTREPRISES FONT PARTIE DE LA SOLUTION

On peut analyser SFMF comme une tentative de changer le narratif: l'histoire d'acteurs issus de grandes entreprises face à celle d'un mouvement pour la justice climatique qui fait de la justice sociale un élément central et des grandes entreprises responsables d'injustices sociales et environnementales.

C'est que l'intensification et la radicalité des mouvements sociaux sur la question du climat ont permis de questionner des enjeux fondamentaux oubliés depuis longtemps : l'organisation des modes de production et épingler les principaux responsables d'émissions de gaz à effets de serre (GES)<sup>4</sup>. Ce n'était pas encore assez, mais c'était déjà pas mal.

L'entrée en scène du secteur privé au travers d'une plateforme floue et non démocratique, qui s'est dotée d'une légitimité grâce au fait que SFMF réussit à convaincre des associations de s'allier avec eux, est le début potentiel de la réécriture de cette histoire. Le narratif présenté semble vouloir gommer la dimension conflictuelle de l'enjeu climatique, avec une histoire où les entreprises et les citoyen·ne·s sont uni·e·s pour

<sup>4</sup> Rappelons que 100 entreprises les plus polluantes au monde produisent à elles seules 71% des émissions mondiales ; et un membre des 1% des personnes les plus riches de cette planète produira à lui seul 175 fois plus d'émissions qu'un membre des 10% les plus pauvres.



**SIGNEZ POUR NOTRE CLIMAT SUR  
SIGNFORMYFUTURE.BE**



résoudre un problème technique et non pas politique. Une histoire où les seul·e·s responsables sont les politicien·ne·s qui ne prennent pas les mesures nécessaires "parce qu'ils auraient peur des conséquences électorales", alors que le secteur privé serait prêt au changement. Une histoire où les grandes entreprises ne sont pas des groupes d'actionnaires ayant, pour la plupart, bâti leurs bénéfices sur le dos du climat et de la biodiversité, mais bien certain·ne·s de nos futurs sauveurs. Une histoire aveugle à l'origine des émissions de GES et à la nécessité que la transition écologique soit réalisée de façon socialement juste.

Les publicitaires et distributeurs à la base de cette campagne veulent peut-être réellement appuyer la volonté de changement qu'ils perçoivent dans la population, mais avec pour conséquence de le faire dans un cadre présenté comme a-conflictuel, sur

base d'un narratif injuste socialement et inefficace écologiquement, qui responsabiliserait<sup>5</sup> chaque citoyen·ne de façon égale. Cette vision selon laquelle il suffirait, pour changer, d'unir les bonnes volontés, constitue l'un des dangers que révèle ce genre d'initiative.

### DES REVENDICATIONS À LA BAISSÉ, AU SERVICE DES ENTREPRISES.

Au-delà des citoyen·ne·s qui signent la pétition, bien intentionné·e·s mais bercé·e·s à grand coup de recettes marketing, cette offensive des PDG et publicitaires, fait d'autres victimes: l'ambition des revendications défendues par la société civile. Si l'on compare aux revendications de la coalition climat - acteur historique du

<sup>5</sup> Comme le montre l'avertissement lors de la signature : "citizens sign the mandate knowing that it will impact their lifestyle", ou les prémisses du document de présentation de la campagne : "Politicians know what needs to be done, but are afraid of electoral consequences."

mouvement climatique -, on ne peut que constater la baisse de l'ambition et l'annonce de revendications volontairement floues qui laisse une place à une interprétation dangereuse. Citons par exemple l'utilisation du vocable de "neutralité carbone" -depuis longtemps dénoncé par des ONG- car il introduit une notion d'équilibre entre émissions et absorptions. La neutralité carbone (surtout en l'absence de définition claire) ouvre la porte au fait de continuer à émettre autant de CO2 qu'on veut du moment que celui-ci est "compensé", le plus généralement en finançant des projets réduisant un volume d'émissions équivalent. L'efficacité de ces mécanismes est loin d'être prouvée et cela a pour effet de reporter les efforts sur les pays les plus pauvres.

La campagne demande également un "plan d'investissement clair pour soutenir les citoyens et les entreprises", remettant l'entreprise au cœur des solutions, sans poser de cadre clair. En faisant cela, la campagne nie le rôle de frein que joue une partie du secteur privé (notamment les multinationales et les lobbies) dans les politiques de réduction des émissions de GES et les bénéfiques monstres qu'ils réalisent aux dépens de la planète, tout en invisibilisant le questionnement du caractère durable de la croissance actuelle. Selon SFMF, le secteur serait prêt à jouer un rôle sur la question climatique mais il manque simplement de soutien financier pour le faire. De régulation, il n'en n'est évidemment pas question.

## PEUT-ON CROIRE AU WIN-WIN ?

Ce genre de dispositif est similaire à d'autres initiatives multi-parties prenantes qui veulent mettre autour de la table tous les acteurs (État, citoyen-ne-s, secteur associatif, secteur privé, etc) pour trouver des solutions « win-win ». Mais, dans les questions d'intérêt général concernant les droits les plus fondamentaux des citoyen-ne-s, le secteur privé ne devrait pas avoir sa place pour participer à la définition des règles du jeu. Dans une approche de droits humains par exemple, les citoyen-ne-s ont des droits, l'État des obligations et les entreprises devraient respecter le cadre établi par l'État au bénéfice des citoyen-ne-s les plus vulnérables.

**« Sur la question climatique, la mainmise des entreprises et le greenwashing ne sont évidemment pas nouveaux »**

Sur la question climatique, la mainmise des entreprises et le *greenwashing* ne sont évidemment pas nouveaux. Il suffit de voir la liste des sponsors de chaque COP ou encore le rôle majeur laissé aux multinationales dans l'atteinte des objectifs au sein de l'accord de Paris<sup>6</sup>.

Mais alors que, jusqu'à maintenant, le mouvement pour la justice climatique en Belgique avait maintenu la

différentiation entre acteurs du secteur civil non marchand et les acteurs à but lucratif, **ce genre d'initiative doit sonner comme un avertissement. Les grandes entreprises ont la volonté croissante de se placer du côté des acteurs légitimes pour définir le bien commun, et ce n'est pas une bonne chose.**

<sup>6</sup> <http://multinationales.org/Les-ODD-symboles-d-un-developpement-par-et-pour-les-multinationales>



*Florence Kroff - FIAN Belgium*

## 7. La Coopération belge au développement déroule le tapis rouge au secteur privé

Par Antoinette Van Haute, chargée de recherche au CNCSD-11.11.11.

« Billions to Trillions<sup>1</sup> » : voici le nouveau slogan de la coopération au développement, sous-entendant que des milliards de subsides aux entreprises via les fonds publics vont générer des milliards d'investissements privés dans les pays en développement. La Coopération belge a suivi cette tendance internationale en multipliant les initiatives d'appui au secteur privé, malgré une efficacité sujette à caution dans les pays pauvres.

Selon la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, les pays en développement manquent annuellement de 2500 milliards USD pour financer les 17 Objectifs de développement durable (ODD)<sup>2</sup>. Avec une aide au développement inférieure à 150 milliards USD par an tous pays confondus<sup>3</sup>, on est encore très loin du compte. Pour financer la réalisation des ODD, la priorité de la communauté internationale est dorénavant

d'encourager la multiplication des investissements privés vers les pays en développement. Ceci, avec un slogan accrocheur : « *From Billions to Trillions* », ou « B2T » pour les adeptes ; sous-entendant que les milliards de l'aide au développement doivent permettre de mobiliser des milliards de capitaux privés.

Comment cela fonctionne concrètement ? Le *blending* est un principe selon lequel de l'argent public tel que l'aide au développement est utilisé via différents instruments financiers pour encourager un acteur privé à investir dans un pays en développement. Ceci peut prendre plusieurs formes, comme un subside ou un taux d'intérêt préférentiel accordé à l'acteur privé pour réduire le coût initial de l'investissement, ou une garantie financière qui réduit le risque pour l'acteur privé. Qu'importe sa forme, c'est précisément ce principe du *blending* qui, selon l'économiste Sony Kapoor, « est au centre de toutes les discussions du financement du développement, et est maintenant largement crédité de pouvoirs magiques pour transformer des milliards d'argent de l'aide en

billions d'investissements privés »<sup>4</sup>.

### LA BELGIQUE DÉROULE LE TAPIS ROUGE

La Belgique n'est pas en reste. Sous la législature 2014-2019, le ministre de la Coopération au développement Alexander De Croo a multiplié les initiatives pour renforcer les partenariats avec le secteur privé. Des rencontres ont été organisées pour discuter du rôle du secteur privé et des opportunités pour les entreprises belges dans les pays en développement<sup>5</sup>. Plusieurs instruments spécifiques ont été adoptés par la Coopération belge, à savoir : l'adoption d'une note stratégique sur l'appui au secteur privé en 2014<sup>6</sup> ; la création de la SDG

4 Kapoor S. (2019), Billions to Trillions – A Reality Check, [http://re-define.org/wordpress/wp-content/uploads/2019/04/Billions\\_to\\_trillions\\_RE-DEFINE-report.pdf](http://re-define.org/wordpress/wp-content/uploads/2019/04/Billions_to_trillions_RE-DEFINE-report.pdf)

5 Voir par exemple les communications du Ministre : « Alexander De Croo et Paul Polman plaident pour le rôle du secteur privé dans le développement durable international », 7 juin 2017, <https://www.decroo.belgium.be/fr/alexander-de-croo-et-paul-polman-plaident-pour-le-r%C3%B4le-du-secteur-priv%C3%A9-dans-le-d%C3%A9veloppement>

6 DGD (2014), Note stratégique : Coopération belge au développement et secteur privé local : un appui au service du développement humain durable, <https://diplomatie.belgium.be/sites/de->

1 « Des milliards aux billions » en français.

2 CNUCED (2014), World Investment Report 2014. Investing in the SDGs : an action plan, [https://unctad.org/en/PublicationsLibrary/wir2014\\_en.pdf](https://unctad.org/en/PublicationsLibrary/wir2014_en.pdf).

3 OCDE (2019), Net ODA, <https://data.oecd.org/oda/net-oda.htm>



FIAN Belgium

*Charter for International development* en 2016 (Charte initiée par le ministre De Croo promouvant la réalisation du développement durable dans le monde, signée en 2016 par des entreprises telles que Umicore, Unilever, Delhaize, KBC, Nestlé, Pfizer ou la BNP Paribas Fortis<sup>7</sup>); la création de contrats d'impact humanitaire<sup>8</sup>

[fault/files/downloads/note\\_secteur\\_privé.pdf](#)

<sup>7</sup> SPF Affaires étrangères (2016), Belgian SDG Charter, [https://diplomatie.belgium.be/en/news-room/news/2016/belgian\\_companies\\_ngos\\_and\\_public\\_sector\\_sign\\_belgian\\_sdg\\_charter](https://diplomatie.belgium.be/en/news-room/news/2016/belgian_companies_ngos_and_public_sector_sign_belgian_sdg_charter)

<sup>8</sup> Plus communément appelés Humanitarian impact bonds; voir ici pour plus d'information: <https://www.decroo.belgium.be/en/icrc-and-belgium-pioneer-first-humanitarian-impact-bond>

en 2017 en partenariat avec des investisseurs privés et la Croix Rouge pour construire des centres de réhabilitation au Nigeria, en RDC et au Mali; une nouvelle loi en 2018 élargissant le mandat de la Société belge d'investissement BIO<sup>9</sup>, dont le rôle est d'appuyer le secteur privé

<sup>9</sup> Loi modifiant la loi du 3 novembre 2001 relative à la création de la Société belge d'Investissement pour les Pays en Développement et la loi du 23 novembre 2017 portant modification du nom de la Coopération technique belge et définition des missions et du fonctionnement de Enabel, Agence belge de Développement, 25 octobre 2018, [http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi\\_loi/change\\_lg.pl?lan=guage=fr&la=F&cn=2018102514&table\\_name=loi](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?lan=guage=fr&la=F&cn=2018102514&table_name=loi)

dans les pays en développement; un projet de loi sur la politique de développement de la Belgique, proposé en 2018 (puis abandonné suite au départ de la NV-A du gouvernement fédéral), qui accordait un rôle accru au secteur privé dans la coopération au développement; ou encore la création en décembre 2018 du *Business Partnership Facility*, un instrument financier géré par la DGD qui veut encourager le secteur privé à investir dans un pays en développement en offrant un subside entre 50.000 et 200.000 EUR à chaque acteur privé sélectionné via un appel à projets.

La Belgique a donc très rapidement encouragé ces nouvelles formes de coopération avec le secteur privé. Principal problème : la réalité des pays partenaires de la Coopération belge ne semble pas avoir été au cœur des réflexions. Et pour cause, la Coopération gouvernementale belge s'est engagée à se concentrer dans les pays les moins avancés (PMA, pays dont les indices de développement humain sont les plus faibles) et les Etats fragiles – une décision à saluer<sup>10</sup>. Mais le contexte de ces pays est souvent peu propice à accueillir des investissements privés massifs étant donné la fragilité de leur système économique et les problèmes de gouvernance. Par ailleurs, l'OCDE relève que sur les financements privés mobilisés par la Coopération belge sur la période 2012-2017, seuls 30% ont été destinés aux PMA<sup>11</sup>. De même, selon la loi du 19 mars 2013<sup>12</sup>, les quatre secteurs prioritaires de la Coopération belge sont :

- la santé ;
- l'éducation ;
- l'agriculture et ;
- l'infrastructure de base.

Des secteurs qui sont a priori davantage du ressort du secteur public. Et de manière assez paradoxale, selon l'OCDE, « les fonds privés mobilisés par la Belgique au cours de la période 2012-2017 ont essentiellement concerné des activités des secteurs des industries manufacturières, des industries extractives et de la construction (59%) ; de l'énergie (17%) ; et de services bancaires et financiers (16%) »<sup>13</sup>.

Plus inquiétant encore : alors que la communauté internationale estimait qu'1 dollar investi par les pouvoirs publics mobiliserait 3 dollars de capitaux privés via des instruments d'appui au secteur privé<sup>14</sup>, les premières données au niveau mondial démontrent qu'on est en réalité loin du compte. En effet, jusqu'à présent, 1 dollar d'argent public n'aurait mobilisé que 0.75

dollar en moyenne de capitaux privés dans les pays en développement<sup>15</sup>. Les pouvoirs publics auraient ainsi, en moyenne, assumé 57% des coûts d'investissements d'instruments de blending – et jusqu'à 73% de ces coûts dans les pays à faible revenu<sup>16</sup>. Il s'agit donc, en réalité, de subsides colossaux au bénéfice du secteur privé. Et selon l'économiste Sony Kapoor, « cette situation peut distordre sérieusement le marché et résulter en une course malsaine vers le bas en ce qui concerne les prix et les termes du marché, avec une aide au développement rare qui est gaspillée pour des subsides inutiles aux investisseurs privés »<sup>17</sup>.

Si les instruments d'appui au secteur privé ne sont pas adaptés aux pays partenaires et aux secteurs prioritaires de la Coopération belge, si l'analyse des données mondiales démontrent qu'ils n'ont pas permis de mobiliser les capitaux privés espérés et qu'ils constituent de plus en plus des subsides excessifs qui risquent de distordre les marchés locaux : pourquoi alors investir tant dans une politique et des instruments financiers d'appui au secteur privé dans la Coopération belge ?

10 De la liste des 14 pays partenaires de la Coopération gouvernementale belge, tous sont soit un PMA, soit un Etat fragile, soit les deux – à l'exception du Maroc.

11 OCDE (2019), Development cooperation profiles – Belgium, [https://www.oecd-ilibrary.org/sites/58873fc4-en/index.html?itemId=/content/component/5e331623-en&csp\\_b-14d4f60505d057b456dd1730d8fcea3&iteml-GO=oecd&itemContentType=chapter](https://www.oecd-ilibrary.org/sites/58873fc4-en/index.html?itemId=/content/component/5e331623-en&csp_b-14d4f60505d057b456dd1730d8fcea3&iteml-GO=oecd&itemContentType=chapter)

12 Loi relative à la Coopération [belge] au Développement, 19 mars 2013, [http://www.ejustice.fgov.be/cgi\\_loi/change\\_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2013031906&table\\_name=loi](http://www.ejustice.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2013031906&table_name=loi)

13 OCDE (2019), Development cooperation profiles – Belgium, [https://www.oecd-ilibrary.org/sites/58873fc4-en/index.html?itemId=/content/component/5e331623-en&csp\\_b-14d4f60505d057b456dd1730d8fcea3&iteml-GO=oecd&itemContentType=chapter](https://www.oecd-ilibrary.org/sites/58873fc4-en/index.html?itemId=/content/component/5e331623-en&csp_b-14d4f60505d057b456dd1730d8fcea3&iteml-GO=oecd&itemContentType=chapter)

14 Blended Finance Taskforce (2018), Better finance, Better world, Consultation paper of the blended finance taskforce, [http://s3.amazonaws.com/aws-bsdc/BFT\\_BetterFinance\\_fina\\_l\\_01192018.pdf](http://s3.amazonaws.com/aws-bsdc/BFT_BetterFinance_fina_l_01192018.pdf)

15 Attridge S., Engen L. (2019), Blended finance in the poorest countries, Overseas Development Institute, <https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/resource-documents/12666.pdf>

16 Attridge S., Engen L. (2019), op. cit.

17 Kapoor S. (2019), op. cit.

## APPUI AU SECTEUR PRIVÉ LOCAL, OU INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES PROPRES ?

Sous couvert d'une volonté d'innovation et de relations « win-win », la Coopération belge serait-elle progressivement en train d'ouvrir la porte à l'instrumentalisation de l'aide au développement pour le bénéfice de ses propres entreprises, au détriment des populations les plus pauvres du monde ? Il s'agit en tout cas d'une tendance internationale : selon Oxfam par exemple, l'instrument de blending « Good Growth Facility » des Pays-Bas contient des dispositions pour soutenir spécifiquement les entreprises néerlandaises<sup>18</sup>. Et lorsqu'on analyse les textes et initiatives politiques au niveau belge, l'on se rend compte que l'objectif de la Coopération belge n'est pas uniquement d'appuyer le secteur privé local des pays en développement, que ce soit l'agriculteur burundais ou la PME malienne. Par exemple, une note de la DGD sur la mise en œuvre de l'appui au secteur privé approuvée par le Ministre De Croo en 2017<sup>19</sup> fait allusion aux entreprises belges et

internationales à de nombreuses reprises. La note recommande par exemple de développer un partenariat avec l'Institut Duurzame Handel (IDH) néerlandais, qui travaille avec des entreprises telles que Callebaut, Unilever et Heineken. Dans la liste des activités à mettre en place, la note stipule en outre qu'il faudra apporter davantage de soutien aux sociétés belges et internationales qui veulent s'établir dans des pays en développement. Elle attribue aux ambassades belges un rôle spécifique à cet égard pour les entreprises belges. En parallèle, c'est justement la société du Port d'Anvers qui s'est vu attribuer en 2018 la gestion du Port de Cotonou au Bénin, suite à un accord de coopération avec l'agence de développement Enabel qui s'inscrit dans un financement de 450 millions EUR sur une période de 2 à 3 ans. « Il s'agit du plus grand projet portuaire en Afrique », affirme M. Waterschoot, directeur général de *Port Antwerp International*, qui n'oublie certainement pas de spécifier qu'ils ont simplement répondu à un appel d'offres public lancé par le gouvernement béninois<sup>20</sup>.

Plus récemment, le projet de loi sur la politique de développement proposé par le ministre De Croo était également inquiétant : selon

son exposé des motifs, « la politique belge de développement conclut des partenariats avec le secteur privé. Des subsides peuvent ainsi être versés aux entreprises qui mettent en œuvre des interventions de développement durable, par exemple lorsque des entreprises sont désireuses d'investir dans les pays en développement et d'importer depuis ces pays »<sup>21</sup>. Sans définition précise du type d'entreprises auxquelles on fait allusion, l'on pourrait aisément s'inquiéter de voir la promotion des intérêts économiques belges prendre le pas sur les objectifs de réduction de la pauvreté et des inégalités dans le monde.

La prudence reste donc de mise. Il s'agira d'abord pour le prochain Ministre de la Coopération au développement d'assurer que toute utilisation de l'aide belge soit en adéquation avec le contexte et les besoins des pays partenaires. Il faudra clarifier les objectifs de la stratégie d'appui au secteur privé par la Coopération belge, afin de concentrer, le cas échéant, les financements sur le secteur privé local des pays en développement lorsque ceux-ci sont jugés adéquats – plutôt que les utiliser pour offrir des subsides aux entreprises belges ou internationales déjà compétitives à l'échelle mondiale.

18 Oxfam (2019), No blind trust in blending, <https://oxfameu.blogactiv.eu/2019/07/12/no-blind-trust-in-blending/>

19 (2018), Belgian International Development Policy for Private sector development : Framework and strategies, [https://diplomatie.belgium.be/sites/default/files/downloads/belgian\\_international\\_development\\_policy\\_for\\_private\\_sector\\_development\\_-\\_framework\\_and\\_strategies.pdf](https://diplomatie.belgium.be/sites/default/files/downloads/belgian_international_development_policy_for_private_sector_development_-_framework_and_strategies.pdf)

20 Simoens C. (2019), Le Port d'Anvers à la barre à Cotonou, <https://www.glo-be.be/index.php/fr/articles/le-port-danvers-la-barre-cotonou>

21 Chambre des Représentants (2018), Projet de loi relatif à la politique de développement, 11 décembre 2018, Doc 3423/001.



*Port de Cotonou*

## 8. Les instituts de recherche comme plateformes de lobbying pour les multinationales

Par Nina Holland, chargée de recherche à Corporate Europe Observatory et Barbara Van Dijk, chercheuse au Science and Policy Research Centre, University of Sussex

Les multinationales ont toujours grand besoin d'une belle histoire en laquelle les consommateurs ou les décideurs puissent croire (ou prétendre croire) pour que leurs produits restent sur le marché. Cette histoire peut prendre la forme d'un slogan publicitaire accrocheur qui répond à des sentiments subjectifs (« Bayer : la science pour une vie meilleure ») ou d'un communiqué issu du lobbying, basé sur des demi-vérités présentées comme une réalité solide et objective (« Le glyphosate est sans danger, car plusieurs autorités alimentaires l'affirment »). Dans ce petit jeu, les messages provenant du monde scientifique soi-disant indépendant valent bien leur pesant d'or.

L'abus de l'autorité scientifique par l'industrie du tabac est une pratique bien connue. Des scientifiques, payés pour dire à la télévision que fumer n'est pas mauvais pour la santé<sup>1</sup>, ont

également fait réaliser des recherches qui ont systématiquement joué en faveur de la cigarette, ou qui visaient à discréditer d'autres recherches sur le sujet<sup>2</sup>. Ces tactiques ont maintenant été adoptées par toutes sortes d'entreprises lorsqu'elles veulent mettre des produits nocifs sur le marché, tels que les combustibles fossiles et les produits chimiques. À l'aide de leurs partisans dans le monde académique, ils défendent donc des concepts tels que « la science fondée contre la pseudo-science » (*sound science versus junk science*). Selon ce mantra, les études qui démontrent l'innocuité des produits sont basées sur des 'données scientifiques solides', alors que les études qui présentent des résultats contraires ne valent rien. Les choix politiques doivent alors s'appuyer sur des conclusions soi-disant scientifiques favorables aux entreprises, que l'on

appelle alors des politiques « basées sur la science » (*science-based policy*) ou « fondées sur les preuves » (*evidence-based*).

### ILSI – PLATEFORME DE LOBBYING À LA SAUCE ACADÉMIQUE

Afin d'appuyer la valeur de ce type de messages, les entreprises mettent en place des organisations spécifiques pour promouvoir la coopération et le contact entre les experts des établissements universitaires, des gouvernements et des entreprises, par le biais de forums dits 'neutres'. L'ILSI, l'Institut international des sciences de la vie<sup>3</sup>, en est un bon exemple. Cet institut est financé par des dizaines d'entreprises de l'industrie agroalimentaire, telles que McDonald's, Unilever, Nestlé, Cargill, BASF et Bayer-Monsanto et possède des bureaux dans le monde entier, notamment à Bruxelles.

L'ILSI vise à promouvoir des méthodes d'évaluation des risques de produits, tels que les produits chimiques,

1 Chapitre 7 in Miller, David, Harkins, Claire, Schlögl, Matthias, & Montague, Brendan (2017). Impact of Market Forces on Addictive

Substances and Behaviours: The web of influence of addictive industries. Oxford University Press. Voir aussi <https://www.independent.co.uk/news/world/americas/tobacco-industry-smoking-isnt-bad-for-your-health-404524.html>

2 N. Oreskes and E. M. Conway, Merchants of doubt: how a handful of scientists obscured the truth on issues from tobacco smoke to global warming. London: Bloomsbury, 2010.

3 <https://corporateeurope.org/en/blog/new-briefing-international-life-science-institute-ils-i-corporate-lobbygroup>

qui soient favorables à l'industrie. À cette fin, l'institut organise des conférences, et les groupes de travail de l'ILSI publient des articles ou des lignes directrices qui s'adressent aux lobbyistes d'entreprise et aux bureaux de fonctionnaires.

Il y a encore quelques années, les experts de l'Autorité européenne de sécurité alimentaire (EFSA) étaient très souvent en lien avec l'ILSI<sup>4</sup>. Même la présidente du conseil d'administration de l'EFSA était membre de l'ILSI.

Suite à des critiques de plus en plus nombreuses, l'EFSA a décidé de serrer la vis et de ne plus donner aux expert·e·s ayant des liens trop étroits avec l'ILSI des rôles de premier plan dans les panels. Sujette à de fortes pressions, l'EFSA a demandé à l'un de ses experts, le vice-président de l'ILSI, Alan Boobis, de choisir entre l'EFSA et l'ILSI. Il a choisi ce dernier. Néanmoins, il est toujours invité à apporter son expertise, par exemple à l'OCDE ou au Mécanisme de consultation scientifique (SAM) de la Commission européenne.

Pour justifier la fréquence élevée des conflits d'intérêts des expert·e·s de l'EFSA avec le monde de l'industrie, l'EFSA argumente couramment qu'il est devenu difficile de trouver des expert·e·s indépendant·e·s à cause des nombreuses collaborations entre l'in-

dustrie et les universités. La question est de savoir si cette déclaration est bien vraie et, si oui, quelles en sont les causes ? Vraisemblablement le gouvernement n'investit pas suffisamment dans l'expertise indépendante au profit de la santé publique.

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'un groupe relativement restreint de scientifiques émerge constamment lorsqu'il s'agit de 'l'emprise des entreprises' dans la politique européenne. Prenez Helmut Greim, Alan Boobis et Daniel Dietrich. Ce trio notoire a joué un rôle important dans le déraillement des mesures européennes contre les perturbateurs endocriniens en créant le doute sur les preuves scientifiques démontrant la nécessité de telles mesures. Greim travaille pour Monsanto et a témoigné en faveur des constructeurs automobiles dans le « dieselgate ». D'autre part cependant, il siège encore dans les organes consultatifs de l'UE à plus de 80 ans et il est toujours porteur de la Croix de l'Ordre du mérite allemande, qui lui donne beaucoup de crédit. M. Boobis a présidé le panel d'experts de l'EFSA sur les pesticides pendant de nombreuses années et conseille toujours le Mécanisme de consultation scientifique de l'UE et la JMPR de l'OCDE, mais est également vice-président du groupe de pression ILSI (International Life Science Institute). Dietrich travaille pour Bayer.

## UN INSTITUT FLAMAND MÈNE CAMPAGNE POUR L'INDUSTRIE BIOTECHNOLOGIQUE

Certaines institutions scientifiques sont actives de manière très directe dans le domaine du lobbying et ce à des fins politiques précises, en faveur des entreprises avec lesquelles elles entretiennent des relations étroites. En Belgique, l'Institut flamand de biotechnologie (VIB), financé par le gouvernement flamand, mène non seulement des recherches pour le développement d'organismes génétiquement modifiés (OGM), mais fait aussi activement pression pour que les nouvelles technologies OGM soient moins réglementées.

Dans le cadre de sa politique de croissance axée sur l'innovation, le gouvernement flamand conclut des contrats de cinq ans avec l'institut, qui emploie 1500 chercheurs. Le gouvernement attend principalement du VIB qu'il stimule la croissance économique de la région grâce à ses activités de recherche, la création d'emplois, la collaboration avec l'industrie et l'attraction des investissements étrangers.

À travers le financement du VIB, combiné à d'autres incitations fiscales, le gouvernement flamand est le principal preneur de risque, avec l'idée que les entreprises privées suivront dès que les bénéfices financiers seront clairement perceptibles. En outre, des multinationales agrochimiques telles que Bayer et BASF sont fortement

<sup>4</sup> Exemples de Roland Franz, Harry Kuiper, Alan Boobis



*Aqua Mechanical*

représentées en tant que partenaires actifs à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

En ce qui concerne les nouvelles technologies OGM, le VIB mène depuis de nombreuses années sa propre campagne de lobbying. Elle est également membre de la « *New Breeding Techniques Platform* », aux côtés d'entreprises telles que Syngenta et Sweet Tree Technologies<sup>5</sup>. Cette plateforme vise à garantir que pratiquement toutes les nouvelles technologies OGM soient exemptées des réglementations européennes d'évaluation des risques et d'étiquetage des OGM, considérées 'gênantes'<sup>6</sup>. Après des années de lobbying auprès de la Commission européenne, l'affaire a finalement abouti devant la Cour européenne de justice à la demande du Conseil d'État français.

Le 25 juillet 2018, la Cour a publié une décision très claire selon laquelle tous les produits issus de ces nouvelles technologies seraient désormais soumis aux réglementations relatives aux OGM. Cela signifie, entre autres, qu'ils doivent passer un certain nombre de tests spécifiques afin d'évaluer les effets sur la santé,

5 <http://www.nbtplatform.org/list-of-nbt-platform-members>

6 Le PDG a fait une analyse complète de la façon dont l'industrie biotechnologique tente de contourner la réglementation en mettant en place la « *New Breeding Techniques Platform* » <https://corporateeurope.org/en/food-and-agriculture/2016/02/biotech-lobby-push-new-gmos-escape-regulation>

etc. En outre, les produits OGM vendus dans l'UE doivent être étiquetés clairement comme OGM. Enfin, il existe des règles de consultation publique, par exemple pour la réalisation d'essais des OGM sur le terrain.

Depuis lors, les développeurs de ces technologies ont fait énormément pression pour ouvrir le champ des réglementations européennes sur les OGM. Les lobbies des entreprises ont envoyé un tract commun à la Commission, tandis que le VIB a supervisé la rédaction d'une lettre de lobbying dans laquelle « les instituts de recherche européens appellent à l'action », alors que les signataires étaient pour la plupart des chercheurs individuels.

Le VIB est également intervenu de manière notable dans le débat sur le glyphosate. Dirk Inzé, directeur scientifique du département des sciences végétales, a déclaré dans une interview accordée à DeMorgen durant l'été 2018 que « le glyphosate est l'un des produits les plus sûrs du marché » et continue « le glyphosate lui-même est innocent. Il est toxique en grande quantité, mais si vous buvez vingt litres d'eau, vous mourrez aussi. Si le glyphosate est utilisé correctement, il est parfaitement sûr<sup>7</sup>. » Des informations trompeuses similaires peuvent également être trouvées dans la présentation d'une série

7 <https://www.demorgen.be/tech-wetenschap/dirk-inze-greenpeace-indoctrineert-de-mensen-al-dertig-jaar-bb08a671/>

de rapports du VIB datant de 2016 (toujours disponible sur le site web)<sup>8</sup>. Il existe en effet des études scientifiques prouvant le caractère nocif du glyphosate qui ont été réunies dans un rapport de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), mais qui ont été totalement ignorées par le VIB. L'OMS a conclu que le glyphosate est « probablement cancérigène pour l'homme ». Plus de 18 000 actions en justice contre Bayer-Monsanto sont actuellement pendantes aux États-Unis. Toutes ces affaires concernent l'apparition d'un cancer par exposition au glyphosate. En outre, le *Roundup*, l'herbicide « cocktail » qui contient le glyphosate et auquel les gens sont au final exposés, suscite des préoccupations plus larges.

## PLATEFORMES TECHNOLOGIQUES ET AGENDAS DE RECHERCHE

Les universités belges reçoivent la majorité de leurs subventions des autorités régionales et de l'Union européenne. L'UE finance des projets en réponse à des 'appels', qui sont généralement annoncés par la DG Recherche de la Commission européenne. Quels appels sont lancés, sur quels sujets et avec quelles ressources, est une question extrêmement politique. Qui dirige le programme de la Commission ?

8 VIB fact series 2016. 'Effets des cultures génétiquement modifiées sur l'environnement'. [http://www.vib.be/en/news/Documents/vib\\_fact\\_genetisch%20gewijzigde%20gewassen\\_NL\\_2016\\_LR.pdf](http://www.vib.be/en/news/Documents/vib_fact_genetisch%20gewijzigde%20gewassen_NL_2016_LR.pdf)

Suite à l'agenda de Lisbonne de l'UE, stipulant que l'économie européenne devrait être la plus compétitive du monde d'ici 2020 (c'est-à-dire l'année prochaine) - une tâche impossible et inutile -, la Commission européenne avait créé des plateformes technologiques européennes (PTE), dans lesquelles divers secteurs industriels avaient la possibilité d'élaborer et d'orienter la politique européenne de la recherche. Par exemple, une plateforme technologique européenne sur les biocarburants y était organisée, dont le comité directeur était entièrement dominé par les sociétés pétrolières, automobiles, biotechnologiques et forestières<sup>9</sup>. On y trouvait également une plateforme «Plantes pour l'avenir» dont la gouvernance se composait principalement de l'industrie des biotechnologies et des semences, dont Bayer et la Association européenne des semences (ESA). Enfin, une plateforme « Énergie nucléaire durable » avait pour administrateurs E.on, EDF et ENGIE<sup>10</sup>.

Ces plateformes technologiques ont défini une vision à long terme et un agenda stratégique de recherche correspondant, qui deviennent alors le principe directeur de l'utilisation des fonds de recherche de l'UE. Par la suite, les projets de recherche lancés dans le cadre de partenariats public-privé (PPP) sont préférablement financés. De plus, une partie des revenus de l'université provient directe-

<sup>9</sup> <http://archive.corporateeurope.org/agrofuel-folly.html>

<sup>10</sup> <http://www.snetp.eu/organisation-structure/>

ment de l'industrie. Il est donc difficile pour les institutions scientifiques publiques de mener des recherches uniquement dans l'intérêt public.

En encourageant les institutions de recherche et les chercheurs à répondre aux exigences et aux problèmes de l'industrie, on limite l'investissement dans la connaissance.

Les recherches qui promettent un meilleur retour sur investissement auront de bonnes chances d'être menées à bien. La Flandre, par exemple, accorde une subvention annuelle de 59 millions d'euros, en plus des subventions de projet, au VIB. Dans le même temps, le financement flamand pour les recherches qui adoptent une vision beaucoup plus large des questions agricoles, comme en agroécologie, est marginal. La décision de privilégier une approche technocratique des grandes questions sociétales se fait également sentir dans l'éducation et la recherche plus poussée. Les connaissances et l'innovation technologiques sont considérées comme supérieures aux autres formes de développement social.

## SORTIR DE L'INDUSTRIE

Les universités, les organismes gouvernementaux et l'industrie sont aujourd'hui profondément imbriqués. Les processus politiques existants, fondés sur les évaluations traditionnelles de la recherche et les processus d'évaluation des risques, sont incapables d'intégrer les considérations sociales, environnementales

et éthiques dans les programmes de recherche et le développement technologique. Cette situation est la cause de nombreux conflits depuis plusieurs décennies.

Pendant, la recherche et la technologie pourraient être des alliées dans la construction de sociétés plus justes dans lesquelles la (bio) diversité s'épanouirait. Il est nécessaire de prendre des décisions plus transparentes en matière de recherche et d'innovation et que celles-ci soient fondées sur une coopération étroite avec la société civile. Il faut également poser un certain nombre de questions pertinentes : Quel est le problème ? Qui gagne et qui perd ? L'innovation au détriment de quoi ? Une technologie particulière conduit-elle à l'exploitation et à la privatisation de ressources communes ? Favorise-t-elle ou non la biodiversité et la justice (sociale) ? Quel est son lien avec les valeurs de réciprocité, de respect et de responsabilité ?

Sans prétendre être des solutions miracles, ces questions permettront de mieux établir les agendas de recherche et l'évaluation de la recherche et de la technologie, ceux-ci pouvant réellement servir la société et notre planète.

## POUR EN SAVOIR PLUS :

- Dans son livre récemment publié « Lobbytomy », Stéphane Horel, journaliste au Monde, parle de la relation à long terme entre la presse scientifique et le lobbying des entreprises.
- Naomi Oreskes and Erik M. Conway (2010): *'Merchants of Doubt: How a Handful of Scientists Obscured the Truth on Issues from Tobacco Smoke to Global Warming'*, Bloomsbury publishing.
- Lobby Planet: CEO's guide to the murky world of corporate EU lobbying, <https://corporateeurope.org/en/lobbyplanet>
- Michaels, David (2008) *Doubt is Their Product: How Industry's Assault on Science Threatens Your Health*, Oxford: Oxford University Press



## 9. Nutri-score : quand les lobbies mettent le paquet

Par Jonathan Peuch, chercheur à l'UCL et membre du Conseil d'administration de FIAN Belgique

Le lobbying et les guerres d'influence autour du Nutri-score, simple outil informationnel et technique sur la qualité nutritionnelle des produits, tout à fait conforme au marché intérieur européen, démontre les difficultés de faire avancer les objectifs de santé publique face aux intérêts des géants de l'agroalimentaire, qui profitent de la désinformation du consommateur.

Le présent article se concentre sur le lobbying lié à l'émergence du Nutri-score en France, de 2014 à 2019. En effet, depuis octobre 2017, un arrêté d'exécution de la nouvelle loi de modernisation du système de santé<sup>1</sup> recommande aux marques vendant des produits alimentaires en France de présenter, *sur base volontaire*, un logo informant le consommateur sur leurs caractéristiques nutritionnelles. Il faut noter que cette mesure a depuis lors été aussi introduite en Belgique (04/2019), en Espagne (11/2018) et en Suisse (04/2019<sup>2</sup>).

1 Arrêté du 31 octobre 2017 fixant la forme de présentation complémentaire à la déclaration nutritionnelle recommandée par l'État, JORF n°0257 du 3 novembre 2017.

2 Arrêté royal du 1er mars 2019 relatif à l'utili-

Le Nutri-score se veut simple et efficace. 5 couleurs, 5 lettres. Cette mesure assez basique de santé publique a été vigoureusement combattue par une alliance des géants de l'agroalimentaire, surnommé les 'Big 6' (Nestlé, Coca-Cola, PepsiCo, Mars, Unilever et Mondelez), qui ont multiplié les manœuvres d'influence et les campagnes de désinformation pour empêcher son adoption en France (et plus largement au niveau européen). Cet acharnement n'est pas nouveau : en 2010 déjà, au moment des négociations sur le règlement européen relatif à l'information sur les denrées alimentaires, l'ONG *Corporate Europe Observatory* estimait que 1 milliard d'euros avaient été dépensés par le secteur privé pour influencer le règlement en leur faveur<sup>3</sup>.

Finalement l'alliance des 'Big 6' s'est progressivement démantelée. Mars a annoncé son retrait de l'alliance en mars 2018 et Nestlé a annoncé, en juin 2019, qu'il adopterait

sation du logo « Nutri-score », M. B., 2019040711 publié le 1er avril 2019.

3 <https://corporateeurope.org/en/blog/mep-carl-schlyter-industry-lobbying-has-buried-traffic-light-labelling>. L'entretien avec l'eurodéputé donne également un aperçu des méthodes de lobbying au niveau européen..

le Nutri-score au niveau européen. Une première petite victoire pour les défenseurs de la santé publique, mais au prix de combien d'efforts ?



LE NUTRI-SCORE  
À 5 COULEURS ET 5 LETTRES

### LE NUTRI-SCORE COMME ADVERSAIRE

Le Nutri-score propose une interprétation, univoque, simplifiée et claire des caractéristiques nutritionnelles du produit, en face avant de l'emballage (donc visible au moment de l'achat), destinée à intégrer les aspects nutritionnels à la décision du consommateur. Il vise à informer les consommateurs par rapport aux recommandations de santé publique<sup>4</sup>. La méthode est basée sur

4 Arrêté du 31 octobre 2017 fixant la forme de présentation complémentaire à la déclaration nutritionnelle recommandée par l'État, JORF n°0257 du 3 novembre 2017.



le calcul d'un score. Plus le produit contient du sucre, des graisses saturées, des calories et du sel, plus il sera rouge ; a contrario, la présence de fibre, protéine et fruits et légumes améliore le résultat.

C'est une mesure informationnelle, car elle vise à améliorer la rationalité du consommateur-riche en lui fournissant une information sur la qualité nutritionnelle d'un produit. L'origine législative de cette mesure provient du domaine de la santé publique, et en particulier du Plan National Nutrition-Santé, lequel vise entre autres à répondre aux problèmes de l'obésité et du surpoids qui sont devenus comparables en coût et en morbidité à la cigarette ou à l'alcool<sup>5</sup>. Le Nutri-score est un complément au tableau nutritionnel, rendu obligatoire par l'Union européenne en 2011<sup>6</sup>, qui est apposé sur les produits alimentaires vendus dans l'Union européenne, mais qui est considéré comme peu compréhensible.

5 Article 14 de la Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.

6 Règlement (UE) 1199/2011 du 25 octobre 2011.

Les enjeux soulevés par le Nutri-score relèvent du marché de consommation, avec un double objectif : d'abord, il s'agit d'orienter la demande pour que les consommateur-riche-s soient en meilleure santé, deuxièmement, pour forcer l'offre alimentaire à s'adapter. Le logo discrimine les produits d'une même catégorie ; il les pousse à reformulation, c'est-à-dire à recomposer les dosages de sucre, sel et graisse saturée pour monter dans des catégories vendeuses (A ou B). Si le premier objectif fait l'unanimité, le second fait grincer des dents l'agro-industrie, et plus particulièrement les entreprises qui se sont spécialisées dans la vente de produits gras, salés et/ou sucrés. Pour elles, le Nutri-score aura un effet négatif sur les ventes, bien qu'il soit difficile à quantifier précisément, car il ne s'agit, après tout, que d'ajouter une information dans le calcul des consommateurs.

Ainsi, nombreuses sont les industries qui ont à y perdre, et en particulier celles dont les produits ne sont pas 'recomposables' et ont même basé leur réputation sur le sucre ; d'autres cependant ont à y gagner, notamment celles qui vendent des produits nutritionnellement plus sains ou qui disposent d'une gamme de produits plus variées. Les principales entreprises qui ont annoncé adopter le Nutri-score sont Danone et Fleury-Michon, ainsi que les marques distributeurs capables de différencier fortement leurs produits tels qu'Auchan, Intermarché ou Leclerc en France, mais aussi Delhaize et Colruyt en Belgique. Nestlé, qui se présente comme doté d'une expertise particulière dans la nutrition, notamment sur les produits infantiles, a décidé de sortir de sa posture d'opposition : « [Les consommateur-riche-s] sont de plus en plus nombreux-ses à faire confiance à Nutri-score. En 2019, on en compte 19% de plus. Les adeptes sont désormais 10 millions de personnes. C'est énorme. On ne peut pas ne pas en tenir compte »<sup>7</sup>.

7 Pierre Alexandre Teulié, cité par le journal Les Echos le 26/06/2019.

## LES TECHNIQUES DE LOBBYING

Les activités autour du Nutri-score permettent d'éclairer plusieurs techniques d'influence déployées par le lobby de l'agroalimentaire.

### 1. LES LIEUX DE DÉCISION

Le lobbying cible les lieux de décision politique, mais aussi le grand public.

Les institutions **publiques consultatives** sont des instances privilégiées. Ainsi le Conseil National de l'Alimentation, institution interministérielle (économie, agriculture, environnement, santé) associant de nombreux acteurs du système alimentaire, surnommé le Parlement de l'alimentation, accueille en son sein les acteurs économiques fédérés, dont l'Association nationale de l'industrie agroalimentaire (Ania) et la Fédération du commerce et de la distribution, qui se sont vivement opposées à l'introduction du Nutri-score. D'après Michel Chauliac directeur au PNNS lors d'une intervention à Montpellier au printemps 2018, la présentation du Nutri-score dans cette instance a provoqué « un tollé ».

Autre lieu, l'Anses, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. Elle offre un appui scientifique et technique en réponse à des saisines ministérielles, de parties prenantes ou à une autosaisie. **L'expertise** est censée être indépendante. Cependant, à la suite de la remise d'un avis interrogeant le bien-fondé d'un étiquetage

nutritionnel, mettant en doute sa capacité « à améliorer les choix des consommateurs », des soupçons de conflits d'intérêts entre ces experts indépendants et l'agro-industrie ont été soulevés<sup>8</sup>.

Les **ministères** enfin sont des lieux fréquents de lobbying. A cet égard les influences dans le dossier du Nutri-score ont mené à d'importantes confrontations entre la ministre des Affaires sociales et de la santé, Agnès Buzyn, qui a promu la mesure dans le cadre du PNNS, et le ministre de l'Agriculture, Stéphane Travert. Ce dernier, influencé notamment par l'Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA), a freiné des quatre fers pour sa mise en place et s'oppose encore à son extension, telle que son apparition obligatoire sur les publicités pour enfants. Conséquence de ces différends, un comité de pilotage interministériel a vu le jour, et il a fallu l'intervention du Premier ministre et un décret du 19 juillet 2016 pour se mettre d'accord sur un cahier des charges apte à valider une bonne fois pour toutes le Nutri-score. Des procédures lourdes et qui ont largement retardé l'adoption du dispositif.

Le lobbying ne se contente pas de cibler les institutions. Il cherche aussi à toucher le grand public à travers les **médias**, et notamment les réseaux sociaux. Les chercheurs travaillant sur le Nutri-score, relayé par l'association de protection des consommateurs « UFC-Que Choisir », ont

ainsi dénoncé le lancement d'une campagne de désinformation sur les réseaux sociaux dans le but de décrédibiliser le Nutri-score aux yeux du grand public<sup>9</sup>. Pour ce faire, la campagne établissait des parallèles entre des produits de catégories différentes (un coca zéro classé B, et l'huile d'olive classée E) : si un cola light est mieux noté par le Nutri-score que des sardines à l'huile ou du jambon cru, c'est que le système n'est pas fiable. Or, les concepteurs soulignent que le Nutri-score est fait pour comparer des produits substituables, c'est-à-dire discriminer à l'intérieur d'une même catégorie de produit. S'il est difficile de savoir qui est à l'origine de cette campagne, UFC-Que Choisir note que les posts ont été largement relayés par les comptes personnels ou publics de chercheurs ou experts en marketing européens proches de lobbies de l'industrie agroalimentaire<sup>10</sup>.

<sup>8</sup> <http://lemonde.fr/article du 28/02/2017>.

<sup>9</sup> <https://www.quechoisir.org/actualite-nutri-score-campagne-de-desinformation-sur-les-reseaux-sociaux-n66787/>

<sup>10</sup> Idem

## 2. LES ARGUMENTS : CONTESTER LA PERTINENCE DE LA MESURE

La première stratégie est de développer des arguments capables de rendre le projet indésirable.

Il est d'abord possible d'interroger le **bien-fondé** de la mesure. Le Nutri-score serait ainsi inutile et stigmatisant, puisque les produits ciblés ne sont responsables que d'une part minime et non mesurable de l'incidence du surpoids et de l'obésité. Il faudrait plutôt cibler les régimes et habitudes des consommateurs.

Autre argument ravageur : « Pourquoi y a-t-il plus d'obèses aujourd'hui ? Cela ne relève pas que de la malbouffe, mais de l'absence d'activité physique<sup>11</sup>. » L'analyse minimise l'impact de l'alimentation dans le problème de santé publique, ce qui dévitalise l'intérêt de la réponse proposée.

Un dernier argument a été utilisé massivement, celui disant que le Nutri-score ne prend en compte qu'une partie du problème de la qualité des produits, et passe à côté de l'essentiel, comme l'impact environnemental ou sociétal des modes de production. En outre, certains aliments ultra-transformés contenant des additifs ou des pesticides peuvent être bien classés. Si on peut faire mieux, autant ne rien faire.

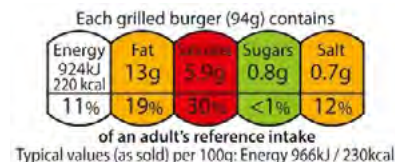
Au-delà de son bien-fondé, les lobbies ont également interrogé la légalité de

la mesure. Est-il bien légal d'ajouter un étiquetage national alors que le droit européen en prévoit déjà un ? Quelle nature et quelle forme peut prendre un étiquetage complémentaire d'après le droit européen, tel que réglementé par le règlement (UE) 1169/2011 dit règlement INCO, car on ne peut pas faire n'importe quoi ? D'ailleurs, n'est-ce pas plutôt une allégation nutritionnelle ? En renvoyant à des arguments de cette nature, il est difficile pour des non-juristes de savoir ce qu'il en est réellement. La légalité d'une politique publique est un enjeu crucial ; mais c'est aussi une manière peu coûteuse de gagner du temps.

## 3. SUBSTITUER LE NUTRI-SCORE PAR UN LOGO MOINS CLAIR

### Le rôle crucial de la science.

À mi-chemin entre l'argument et le moyen, la science joue un rôle déterminant dans toute « l'épopée homérique » du Nutri-score, pour reprendre un terme de Serge Hercberg, promoteur du dispositif<sup>12</sup>. Les études concluantes menées par l'école de Grenoble et ceux de Paris XIII n'auront pas suffi à convaincre, se désole Hercberg, malgré le soutien de poids du Haut Conseil de la Santé, ainsi qu'une demande forte et constante des associations de consommateurs. Il aura ainsi fallu multiplier les études et réaliser un test en grandeur nature dans 40 supermarchés pour finalement emporter l'adhésion.



EXEMPLE DE TABLEAU DU RÉGLEMENT 1199/2011



LES QUATRE VISUELS EN COMPÉTITION

### Développer un logo privé.

Outre les moyens déployés pour mettre en cause la fiabilité et la pertinence du Nutri-score, les 'Big 6' ont cherché à semer la confusion en développant leur propre système d'information. En novembre 2017, elles proposaient d'utiliser un système spécifique, le *Evolved Nutrition Label*. Ce système avait une dou-

11 <http://leparisien.fr> article du 10/05/2016.

12 Serge Hercberg, Blogs du Huffpost, 16/03/2017.

ble particularité : d'être moins clair pour le consommateur, mais surtout d'indiquer des portions variables, là où le Nutri-score permet une comparabilité de produits différents en fixant une portion de référence de 100 grammes. Toutefois, l'initiative n'a jamais été menée au bout : pendant que la mobilisation citoyenne grossissait, le groupe des 'Big 6' se fissura. Mars le quitta dès mars 2018, suivit Nestlé en novembre 2018, et tous les deux appelèrent rapidement à la mise au point d'un label unifié au niveau européen.

du Nutri-score sur les publicités pour enfants, bien que la loi ne soit pas encore passée au Sénat. Un même vote avait pourtant été négatif le 22 mai 2018, combattu par le ministre de l'Agriculture, mais aussi des entreprises de l'audiovisuel, pour qui la diffusion de publicité vantant les mérites de produits gras, sucrés et salés auprès des enfants semble être un business juteux méritant de se faire entendre. En Suisse, une motion du 22 mars 2019 a également été rejetée, en attendant une décision européenne. Encore combien de temps à attendre ?

## EN FINIR AVEC LE VOLONTARISME

Malgré les avancées obtenues depuis la loi de 2015, le Nutri-score reste une victoire à la Pyrrhus, car une barrière légale est obstinément maintenue au niveau européen. Pour l'instant, les États membres ne peuvent que *recommander* un système d'information nutritionnel. Et les entreprises doivent donc s'engager sur une base volontaire. Néanmoins, lors d'un discours à l'Assemblée nationale le 12 juin dernier, le Premier ministre français s'est dit favorable à un Nutri-score obligatoire. Une initiative citoyenne européenne (pétition adressée à la Commission) a d'ailleurs été lancée, avec l'objectif de recevoir un million de signature pour obliger la Commission européenne à se prononcer sur la question. Au niveau français, une étape dans cette direction a été franchie le 22 février : les députés se sont prononcés en faveur d'une obligation d'affichage



Nettogewicht  
Poids net  
375g e

NUTRI-SCORE  
**A** B C D E

[www.delhaize.be/Nutriscore](http://www.delhaize.be/Nutriscore)

UTZ  
Certified  
cocoa

Nettogewicht  
Poids net  
300g e

NUTRI-SCORE  
**A** B C D E

[www.delhaize.be/Nutriscore](http://www.delhaize.be/Nutriscore)

300G CRUNCHY STEVIA CHOCO&NOIX  
DELHAIZE  
SRP  
1211/9490  
200548 2 20 14 13 1 ZE  
NUTRI-SCORE  
**A** B C D E  
1.46 €  
4,867/kg

Wikipedia



Boerenbond2

## 10. Le Boerenbond (Union des agriculteurs) aujourd'hui

*par Wies de Troch, militant pour une agriculture responsable et juste*

Le Boerenbond, le syndicat agricole flamand, exerce et a exercé une influence sur les politiques en Flandre. Cet article revient sur son historique, ses liens de parenté avec différentes sociétés ayant des intérêts économiques pas toujours similaires aux intérêts des agriculteur-ice-s pour dresser un bilan de la vision et l'influence du Boerenbond aujourd'hui.

Suite à la manifestation historique des paysan-ne-s de 1971 à Bruxelles, le Boerenbond a été mis à l'épreuve de la critique sociale. A plusieurs reprises, le rôle du Boerenbond en tant que défenseur des intérêts des agriculteur-ice-s a été remis en question en raison d'un mélange d'intérêts financiers et économiques contradictoires. Cette analyse a-t-elle encore un sens quand on regarde le Boerenbond aujourd'hui ? Ou s'agit-il d'un "vieux vin dans de nouvelles bouteilles" ?

### REVUE HISTORIQUE

Le Boerenbond a été fondé en 1890, à une époque de pleine crise économique, de pauvreté et d'exploitation dans les zones rurales.

Ses fondateurs étaient le pasteur Mellaerts, le politicien catholique Joris Helleputte (plus tard banquier et ministre) et le beau-frère d'Helleputtes, Schollaert. Le Boerenbond a, entre autres, créé des guildes paysannes locales, ainsi que des caisses d'épargne et de crédit coopératives sur le modèle allemand de Raiffeisen, afin de prévenir la création de coopératives socialistes dans les zones rurales. Leur message central était d'affirmer l'absence d'intérêts contraires entre classes sociales, ainsi que la possibilité et la nécessité que toutes les catégories de personnes et toutes les classes sociales travaillent ensemble harmonieusement, dans l'intérêt de tous et toutes. Cette vision s'est également traduite par le développement d'un réseau politique et social en milieu rural, lié au Parti catholique, devenu par la suite le Parti du peuple chrétien<sup>1</sup>.

Le modèle d'agriculture envisagé par les dirigeants catholiques était celui de l'agriculture familiale : plus flexible (et donc moins cher) et moins sensible à l'influence des socialistes...

<sup>1</sup> D. DEMBLON, J. AERTSEN et al., 1990. 100 jaar Boeren, 220 p., Berchem, EPO.

Vers la fin du XXe siècle, la branche économique de l'Union des agriculteurs reposait principalement sur trois piliers solides : CERA (leader du marché belge en tant que caisse d'épargne privée), la société d'achat et de vente AVEVE (entre autres leader du marché belge de l'alimentation animale) et la branche assurance : l'Assurance de l'Union belge des agriculteurs (ABB). Mais également sur d'autres sociétés telles que COVAVEE et COVEE (commerce de la viande et du bétail respectivement) et diverses sociétés de services telles que le Groupe S (secrétariat social, comptabilité, etc.). Toutes ces sociétés appartenaient également à une société holding coupole, la Société des Biens Mobiliers de l'Union des agriculteurs (MRBB)<sup>2</sup>.

### EXPLOITATION DES AGRICULTEURS, DISPARITION DE LA PAYSANNERIE

Après les années de guerre du siècle dernier, le système économique et financier dominant a cherché à moderniser l'agriculture. Tout d'abord, afin de répondre autant que possible aux besoins alimentaires mondiaux. Ensuite, principalement

<sup>2</sup> Ibid

pour maximiser la productivité de l'entreprise familiale. La modernisation et la croissance des exploitations individuelles seraient désormais liées.

La modernisation impliquait, entre autres, l'utilisation de moyens de production mécaniques et chimiques sur l'exploitation, l'utilisation de semences transformées, l'élevage de bovins génétiquement sélectionnés et logés dans des étables à contrôle automatique. Par conséquent, l'agriculteur-ice a pu travailler de plus grandes superficies, obtenir des rendements plus élevés et garder des animaux de plus en plus productifs avec la même quantité de travail. Mais cette augmentation de la productivité était également le seul moyen de conserver une certaine rentabilité en tant qu'agriculteur, puisque le prix du produit agricole ne permettait pas (structurellement) de couvrir les coûts supplémentaires de la modernisation. Il faut dire que les entreprises d'approvisionnement agricole étaient relativement peu nombreuses, concentrées et multinationales. Comparées aux nombreuses petites exploitations agricoles, elles occupaient une position de quasi-monopole. Les entreprises qui achetaient les produits agricoles, en particulier les grossistes et les transformateurs, étaient également beaucoup moins nombreuses que les agriculteurs, souvent organisées au niveau multinational et économiquement beaucoup plus puissantes.

En ce qui concerne les produits agricoles de base, bien que la politique agricole européenne ait apporté une certaine stabilité des prix, elle n'a pas permis d'influer sur les prix du marché structurellement trop bas.

C'est comme ça que, les paysan-ne-se sont retrouvés pris en tenaille au sein de la société. Comme indiqué plus haut, depuis les années 1950, les prix des produits agricoles n'ont cessé de baisser, de sorte que les agriculteurs reçoivent une part du gâteau de moins en moins grande, au profit d'autres maillons de la chaîne alimentaire<sup>3</sup>. Il en a résulté une baisse régulière mais très prononcée du revenu global du travail agricole. La baisse du revenu du travail par exploitation et par travailleur a toutefois été moins prononcée, ce qui n'a été possible que grâce à la diminution constante du nombre d'agriculteurs<sup>4</sup>.

Le mouvement de tenaille mentionné ci-dessus a provoqué une pression constante parmi les agriculteur-ice-s pour repousser continuellement les limites économiques, financières et d'organisation du travail. Concrètement, cela s'est traduit par la "croissance" et la "spécialisation". De son côté, la politique agricole européenne (politique agricole commune ou PAC) utilise simplement le mot "concurrence". La concurrence,

avec la "propriété privée des moyens de production", est l'essence même de l'économie capitaliste. L'économie agricole et alimentaire en fait également partie.

Cette pression sur les prix et les revenus agricoles a entraîné non seulement des coûts sociaux pour la population agricole, mais aussi des coûts environnementaux tels que la dégradation des sols, des eaux souterraines et de surface, de l'air et de la biodiversité.

A partir des années 1950, les services d'information du Boerenbond (et du gouvernement) ont propagé la stratégie de la "croissance" ou "augmentation d'échelle" des exploitations agricoles comme pratiquement la seule manière de répondre à la pression économique. C'était l'idéologie de la libre entreprise. Grâce à une combinaison optimale des facteurs de production que sont la terre, le travail et le capital, l'agriculteur devait obtenir un revenu décent de son travail. Tant le gouvernement que le Boerenbond ont estimé qu'il était normal que les exigences imposées à l'artisanat deviennent de plus en plus lourdes, que des entreprises trop petites ne soient pas rentables et doivent donc disparaître. Celui qui échouait devait donc son échec principalement à lui-même<sup>5</sup>.

3 E.Verhaegen. "L'Évolution structurelle de l'agriculture belge." Carrefour de l'Économie 2018-17, 20-43: [https://economie.fgov.be/fr/publications?fulltext=agriculture&sort\\_by=field\\_publication\\_date\\_2Geraadpleegd\\_op\\_13/02/2019](https://economie.fgov.be/fr/publications?fulltext=agriculture&sort_by=field_publication_date_2Geraadpleegd_op_13/02/2019).

4 W. DE TROCH, 1981. "Het verhaal van boerke naarstig" in De Nieuwe Maand, 24, (9), 658-671.

5 Ibid.

## QU'EN EST-IL DE L'IDÉE DE COOPÉRATION ?

La coopérative est une forme d'organisation qui s'est développée par le haut, ceci afin de donner forme à une coopération harmonieuse souhaitée entre différentes entreprises ou groupes d'entreprises appartenant à la chaîne alimentaire. Une coopération qui devait faire abstraction de toutes les différences de pouvoir économique au sein et entre toutes ces entreprises.

Le fait est qu'une telle "abstraction" rendrait en réalité impossible d'être cohérent dans le rôle d'un syndicat. Après tout, tous les piliers économiques du réseau Boerenbond ont également participé au capitalisme et ont donc été soumis à la concurrence. En d'autres termes : le Boerenbond lui-même a participé au mouvement de tenaille.

## LE BOERENBOND AU 21ÈME SIÈCLE : DU VIEUX VIN DANS DE NOUVELLES BOUTEILLES ?!

A l'occasion du 125e anniversaire du Boerenbond en 2015, le site Internet du Centre d'histoire agricole (CAG) a publié un aperçu éclairant<sup>6</sup>.

On peut y lire, entre autres, qu'en 1998, les importants piliers économiques ABB (assurance) et CERA (fonds d'épargne et de crédit) ont fusionné avec la Kredietbank pour former

KBC. Si cet intermédiaire entre la banque et l'assurance n'est plus un service commercial du Boerenbond, il est toujours relié au "Groep Boerenbond" par l'intermédiaire du MRBB mentionné ci-dessus. Le président du Boerenbond est également président du MRBB. Il est également administrateur de KBC Groupe, KBC Bank et KBC Assurances.

La réforme du MRBB en 1993 a rendu juridiquement manifeste pour la première fois l'interdépendance entre le Boerenbond "syndical" et "économique", où il n'était jusqu'alors question que de liens personnels. Le MRBB "doit financer les activités du Boerenbond et de ses organisations et soutenir ses entreprises. Aujourd'hui, le MRBB détient des participations dans des dizaines d'entreprises de la chaîne agroalimentaire et dans Acerta<sup>7</sup>, SBB, AVEVE<sup>8</sup> et KBC. La valeur économique élevée du Boerenbond provient donc aujourd'hui du MRBB, l'une des plus grandes holdings financières de notre pays."

<sup>7</sup> ACERTA : la coopération structurée des départements de droit social du Boerenbond a pris forme en 1988 au sein du "SBB Services Group". En 2001, le Boerenbond et le Verbond van Kristelijke Werkgevers (VKW) ont fusionné leurs secrétariats sociaux, leurs caisses d'assurances sociales et leurs caisses d'allocations familiales dans Acerta. Aujourd'hui, les CFF sont une société d'expertise comptable et de conseil.

<sup>8</sup> ARVESTA est le nouveau nom d'AVEVE depuis septembre 2018. Arvesta est le pilier commercial de MRBB et intègre une quarantaine d'entreprises et de marques dans le secteur de l'approvisionnement de l'agriculture et de l'horticulture, mais aussi des magasins pour le consommateur ordinaire. Arvesta travaille avec 1900 experts et possède des filiales en Belgique, aux Pays-Bas, en France et en Allemagne.

## RÉSEAU SOCIAL, VISION SUR LE SYNDICALISME ET INFLUENCE POLITIQUE

Le même aperçu montre comment le Boerenbond est passé d'un syndicalisme de lutte à un syndicalisme politique. Nous lisons implicitement que Boerenbond s'est installé dans la politique par le biais de ce "syndicalisme". En substance, ce n'est pas différent de la façon dont l'organisation s'est toujours comportée depuis sa création. Le syndicalisme de lutte venait plutôt du Syndicat Général des Agriculteurs (Algemeen Boeren Syndicaat), fondé en 1962 par mécontentement à l'égard de la manière dont leurs intérêts étaient défendus.

Aujourd'hui, le Boerenbond est notamment présent à la négociation dite "en chaîne", qu'il a mise en place sous sa forme actuelle en 2010 : tous les maillons de la chaîne agro-alimentaire sont réunis autour d'une table. Il n'y a pas de lutte ou de négociation pour des accords interprofessionnels contraignants avec des garanties de prix pour l'agriculteur, qui est après tout le maillon le plus faible de la chaîne. Bien au contraire.

<sup>6</sup> C. BISSCHOP, 2015. "Op de bres voor boer en tuinder. 125 jaar Boerenbond. www.hetvirtueleland.be . Centrum voor Agrarische Geschiedenis, Leuven.

Les années 2009 et 2015 ont été marquées par une grave crise des prix du lait. La négociation en chaîne (qui n'était pas encore une structure formelle en 2009) a chaque fois mis en place une sorte de fonds d'urgence pour le lait, auquel les supermarchés ont contribué. Il s'agissait d'accorder aux agriculteurs une augmentation de prix de quelques centimes d'euro par litre de lait livré. Mais en fin de compte, ce sont les consommateurs qui ont payé cette surtaxe temporaire et non l'industrie laitière ou les supermarchés. Même lorsqu'en 2018, un certain nombre d'ONG ont demandé aux négociations en chaîne de mettre en place des négociations de prix entre les agriculteurs et leurs clients, la réponse a été que les règles de concurrence de l'Union européenne l'interdisent et que la position concurrentielle de notre industrie de transformation sur les marchés d'exportation ne peut être compromise

Cette vision "syndicale" s'exprime dans tous les domaines du travail de Boerenbond. Les paramètres économiques tels que les prix et les volumes de production, déterminants pour le revenu de l'agriculteur, sont présentés dans cette vision comme s'ils étaient des phénomènes naturels. Ces phénomènes conduisent tantôt au bonheur, tantôt à des déconvenues. Dans ce contexte, le Boerenbond parle de la possibilité de souscrire une assurance (aux frais de l'agriculteur, bien sûr), mais pas de la nécessité d'une révision fondamentale et qui viendrait de la base, de la politique agricole.

Au niveau flamand, le Boerenbond prend part à la gestion politique par l'intermédiaire du Conseil consultatif stratégique pour l'agriculture et la pêche (SALV), du Conseil flamand de l'environnement et de la nature (Minaraad) et autres. Il s'agit de structures de concertation au sein des différents secteurs socio-économiques (industrie, commerce, agriculteurs, ONG,...), dans lesquelles les aspects les plus cruciaux sont traités. On peut presque dire que, compte tenu de sa vision et de ses intérêts, le syndicat des agriculteurs défend un certain type d'agriculture dans ces organes consultatifs, mais pas les agriculteurs eux-mêmes.

Presque tous les partis politiques en Belgique, et pas seulement le CD&V - partenaire politique historiquement privilégié de l'Union des agriculteurs - partagent l'idéologie du soi-disant "libre marché" comme base de l'économie. Dans le meilleur des cas, ils ne font que remettre en cause la position dominante des multinationales dans la chaîne alimentaire, tant du côté de l'offre que du côté de la production de l'agriculteur-riche.

En ce sens, le syndicalisme politique du Boerenbond se limite principalement à l'influence (politique) ou au lobbying vers des politicien-ne-s aux vues similaires afin d'affiner la politique actuelle, une politique qui est globalement conforme à l'économie libérale de marché. Aujourd'hui encore, cette influence s'exerce directement par l'intermédiaire de la Commission politique du Boerenbond, qui

consulte les membres du Parlement flamand, du Parlement fédéral et du Parlement européen qui lui sont politiquement proches<sup>9</sup>. Le ministre flamand de l'Agriculture est également généralement membre du Boerenbond. Il faut néanmoins préciser que les contacts entre le Boerenbond et le monde politique se diversifient progressivement.

## VISION DE LA POLITIQUE AGRICOLE

Cela étant, le poids économique et financier du Boerenbond n'a pas pu empêcher que le nombre d'entreprises agricoles et horticoles en Flandre ne diminue de près de 60% entre 1990 et 2015. La production mondiale, en revanche, n'a pas diminué. "Plus encore que par le passé, les grand-e-s entrepreneur-euse-s jouent la carte de l'agrandissement d'échelle et de la spécialisation », peut-on lire dans l'hebdomadaire du Boerenbond<sup>10</sup>.



KADOC - KU Leuven Boerenbond

<sup>9</sup> De Morgen. 26 mei 2017.6. Boer&Tuinder. Weekblad Boerenbond. Jaargangen 2016 en 2018. Leuven, Boerenbond.

<sup>10</sup> Boer&Tuinder. Weekblad Boerenbond. Jaargangen 2016 en 2018. Leuven, Boerenbond.

Une citation révélatrice de Piet Vanthemsche, président du Boerenbond de 2008 à 2015, en réponse aux critiques selon lesquelles le Boerenbond aurait placé ses intérêts économiques au-dessus de ceux des agriculteur·rice·s et aurait permis la disparition de ces dernier·e·s. "Dire que le nombre de producteur·rice·s laitier·e·s ne devrait pas diminuer est un point de départ utopique. L'auteur de la critique préfère-t-il 10 000 producteur·rice·s laitier·e·s qui " restent en affaires " mais qui ne gagnent plus leur vie ?<sup>11</sup>"

Le Boerenbond se concentre toujours principalement sur l'adaptation de l'agriculture traditionnelle et conventionnelle, mais il soutient parallèlement des niches telles que la transformation et la vente directe à la ferme, l'agriculture biologique, les exploitations d'autocueillette, etc. Il s'agit d'une agriculture à deux vitesses et à deux directions. « Il y en a pour tout les goûts », dit le marché, tant que cela ne menace pas les intérêts existants.

11 R. DE CONINCK, 2009. De liberalisering melkt boer en boerin. In Wervelkrant 2009 (4), p. 6-8;

P. VANTHEMSCHE, 2010. Recht van antwoord. In Wervelkrant 2010 (1), p. 5.; W. DE TROCH, 2010. Wie is gediend met de liberalisering van het landbouwbeleid? In Wervelkrant 2010 (2), p. 8-10. [www.wervel.be](http://www.wervel.be)

## CONCLUSION

Depuis sa création, le Boerenbond s'est développé au sein du système économique et financier dominant et soutient une politique agricole fondée sur la concurrence entre les exploitations et dans l'ensemble de la chaîne alimentaire. Cette compétition, au service de l'accumulation capitaliste, conduit inévitablement à la répercussion des coûts sociaux et écologiques sur l'humain et la nature. Bien que la légitimité de l'Union des agriculteurs en tant que défenseur des intérêts des agriculteur·rice·s diminue progressivement, l'organisation continue d'exercer une grande influence sur la politique.



## 11. Comment rendre la gouvernance plus participative ? Quelques leçons tirées de la gouvernance foncière

par Philip Seufert, chargé Ressources naturelles et Financiarisation chez FIAN International

Cet article traite de la difficulté de rendre la prise de décision plus participative dans le cadre de la gouvernance foncière. Sur la base d'une description de certaines réalisations importantes en matière de normes internationales, il présente quelques enseignements tirés d'expériences concrètes de mise en place de plateformes de gouvernance multi-acteurs.

### LA DIFFICULTÉ D'UNE PRISE DE DÉCISION POLITIQUE PLUS PARTICIPATIVE

Il existe aujourd'hui une aspiration largement répandue à rendre la prise de décision politique plus participative et démocratique. La construction d'une gouvernance plus inclusive et participative est une demande clé de nombreux mouvements sociaux et organisations de la société civile (OSC) à travers le monde. Nombreuses sont celles qui y voient une étape importante pour surmonter la discrimination structurelle et l'exclusion de certains groupes de la société, ainsi que pour remédier aux inégalités et à l'injustice existantes.

«Pas de décision à notre sujet sans nous» (*No decision about us without us*, en anglais) a été un principe puissant du Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire (*International Planning Committee for Food Sovereignty – IPC*), la plateforme mondiale des organisations de petits producteurs alimentaires, et de ses membres<sup>1</sup>. Cette aspiration est fondée sur un principe de l'approche basée sur les droits humains : le droit à la participation aux prises de décisions.

Les mouvements sociaux, les peuples autochtones et les organisations de base ont lutté avec succès pour une participation accrue et plus équitable aux processus décisionnels, aux niveaux national et international. Pouvoir participer efficacement aux décisions est une exigence évidente dans les régimes autoritaires. Mais aussi dans des contextes démocratiques, de nouvelles formes d'interaction entre les acteurs étatiques et non étatiques sont à l'étude, dans le cadre de certaines tentatives visant à assurer une interaction plus dynamique

entre l'État et la société. Dans les démocraties parlementaires, le principal lieu de débat politique est le parlement. Mais tous les groupes et intérêts n'y sont pas représentés de manière égale. Certaines approches visent donc à créer d'autres espaces complémentaires de délibération multi-acteurs légitimes et participatifs, dans lesquels les voix des personnes les plus touchées par les décisions politiques sont entendues et leurs droits peuvent être défendus et avancés, et les États sont tenus responsables.

Dans le système de gouvernance multilatérale des Nations Unies (ONU), les organisations de la société civile pouvaient, pendant longtemps, participer en tant qu'observatrices. Si elles étaient autorisées à prendre la parole, elles ne pouvaient le faire que lorsque le débat entre les gouvernements était terminé. Dans plusieurs forums de l'ONU, les choses fonctionnent encore comme cela aujourd'hui. En outre, souvent, seules les organisations ayant des possibilités financières ont pu participer à ces forums. Dans la pratique, cela signifie que ce sont souvent les

<sup>1</sup> Pour plus d'informations, voir : [www.foodsovereignty.org](http://www.foodsovereignty.org)



*United Nations Photo*

organisations non gouvernementales (ONG) qui représentent la société civile dans de tels contextes, au lieu des mouvements sociaux qui représentent directement les personnes en tant que détenteur·rice·s de droits. Cependant, les mouvements sociaux ont poussé l'ONU à changer sa façon de travailler et à inclure les voix des détenteur·rice·s de droits dans le débat d'une manière plus significative. Dans certains cas, ces efforts ont été couronnés de succès, notamment parce que, depuis les années 90, on s'est efforcé d'ouvrir le système des Nations Unies à d'autres acteur·rice·s, au-delà de la stricte limitation aux seuls gouvernements.

Le Comité des Nations Unies sur la sécurité alimentaire mondiale (CSA), principal forum des Nations Unies pour discuter des questions liées à l'alimentation, est un exemple de réussite de ces tentatives. Dans le CSA, les mouvements sociaux, les organisations de peuples autochtones et les OSC participent aux discussions et aux négociations sur un pied d'égalité avec les gouvernements. Ils disposent de leur propre Mécanisme de la société civile (MSC), dans lequel ils s'organisent de manière autonome. Le Mécanisme comprend tous les groupes d'intérêt des petit·e·s producteur·rice·s de denrées alimentaires, et les ONG y participent en tant que groupe unique, garantissant ainsi

que les mouvements sociaux et les peuples autochtones participent proportionnellement à leur importance pour les systèmes alimentaires. L'organisation autonome et la participation des OSC sont ancrées dans les règles du CSA. Toutefois, le CSA est également catégorique que les décisions finales sont prises par les États, pour une bonne raison : de cette façon, il est clair que ce sont les États qui sont responsables des décisions prises. En raison de sa structure novatrice, le CSA se décrit comme l'espace intergouvernemental le plus inclusif dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> Le document de réforme du CSA stipule que

## LA PARTICIPATION DES PETIT-E-S PRODUCTEUR-RICE-S ALIMENTAIRES ET DES GROUPES MARGINALISÉS À LA GOUVERNANCE FONCIÈRE

Au cours des dix dernières années, le CSA a publié plusieurs documents normatifs importants sur les questions liées à l'alimentation. Nombre d'entre elles contiennent également des dispositions sur la participation. C'est le cas, par exemple, des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts (Directives sur le foncier<sup>3</sup>), un document de référence essentiel sur la gouvernance des ressources naturelles. Ces Directives sur le foncier sont fermement ancrées dans les droits humains et ont été le premier document important à être négocié avec une large participation des organisations de petit-e-s producteur-rice-s alimentaires. Elles contiennent des recommandations à l'intention des États sur la façon de gérer leurs ressources naturelles, en précisant explicitement que cela

---

le CSA est « la principale plateforme internationale et intergouvernementale ouverte, regroupant un large éventail de parties prenantes ayant pris l'engagement de travailler ensemble de façon coordonnée et à l'appui de processus impulsés par les pays pour l'élimination de la faim et la garantie de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de l'ensemble de l'humanité. » Voir : Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Version finale (document n° CFS :2009/2 Rev.2. 35e session), Rome, 14, 15 et 17 octobre 2009, disponible à l'adresse : [http://www.fao.org/fileadmin/templates/cfs/Docs0910/Reform-Doc/CFS\\_2009\\_2\\_Rev\\_2\\_F\\_K7197.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/templates/cfs/Docs0910/Reform-Doc/CFS_2009_2_Rev_2_F_K7197.pdf)  
3 Pour plus d'informations, voir : <http://www.fao.org/tenure/voluntary-guidelines/fr/>

exige de se concentrer en particulier sur les groupes et les communautés marginalisés.

Les Directives sur le foncier contiennent plusieurs dispositions qui prévoient la participation effective des groupes touchés, en particulier les segments marginalisés de la société. Leurs principes de mise en œuvre (chapitre 3B) exigent que tous les processus de mise en œuvre et d'application soient non discriminatoires, équitables, sensibles à la dimension de genre, transparents et responsables. Le paragraphe 3B6, en particulier, établit une norme de consultation et de participation dans le contexte de la gouvernance foncière, qui exige des États qu'ils s'engagent *"auprès de ceux qui, détenant des droits fonciers légitimes, pourraient être affectés par ces décisions, et rechercher leur appui, et prendre en compte leur contribution; prendre en considération le déséquilibre des rapports de force entre les différentes parties et assurer une participation active, libre, efficace, utile et en connaissance de cause des individus ou des groupes aux processus de prise de décision."*

Dans le cadre de plusieurs domaines clés, les Directives sur le foncier mentionnent également explicitement la participation et la consultation comme éléments clés d'une gouvernance responsable. Le chapitre 9 des Directives sur le foncier souligne en outre la nécessité de la participation et de la consultation dans le contexte de la gouvernance des terres, des pêches et des forêts des peuples autoch-

tones et des autres communautés dotées de régimes fonciers coutumiers. Dans ce contexte, le paragraphe 9.9 réaffirme le principe du consentement préalable, libre et éclairé des peuples autochtones.

La participation est également un aspect clé de la mise en œuvre des Directives sur le foncier, ainsi que de la supervision de leur mise en œuvre. Ici, elles appellent les États à mettre en place des plateformes multi-acteurs<sup>4</sup>. Cela a ouvert la possibilité d'utiliser les Directives sur le foncier pour promouvoir une gouvernance plus participative au niveau des pays et la rendre plus démocratique. Cependant, elle peut aussi comporter des risques, à savoir que des acteurs puissants comme les entreprises ou les grands propriétaires fonciers utilisent ces espaces pour promouvoir leurs intérêts directs. Cela nous rappelle les dangers du multipartisme, qui prétend que tous les acteurs doivent participer sur un pied d'égalité, sans tenir compte des déséquilibres de pouvoir (voir l'article 2 de Nora McKeon dans ce numéro).

---

4 Le paragraphe 26.2 invite les États à mettre en place «des cadres et des plateformes multipartites aux niveaux local, national et régional, ou à utiliser ceux qui existent, pour collaborer à la mise en œuvre des présentes Directives; à contrôler et à évaluer leur application dans leurs juridictions respectives; et à évaluer l'incidence positive de ce dispositif sur la gouvernance des terres, des pêches et des forêts, et sur la sécurité alimentaire et la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et du développement durable.»

## QUELQUES LEÇONS TIRÉES DE LA PRATIQUE

Depuis l'adoption des Directives sur le foncier en 2012, des processus se sont déroulés dans plusieurs pays pour mettre en place des plateformes multi-acteurs de dialogue politique sur les questions de gouvernance foncière<sup>5</sup>. Des organisations de petit-e-s producteur-ric-e-s de denrées alimentaires et des organisations de la société civile ont participé à plusieurs d'entre elles. Une analyse de certaines de ces expériences a montré que les espaces de dialogue politique peuvent en effet contribuer à une prise de décision plus participative et démocratique dans le contexte de la gouvernance foncière. La création de tels espaces peut établir et/ou renforcer l'interaction entre les autorités étatiques à différents niveaux et les personnes les plus touchées par l'insécurité foncière. Les plateformes multi-acteurs ou espaces de dialogue peuvent fournir un espace pour l'échange d'informations, le débat, l'analyse des défis et la définition des priorités, la réforme juridique et politique ainsi que le suivi

5 Cette section s'appuie sur une analyse des plateformes de gouvernance multi-acteurs sur le foncier, centrée sur les expériences du Mali, du Sénégal, de la Sierra Leone, de l'Argentine et de l'Uruguay. Voir : Philip Seufert (2017). Espaces de dialogue politique et plateformes multi-acteurs dans le contexte de la gouvernance foncière. Une perspective de la société civile sur les expériences et les critères permettant de faire progresser la gouvernance foncière fondée sur les droits humains. Document de travail. Disponible sur : [https://www.fian.org/fileadmin/media/publications\\_2018/Reports\\_and\\_guidelines/WP\\_PolicyDialogueSpaces-TenureGovernance\\_final\\_FR.pdf](https://www.fian.org/fileadmin/media/publications_2018/Reports_and_guidelines/WP_PolicyDialogueSpaces-TenureGovernance_final_FR.pdf)

et la responsabilisation. Les résultats concrets - par exemple, sous la forme de nouvelles politiques et lois, qui abordent des questions clés, ou la résolution de conflits - dans plusieurs des exemples mentionnés indiquent le potentiel d'appui à l'amélioration de la gouvernance foncière.

Toutefois, la création et/ou l'existence d'espaces ou de plateformes de dialogue sur les politiques ne génère pas automatiquement à elle seule un processus inclusif, équitable, transparent et responsable, ni des résultats axés sur les droits et les besoins des groupes les plus marginalisés, comme le stipulent les Directives sur le foncier. Pour atteindre ces résultats, les espaces de dialogue politique doivent répondre à certains critères/paramètres. Voici quelques questions clés qui mettent en lumière des éléments qui doivent être examinés avec soin si l'on veut que ces espaces fassent progresser les droits des groupes marginalisés. Le contexte national/local/régional spécifique devra être pris en compte lors de l'examen de ces questions générales.

La première question clé est de savoir **qui participe aux espaces de dialogue politique et dans quelles conditions ?** Il devrait être clair que la participation des représentant-e-s des groupes les plus marginalisés et de ceux qui sont les plus touchés par l'insécurité foncière est un élément clé d'une gouvernance fondée sur les droits humains. Une attention particulière doit être accordée à la représentation et à la participation adéquates

des groupes nommés, en respectant leurs formes d'organisation et de définition des positions. La référence générique à la « société civile » ne doit pas conduire à rendre invisible la différence entre, par exemple, les mouvements sociaux et les ONG et, par conséquent, leur légitimité.

Dans ce contexte, il est également essentiel de **définir clairement les rôles des différents acteurs**. Le cadre des droits humains établit une distinction entre les autorités de l'État (responsables), les organisations de détenteurs de droits (telles que les mouvements sociaux, les organisations de base, les peuples autochtones, etc.) et les tierces parties, comme les universités, le secteur privé, les ONG internationales, les agences des Nations Unies, les institutions religieuses etc. Distinguer les rôles des différents acteurs est une condition essentielle pour éviter la capture de plateformes multi-acteurs par des acteurs puissants. Cela est particulièrement important lorsque le secteur des entreprises participe à de tels espaces.

Une deuxième question clé concerne **la manière dont des espaces de dialogue politique ont été mis en place ?** Les expériences existantes montrent que le processus est très important et que les résultats des plateformes multi-acteurs ont été particulièrement utiles pour les petit-e-s producteur-ric-e-s de denrées alimentaires lorsque ceux-ci ont joué un rôle de premier plan dans leur création. En d'autres termes, ces plateformes sont beaucoup plus susceptibles de

servir les droits et les intérêts des groupes marginalisés si elles ont été créées sous la pression de la base. Les approches descendantes comportent le risque de ne pas se concentrer sur les questions urgentes. La possibilité pour les OSC de s'organiser de manière autonome, de décider elles-mêmes qui représente les différentes parties prenantes de la plateforme et de participer à la définition des thèmes abordés sont des questions tout aussi importantes dans ce contexte.

Cela nous amène à un troisième aspect critique, à savoir la question de savoir **ce qui est réellement discuté dans une plateforme de dialogue**. Afin de faire progresser la gouvernance foncière fondée sur les droits humains, les espaces de dialogue politique doivent être orientés vers des résultats qui profitent aux groupes les plus marginalisés et à ceux qui sont les plus touchés par l'insécurité foncière et les violations des droits humains. Pour ce faire, il faut tenir compte des enjeux, qui sont prioritaires pour ces groupes, au moment d'établir les priorités. Les expériences existantes montrent que l'un des facteurs clés du succès des espaces et des plateformes de dialogue sur les politiques est de veiller à ce que les discussions et les activités soient liées aux réalités et aux besoins des communautés et des personnes sur le terrain.

Les expériences existantes des plateformes multi-acteurs dans le contexte de la gouvernance foncière

montrent que de tels espaces ont le potentiel de rendre la prise de décision plus démocratique. Cependant, de tels résultats ne sont pas automatiques et exigent une bonne organisation et des approches stratégiques pour les faire fonctionner pour les groupes marginalisés. Comme nous l'avons vu, les procédures sont importantes, mais la démocratie, c'est aussi la justice sociale et la lutte contre la discrimination structurelle. Les droits humains constituent une base solide pour progresser à cet égard. Il est clair qu'il y a des risques, mais il y a aussi de grandes opportunités lorsque l'on pousse à une interaction plus dynamique entre l'État et la société. La tendance actuelle à l'autoritarisme dans différents pays du monde ne doit pas nous effrayer, mais nous donner le courage d'être audacieux et de faire des propositions émancipatrices.

DIRECTIVES VOLONTAIRES POUR UNE

# Gouvernance responsable des régimes fonciers

APPLICABLES AUX TERRES, AUX PÊCHES ET AUX FORÊTS  
DANS LE CONTEXTE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE NATIONALE



## 12. Urgence climatique et lutte contre l'influence de l'industrie fossile : leçons apprises du mouvement anti-tabac

par Myriam Douo, des Amis de la terre Europe,  
membre de l'Alliance Alter-EU (Alliance for Lobbying Transparency and Ethics Regulation)

La Convention-cadre pour la Lutte Anti-tabac de l'OMS contient des dispositions pionnières pour lutter contre l'influence des lobbies dans l'élaboration des politiques publiques. Il est utile de tirer les enseignements de leur application et de les étendre à d'autres défis d'intérêt général, notamment l'urgence climatique.

### LA NÉCESSITÉ DE COMBATTRE LE PHÉNOMÈNE DE 'MAINMISE DES ENTREPRISES'

Les Amis de la Terre se battent depuis de nombreuses années pour plus de transparence et pour des règles d'éthique plus fortes, tant au niveau européen qu'au niveau national. Mais après plus d'une décennie de campagne pour plus de transparence et l'obtention d'un registre de transparence au niveau Européen, il est apparu assez clairement que l'on avait atteint les limites de ce qu'un régime de règles volontaires peut atteindre.

En effet, dans le cadre de l'Union Européenne, les règles de transparence sont volontaires. En pratique, le document légal établissant un registre

de transparence est un accord inter-institutionnel – un contrat entre la Commission Européenne, le Conseil et le Parlement Européens – qui n'engage pas les parties tierces – tous les autres acteurs de la bulle bruxelloise, lobbyistes y compris. Cela veut dire que les lobbyistes ne sont pas obligé·e·s de s'inscrire au registre. Les seuls avantages offerts par l'inscription au registre sont la possibilité de solliciter des rendez-vous avec les Commissaires Européens, leurs cabinets et les directeur·rice·s généraux de la Commission, et des badges permettant l'accès aux bâtiments du Parlement Européen. De plus, les lobbyistes n'encourent aucune sanction s'ils ne s'enregistrent pas. Nous remarquons régulièrement des irrégularités dans les déclarations des lobbyistes (données manquantes, déclarations de montants dépensés en lobbying bien trop bas, etc.) et des acteurs actifs à Bruxelles qui ne sont pas présents dans le registre. Le manque de moyens alloués au contrôle des enregistrements est également problématique.

C'est pourquoi nous avons commencé à réfléchir à la nécessité d'aller plus loin, d'avoir une analyse

systémique du pouvoir des lobbies à Bruxelles et ailleurs et de combattre ce phénomène de front. Cette analyse nous permet de recentrer le débat sur le lobbying, loin des questions techniques et plus vers des questions sur le caractère politique du lobbying en lui-même. Dans le petit monde des affaires européennes (*European Bubble*), le lobbying ou l'implication des entreprises dans les prises de décisions qui les impactent d'une manière ou d'une autre est vue comme normale, souvent présentée comme une 'nécessité au débat démocratique', parfois même par des organisations de la société civile. Nous pensons qu'il ne faut jamais oublier l'intérêt premier d'une entreprise : faire du profit. Dès lors, tous leurs efforts d'influence serviront un but principal : protéger leurs profits. Même si cela doit se faire aux dépens de l'intérêt général.

Nous avons étudié le phénomène de capture des processus décisionnels par l'industrie (corporate capture en anglais ou mainmise des entreprises) dans une publication<sup>1</sup> de 2018.

<sup>1</sup> Alter-EU, (2018), "Corporate capture in Europe - When big business dominates policy-making and threatens our rights".



Cette publication illustre l'influence qu'a exercé l'industrie dans plusieurs processus politiques au niveau européen et national.

Après ce constat, il nous est apparu nécessaire de non seulement faire campagne pour une amélioration des règles mais également de se concentrer sur des sujets politiques plus en profondeur pour analyser l'impact de l'influence des entreprises sur ceux-ci. En tant qu'organisation militante pour la justice climatique, il nous est apparu évident que le premier sujet serait le climat et plus précisément l'influence de l'industrie fossile sur l'(in)action en matière de climat.

En cherchant des solutions viables, les règles pionnières de l'Organisation Mondiale de la Santé, et plus précisément l'article 5.3 de la Convention-Cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, nous ont paru intéressantes.

<https://alter-eu.org/corporate-capture-in-europe-when-big-business-dominates-policy-making-and-threatens-our-right-0>

### Art.5.3 La Convention-Cadre pour la Lutte Anti-tabac (CCLAT) de l'Organisation Mondiale de la Santé

*Anca Toma Friedlaender et Filippa Di Termini, Smoke Free Partnership.*

#### Qu'est-ce que l'article 5.3 de la Convention-Cadre pour la Lutte Antitabac (CCLAT)?

Le tabac tue 7 millions de personnes par an dans le monde, dont 700 000 dans l'UE. C'est pourquoi, des efforts nationaux et internationaux ont été pris pour en réduire la consommation. La CCLAT est un Traité international établi en 2003 et ratifié par l'Union européenne et tous ses pays membres. Les parties de la CCLAT sont liées par ses dispositions, y compris l'article 5.3, qui a pour objectif de protéger

la santé des citoyen-ne-s en assurant une gouvernance des politiques de santé indépendantes des intérêts de l'industrie du tabac. Cet article énonce que « *En définissant et en appliquant leurs politiques de santé publique en matière de lutte anti-tabac, les parties veillent à ce que ces politiques ne soient pas influencées par les intérêts commerciaux et autres de l'industrie du tabac, conformément à la législation nationale.* »

L'article 5.3 est considéré comme l'une des dispositions les plus importantes de la Convention<sup>2</sup>. Il a joué un rôle important dans la lutte anti-tabac. Et il pourrait être considéré comme une source d'inspiration dans d'autres domaines où l'intérêt commercial est en conflit avec l'intérêt public.

<sup>2</sup> Bertollini R., Ribeiro S., Mauer-Stender K., Galea G., (2016),; World Health Organization. The WHO Framework Convention on Tobacco Control: an overview (2015), disponible sur : [www.who.int/fctc/WHO\\_FCTC\\_summary\\_January2015\\_EN\\_.pdf?ua=1](http://www.who.int/fctc/WHO_FCTC_summary_January2015_EN_.pdf?ua=1), consulté le 28 Août 2019.

Toutefois, l'application de cet article n'est pas toujours optimale, elle est même *'partielle et incomplète'*<sup>3</sup> et inégale au niveau des pays membres de l'UE.<sup>4</sup> Il est intéressant d'en tirer les leçons apprises.

### Les leçons apprises lors de l'application de l'article 5.3 de la CCLAT

Les lignes directrices pour l'application de l'article 5.3 recommandent, entre autres que : *'Les parties ne devraient avoir d'interaction avec l'industrie du tabac que lorsque cela est nécessaire et en se limitant strictement à ce qui est nécessaire'*<sup>5</sup>. Malgré l'article 5.3, une exclusion totale de l'industrie du tabac dans les discussions de politiques portant sur ses produits n'est donc pas possible. Et en l'absence de règles européennes pour mieux définir et clarifier les recommandations (notamment sur ce qui est strictement nécessaire),

on retrouve des pratiques diverses et une application inégale de l'article 5.3. Cela a été évident lors de la révision de la Directive sur les produits du tabac adoptée en 2014<sup>6</sup>, qui réglemente strictement la composition, l'étiquetage, et la commercialisation du tabac et qui a été l'un des dossiers ayant subi le plus d'influence des lobbies de l'histoire des Institutions de l'UE<sup>7</sup>.

Les lignes directrices recommandent vivement la transparence comme le meilleur moyen de protéger les politiques sur le tabac des influences commerciales : *'lorsque les interactions avec l'industrie du tabac sont nécessaires, les parties devraient veiller à ce qu'elles aient lieu dans la transparence. Dans toute la mesure possible, les interactions doivent avoir lieu en public, par exemple dans le cadre d'auditions publiques, d'avis publics ou en divulguant au public la documentation relative à ces interactions'*.

*Mais d'après certaines critiques l'application de l'article 5.3 'a été faible pendant le processus de discussion/d'approbation de la Directive de 2014, car plusieurs réunions avec des lobbyistes du tabac n'ont pas été divulguées publiquement'*<sup>8</sup>.

D'où l'utilité de mettre en place des médiateurs (Ombudsman) entre les institutions et les membres de la société civile pour veiller à l'application de ces principes de bonne gouvernance et à limiter les *conflits d'intérêts* qui opposent l'industrie du tabac à la santé des citoyens. Suite à une plainte introduite par une ONG, Corporate Europe Observatory (CEO), le Médiateur Européen a tranché en 2016 que l'application de l'article 5.3 au niveau de la Commission est insuffisante, à l'exception du département de santé<sup>9</sup>.

---

Bertollini R., Ribeiro S., Mauer-Stender K., Galea G., (2016).; World Health Organization. The WHO Framework Convention on Tobacco Control: an overview (2015), disponible sur : [www.who.int/fctc/WHO\\_FCTC\\_summary\\_January2015\\_EN.pdf?ua=1](http://www.who.int/fctc/WHO_FCTC_summary_January2015_EN.pdf?ua=1), consulté le 28 Août 2019.

3 Hawkins B. and Holden C. (2018), 'European Union implementation of Article 5.3 of the Framework Convention on Tobacco Control', *Global Health*, 2018, 14(79), pp. 1-25.

4 Implementation of measures to prevent and address tobacco industry interference in policy - European status. *Smoke Free Partnership*, 2017 <https://smokefreepartnership.eu/position-papers-briefings-reports/5-3-eu-implementation>

5

6 Directive 2014/40/UE du Parlement Européen et du Conseil du 3 avril 2014,

7 Costa H., Gilmore A. B., Peeters S., McKee M., Stuckler D. (2014), "Quantifying the influence of the tobacco industry on EU governance: automated content analysis of the EU Tobacco Products Directive", *Tob. Control*, 23, pp. 473-478.

8 Bertollini R., Ribeiro S., Mauer-Stender K., Galea G., (2016), *ibidem.*; Peeters S., Costa H., Stuckler D., McKee M., Gilmore A. G. (2016), "The revision of the 2014 European Tobacco products directive: an analysis of the tobacco industry's attempt to 'break the health silo'", *Tob Control*, 25, pp. 108-117.

9 Decision concerning the European Commission's compliance with the Tobacco Control Convention (852/2014/LP), European Ombudsman, 2016 <https://www.ombudsman.europa.eu/en/decision/en/73774>

# CUT FOSSIL FUELS OUT OF OUR POLITICS!



## LES SOLUTIONS CONTRE LE LOBBY DU TABAC : UNE SOURCE D'INSPIRATION

L'article 5.3 de la Convention-Cadre de l'OMS pour la lutte anti-tabac est accompagnée de directives pour son application fournissant toute une gamme de mesures visant à remplir, le plus efficacement possible, l'objectif de protection des décideurs publics du lobby de l'industrie du tabac.

Ce document est une source d'inspiration pour qui voudrait explorer des stratégies pour contrer l'influence de l'industrie. Il nous semble dès lors crucial que des mesures aussi drastiques soient appliquées aux décisions sur l'énergie et le climat.

Nous sommes en effet dans une situation d'urgence climatique, dont sont directement responsables les

grandes entreprises, en particulier les industries gazières, pétrolières et du charbon.

Les lobbyistes représentant l'industrie fossile ont essayé, pendant des décennies, de nier la science, retarder, affaiblir et saboter toute action climatique afin de protéger leurs profits. Les stratégies de lobby de ces entreprises sont malheureusement très efficaces<sup>10</sup>.

Nous ne pouvons plus nous permettre de laisser l'industrie fossile dicter l'(in)action climatique de nos gouvernements et ignorer nos démocraties.

<sup>10</sup> Voir par exemple ce cas en France : <https://www.amisdelaterre.org/Decryptage-comment-les-lobbies-ont-detricote-la-loi-Hulot-via-le-Conseil-d-Etat.html>

C'est pourquoi nous avons décidé de nous inspirer des règles élaborées par l'OMS à l'industrie fossile. Nous avons adapté ces règles au contexte particulier de cette industrie ainsi qu'au contexte européen. Nous avons passé un an à consulter nos alliés dans le mouvement pour la justice climatique, mettant au centre les communautés les plus touchées et demandant des comptes aux responsables du désastre climatique dans lequel nous nous trouvons.

Nos revendications visent à instituer une barrière de protection entre les lobbyistes représentant l'industrie fossile et les décideurs publics ayant pour mission de trouver des solutions à la crise climatique. Ces revendications sont divisées en 4 piliers :

1. Interdiction de rencontre avec les lobbyistes de l'industrie fossile : nous demandons une fin de la pratique de rencontrer des lobbyistes de l'industrie fossile et les individus ou organisations qui travaillent à la promotion de leurs intérêts comme par exemple les cabinets de consulting, les cabinets d'avocat, les think tanks et les cabinets de relations publiques. Les contacts avec l'industrie fossile peuvent avoir lieu uniquement s'ils permettent aux autorités publiques de réguler l'industrie de manière effective et d'accélérer la transition juste. Quand des rendez-vous ont lieu, ils doivent être organisés par l'autorité publique et menés de manière transparente, soit en audience publique, soit annoncés publiquement et toujours accompagnés d'un compte rendu public. Nous demandons également une exclusion de la participation de l'industrie fossile aux groupes d'expert-e-s et aux organes de recherche, y compris aux employé-e-s de l'industrie fossile agissant en qualité personnelle.
2. Un rempart contre les intérêts particuliers : nous demandons la fin des conflits d'intérêts, la fin du « pantouflage » (ou *revolving doors*, c'est-à-dire lorsqu'un-e politicien-ne/fonctionnaire travaillant dans un domaine prend un poste dans le secteur privé pour travailler dans le même domaine et vice versa : rétro pantouflage), la fin des activités

parallèles ou des placements de personnels. Nous exigeons également la fin des contrats avec des agences de consultance qui comptent des entreprises fossiles parmi leurs clients.

3. Fin du traitement de faveur fait à l'industrie : nous exigeons la fin de la participation de l'industrie fossile aux délégations internationales et aux missions diplomatiques. Nous exigeons également la fin de toutes subventions publiques accordées à l'industrie fossile.
4. Un rejet des partenariats avec l'industrie fossile : nous exigeons que les autorités publiques refusent tout partenariat ou sponsoring de la part de l'industrie fossile. Cela couvre aussi les nombreux événements sponsorisés par l'industrie fossile auxquels les commissaires européens adorent participer. Cela n'exclut pas une présence en tant que participant mais interdit l'intervention pour ne pas légitimer ces événements. Cette revendication couvre aussi les dons à des candidat-e-s ou des partis politiques.

Nous recommandons également des mesures volontaires, demandant à des élu-e-s européens, nationaux et locaux de s'engager à ne pas rencontrer de représentant-e-s de l'industrie fossile.

Ensemble, nous pouvons nous assurer que l'industrie toxique qu'est l'industrie fossile n'ait plus le pouvoir qu'elle a sur nos décideur-euse-s publics et que l'on arrive à avoir un processus démocratique décidant de l'action climatique qui ait pour priorité le bien-être des peuples et non les profits.

Plus d'information à :  
[www.fossilfreepolitics.eu](http://www.fossilfreepolitics.eu)



# 13. Les droits humains contre la mainmise des entreprises sur nos systèmes alimentaires

par Manuel Eggen, chargé de recherche et plaidoyer chez FIAN Belgique

Face à la mainmise des entreprises sur nos systèmes alimentaires, il est urgent de remettre les droits humains au-dessus des intérêts privés. Dans ce sens, les instruments de droits humains détaillent les obligations des états et la nécessité de réguler les entreprises. Il est temps de les faire appliquer !

## AGROBUSINESS ET DROITS HUMAINS

L'expansion du modèle agroalimentaire industriel depuis la fin de la seconde guerre mondiale s'est accompagnée de nombreux impacts sur la jouissance des droits humains et sur l'environnement : crises alimentaires et émeutes de la faim ; épidémie mondiale d'obésité ; accaparement des terres et des autres ressources naturelles ; contamination aux pesticides ; conditions de travail précaires et travail forcé dans certaines plantations industrielles ; épuisement des ressources en eau ; effondrement de la biodiversité ; biopiraterie ; etc.

Face à cette situation, on ne compte plus les voix qui s'élèvent pour réclamer une révolution du système

alimentaire<sup>1</sup>. Mais c'est sans compter la mainmise de l'agrobusiness sur notre alimentation et leur influence sur les politiques publiques qui font prévaloir les intérêts commerciaux sur l'intérêt général<sup>2</sup>. Dans ce contexte, il est urgent de (re)mettre les droits humains au-dessus des intérêts privés.

## L'APPROCHE BASÉE SUR LES DROITS HUMAINS

L'approche basée sur les droits humains met la réalisation des droits fondamentaux au cœur des programmes et politiques de développement humain<sup>3</sup>. Elle se base sur le cadre international reconnu des droits humains et sur les obligations qui en découlent pour les États.

1 Voir encore récemment le cris d'alarme de l'ONU « Dernier appel pour une révolution des systèmes alimentaires », PNUE, 19 juillet 2019. Disponible sur : <https://www.unenvironment.org/fr/news-and-stories/recit/dernier-appel-pour-une-revolution-des-systemes-alimentaires>

2 IPES-Food (2017). Too big to feed: Exploring the impacts of mega-mergers, concentration, concentration of power in the agri-food sector.

3 Pour une présentation de l'approche basée sur les droits humains, voir : FIAN (2012), « L'approche basée sur les droits humains et la Charte internationale des droits de l'Homme », Manuel pédagogique, pp. 23-31.

Dans le cadre des activités des entreprises, les obligations des États et responsabilités des entreprises ont été précisées dans plusieurs instruments des Nations Unies. En 2011, le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies a adopté les « Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme »<sup>4</sup>, qui ont été élaborés par le Représentant spécial du Secrétaire général, John Ruggie, après plusieurs années de consultation. Les principes directeurs se résument en trois mots : « protéger, respecter et réparer ». Le premier se réfère aux obligations des États, le deuxième à la responsabilité des entreprises et le dernier au droit de réparation des victimes. Le processus d'élaboration de ces principes a malheureusement été fortement influencé par le secteur privé et une large part de la société civile, dont FIAN, en a souligné les lacunes. La critique principale envers ces principes est qu'ils reposent largement sur l'action volontaire du monde de l'entreprise plutôt que sur des régulations nationales et internationales contraignantes<sup>5</sup>. Pour tenter de

4 Résolution 17/4 du 16 juin 2011.

5 Voir la déclaration de FIAN et d'autres organisations au Conseil des droits de l'Homme lors de l'adoption des Principes directeurs : <https://www.fian.be/Les-Principes-Directeurs-de->

remédier à ces lacunes, le Conseil des droits de l'Homme a créé, en 2014, un groupe de travail intergouvernemental avec le mandat « d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant »<sup>6</sup>. La société civile, dont FIAN, se mobilise massivement pour l'adoption d'un traité ambitieux mais de nombreux gouvernements, notamment parmi les pays riches, entravent le processus<sup>7</sup>.

Récemment, en 2017, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels (Comité DESC) a adopté une Observation générale<sup>8</sup> n°24 (OG 24) sur les « obligations des états en vertu du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels dans le contexte des activités des entreprises »<sup>9</sup>. Cette Observation détaille les obligations qu'ont les États de « respecter, protéger et mettre en œuvre » les droits économiques, sociaux et culturels et les implications en matière de régulation des entreprises (voir section suivante). Elle insiste aussi sur la dimension **extraterritoriale** des obligations des États, c'est-à-dire leur responsabilité d'empêcher que des violations des droits ne soient commises

à l'étranger par des entreprises domiciliées sur leur territoire ou sur lesquelles ils peuvent exercer un contrôle. Cette Observation renforce les instruments juridiques antérieurs qui avaient abordé la responsabilité des entreprises au regard du droit à l'alimentation, et notamment l'Observation générale n°12 (OG 12) du Comité DESC sur le droit à une nourriture suffisante<sup>10</sup>, ou les « Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale », adoptées par les États du Comité de la sécurité alimentaire mondiale en 2004.

Par ailleurs, depuis 2000, les trois Rapporteurs spéciaux successifs des Nations Unies sur le droit à l'alimentation ont émis une abondante liste de recommandations relatives aux impacts des activités des entreprises de l'agroalimentaire dans des domaines aussi divers que : les accaparements de terre<sup>11</sup> ; les pesticides<sup>12</sup> ; le secteur agroalimentaire et les chaînes d'approvisionnement<sup>13</sup> ; la nutrition et la publicité<sup>14</sup> ; etc. Certaines

recommandations sont détaillées dans la section suivante.

Enfin, l'adoption récente, en décembre 2018, de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysan.ne.s et autres personnes travaillant en milieu rural (DDP)<sup>15</sup> contient de nombreuses dispositions renforçant les droits des paysan.ne.s face aux abus des entreprises privées, en reconnaissant leurs droits individuels et collectifs à la terre, aux semences, à l'eau, à la santé, à des conditions de travail et à un revenu décent, etc.<sup>16</sup>

## QUELLES SONT LES OBLIGATIONS DES ETATS ?

Les instances onusiennes de droits humains identifient trois niveaux d'obligations pour les États : les obligations de respecter, protéger et mettre en œuvre les droits humains.

**Obligation de respecter** : L'obligation de respecter signifie que les États ne doivent pas interférer dans la jouissance des droits humains des individus ou communautés. Cette obligation est notamment enfreinte lorsque les États font primer les intérêts des entreprises sur les droits humains sans que cela soit dûment justifié (OG 24, §12). Tel peut être le cas, par exemple, lorsque des expulsions forcées sont ordonnées

---

[Ruggie-ne-sont-pas-adequats-pour-faire-face-aux?lang=fr](#)

6 Résolution A/HRC/RES/26/9.

7 Pour plus d'info sur le traité et les enjeux, voir H. Flahet, « Entreprises et droits humains : un traité vers la fin de l'impunité ! », FIAN Belgique, 2018.

8 Les Observations générales émises par les instances onusiennes de droits humains constituent des interprétations d'autorité sur les droits et obligations découlant des traités de droits humains.

9 E/C.12/GC/24.

10 E/C.12/1999/5

11 O. De Schutter, "Accès à la terre et droit à l'alimentation", [A/65/281] et "Acquisitions et locations de terres à grande échelle : ensemble de principes minimaux et de mesures pour relever le défi au regard des droits de l'homme". [A/HRC/13/33/Add.2]

12 H. Elver, « Effects of pesticides on the right to food » [A/HRC/34/48]

13 J. Ziegler « Les sociétés transnationales et le droit à l'alimentation », [A/58/330] ; O. De Schutter "Agribusiness and the right to food". [A/HRC/13/33].

14 H. Elver, « Right to Food and Nutrition »

---

[A/71/282].

15 A/RES/73/165

16 Pour plus d'information et ressources voir : « La Déclaration des droits des paysan.ne.s : retour sur un processus historique », <https://www.fian.be/La-Declaration-des-droits-des-paysan-ne-s-retour-sur-un-processus-historique?lang=fr>

# DISMANTLE CORPORATE POWER



AND STOP  
IMPUNITY!

[stopcorporateimpunity.org](http://stopcorporateimpunity.org)

dans le contexte de projets d'investissement (OG 24, §12). A cet égard, une protection particulière doit être accordée aux peuples autochtones et aux paysan-ne-s face aux accaparements de terres et autres ressources naturelles, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples autochtones (DDPA), et à la Déclaration des droits des paysans (DDP). Ainsi, lorsque des projets d'investissement sont considérés sur les terres et territoires autochtones, il y a lieu de consulter les peuples autochtones concernés, et de

coopérer avec eux en vue d'obtenir leur consentement, donné librement et en connaissance de cause (DDPA, art.32, §2). Une protection similaire est prévue par la Déclaration sur les droits des paysans (DDP, art. 5,§2b). En outre, pour qu'un projet d'investissement puisse être accepté, il faut qu'un partage juste et équitable des bénéfices de cette exploitation soit assuré (DDP, art. 5,§2c).

Les États doivent également recenser tout conflit potentiel entre leurs obligations de droits humains et celles découlant d'accords de

commerce ou d'investissement. En cas de conflit, ils devraient renoncer à conclure de tels accords (OG 24, §13). Cela nécessite notamment que les Etats mènent des études d'impacts sur les droits humains et que des mesures correctives soient adoptées dès que des impacts ou des conflits potentiels avec les droits humains sont identifiés<sup>17</sup>. Dans cette perspective les Rapporteurs spéciaux ont insisté à plusieurs reprises pour

<sup>17</sup> Voir à cet égard les « Principes directeurs applicables aux études de l'impact des accords de commerce et d'investissement sur les droits de l'homme », A/HRC/19/59/Add.5

que les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) soient adaptées afin de :

- prendre en compte la spécificité des produits agricoles au lieu des les assimiler à une marchandise comme une autre ;
- lutter contre les abus de position dominante et la concentration des pouvoirs des acteurs de l'agro-alimentaire dans les chaînes d'approvisionnement ;
- accorder davantage de flexibilité aux États pour protéger leurs marchés locaux et les petite-s agriculteur-riche-s face à la concurrence internationale ;
- laisser plus de flexibilité aux États pour prendre des mesures de lutte contre l'obésité et la malbouffe, telles que des taxes et autres mesures douanières sans que cela entraîne de sanctions commerciales<sup>18</sup>.

**Obligation de protéger :** Les États doivent protéger les individus et communautés lorsque des acteurs tiers, notamment des entreprises, portent atteinte aux droits humains. L'obligation de protéger est donc centrale pour lutter contre les abus des entreprises. Elle exige notamment « l'adoption de mesures appropriées pour empêcher ces atteintes, et lorsqu'elles se produisent, enquêter à leur sujet, en punir les auteurs, et les réparer par le biais de politiques, de lois, de règles et de procédures judiciaires » (Principes directeurs,

§1). Comme expliqué plus haut, cette obligation ne se limite pas au territoire national mais requiert également un contrôle sur les activités des entreprises à l'étranger (OG 24, §30).

De l'obligation de protéger découle un devoir positif d'adopter un cadre juridique imposant aux entreprises d'exercer une diligence raisonnable (*due diligence*) en matière de droits de l'Homme afin de détecter, prévenir et remédier aux risques de violation des droits humains (OG 24, §14). La mise en œuvre du devoir de diligence raisonnable est au cœur des débats en vue de l'adoption d'un traité contraignant sur les entreprises et les droits humains. Le traité devrait en effet permettre de clarifier les obligations des États et rendre la diligence raisonnable obligatoire pour les entreprises en vertu des lois nationales afin de pallier les insuffisances de l'autorégulation des entreprises. Dans cette perspective, la loi française sur le devoir de vigilance des entreprises, adoptée en 2017<sup>19</sup>, constitue une avancée importante et un exemple à suivre pour les autres États européens.

L'obligation de protéger nécessite également que des réglementations spécifiques soient adoptées afin de garantir « une nourriture exempte de substances nocives » (OG 12, §8). Il faut dès lors « que les pouvoirs publics et le secteur privé imposent des normes de sécurité des produits

alimentaires et prennent une série de mesures de protection » (OG 12, §10). Les États devraient aussi envisager l'adoption de mesures afin de « prévenir la surconsommation et les régimes alimentaires déséquilibrés, qui peuvent entraîner la malnutrition, l'obésité et des maladies dégénératives » (Directives sur le droit à l'alimentation, §10.2). A cet égard, le Comité des droits de l'enfant exige une réglementation stricte face à la publicité et la commercialisation de produits ultra-transformés, en particulier lorsqu'elles cibles les enfants<sup>20</sup>. Mais malgré ces directives claires, la Rapporteuse Hilal Elver déplore les oppositions vigoureuses des entreprises qui privilégient les engagements volontaires concernant l'étiquetage et la publicité<sup>21</sup>. Constatant l'inefficacité des mécanismes d'autorégulation de l'industrie alimentaire et l'influence des lobbies, la Rapporteuse recommande « que les États s'inspirent de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte anti-tabac en vue de réglementer l'industrie de l'alimentation et des boissons »<sup>22</sup> (voir à ce sujet l'article n°12 de M. Douo dans ce numéro).

**Obligation de mettre en œuvre :** Enfin, l'obligation de mettre en œuvre impose aux États de prendre, dans la limite des ressources dont ils disposent, les mesures nécessaires pour faciliter et promouvoir l'exercice des droits (OG 24, §23). La Déclaration des droits des paysan-ne-s, par

18 Voir : O. De Schutter, « Mission auprès de l'Organisation Mondiale du Commerce », A/HRC/10/005/Add.2 ; H. Elver, « Right to Food and Nutrition », A/71/282.

19 LOI n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.

20 Comité des droits de l'enfant, Observation générale n°15 sur le droit à la santé.

21 [A/71/282], §72

22 Idem, §99, i)

exemple, insiste sur l'importance d'adopter des programmes de réformes agraires, afin de « faciliter un accès large et équitable à la terre et aux autres ressources naturelles (...), et pour limiter la concentration et le contrôle excessifs de la terre (...) » (DDP, art.17, §6). Cela implique de redistribuer des terres contrôlées par des grandes entreprises agro-industrielles.

Les États doivent également adopter des programmes concrets pour améliorer les méthodes de production et de distribution de la nourriture, avec une attention particulière aux besoins des groupes marginalisés et vulnérables, tout en veillant à assurer la gestion et l'utilisation les plus durables des ressources naturelles (OG 12, §25 et 28). Dans ce sens, la DDP et les Rapporteurs spéciaux recommandent une transition urgente de l'agriculture industrielle vers des modes de production plus durables, en particulier l'agroécologie. Un rapport pionnier sur l'agroécologie a été présenté au Conseil des droits de l'Homme en 2011 par Olivier De Schutter. Ce dernier y affirme que : « Dans le cadre de l'obligation qui leur incombe de consacrer le maximum de leurs ressources disponibles à la réalisation progressive du droit à l'alimentation, les États devraient mettre en œuvre des politiques publiques qui appuient l'adoption de pratiques agroécologiques »<sup>23</sup>.

## CONCLUSION

Cet article illustre comment le cadre des droits humains peut et doit être utilisé par les États pour nous protéger face aux abus des entreprises, et combattre leur emprise sur le système agroalimentaire. Il montre également que les développements normatifs sont toujours en cours et que FIAN, avec d'autres, tentent de faire évoluer le droit pour lutter contre l'impunité des entreprises, que ce soit au niveau onusien avec le projet de traité contraignant ou au niveau national/régional avec des projets de loi sur le devoir de vigilance. Mais pour voir enfin les droits humains primer sur les intérêts privés des entreprises, il reste nécessaire de renforcer les mécanismes de recours et de redevabilité et d'augmenter la pression citoyenne pour contraindre les États et les entreprises à se conformer à leurs obligations.

---

23 O. De Schutter, « Agroécologie et droit à l'alimentation », [A/HRC/16/49], §44.

## PARTICIPER?

Vous pouvez rejoindre le comité de rédaction FIAN Écho. Celui-ci est composé de membres ou sympathisants de FIAN intéressés d'écrire/relire/dessiner/ou autre pour le FIAN Écho de manière plus ou moins régulière. Vous pouvez aussi juste proposer un article pour un prochain numéro.

Contact: [mariehelene@fian.be](mailto:mariehelene@fian.be)

### Rédaction

Manuel Eggen, Myriam Douo, Nora McKeon, Harris Gleckman, Dominique Soenens, Laura Michéle, Hanne Flachet, Johan Verhoeven, Antoinette Van Haute, Nina Holland, Barbara Van Dijck, Jonathan Peuch, Wies de Troch, Philip Seufert

### Relecture

Hanne Flachet, Manuel Eggen, Astrid Bouchedor, Louise Donnet, Priscilla Claeys et Lora Verheecke

### Editrice responsable

Priscilla Claeys

### Mise en page & illustrations

Camila Guzman Martini

### Date de publication





décembre 2019

### Reproduction

Le contenu de cette publication peut être cité ou reproduit à condition de citer correctement la source

INTERPELLER - MOBILISER - LUTTER  
POUR LE DROIT À L'ALIMENTATION !

FIAN  
Fédération  
Internationale  
des Associations  
de Producteurs  
Ruraux

-  Fian Belgium
-  @FIANbelgium
-  FIANbelgium
-  FIAN Belgium

FIAN Belgium  
Rue van Elewyck, 35  
1050 Bruxelles

[www.fian.be](http://www.fian.be)  
[fian@fian.be](mailto:fian@fian.be)

+32 2 640 84 17

Avec le soutien de :



Belgique

Périodique biannuel | P302397 | Dépôt Ixelles - Flagey | Ne paraît pas en juillet et août  
Halfjaarlijks uitgave | P302397 | Deponering Elsene - Flagey | Verschijnt niet in juli en augustus  
Halbjährliche Zeitschrift | P302397 | Aufgabepostamt Ixelles - Flagey | Erscheint nicht im Juli und August